



Procès-Verbal Conseil d'Administration



du 23 JUIN 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 23 Juin 2016 à 9 heures 30 en GUADELOUPE

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	BENITO-ESPINAL	Françoise	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PUPH	971	P
	MENCE CASTER	Corinne	Présidente		P
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	P
Collège B : 6	RUFFIE	Sébastien	MCF	971	P
	DESTOUCHES	Didier	MCF - Vice-président du PUR	971	P
	SIMPHOR	Jean-Emile	MCF - Vice-président du PUR	972	P
	PULVAR	Olivier	MCF	972	P
	CARPIN	Eric	MCF	972	A
IATOS : 2	BLANC	Marc	BIATSS	971	P
	GRATIEN	René	BIATSS	972	P
Etudiants : 4	MISERIAUX	Loïc	Etudiant	971	PROCURATION Y. DESCAS
	PRADEL	Yasmina	Etudiante	971	PROCURATION D. DESTOUCHES
	TRON	Krystel	Etudiante	972	PROCURATION Y. DESCAS
	DESCAS	Yann	Etudiant	972	P

Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	P
	NELLA	Aurélie	CTM	972	P
	ANSELME	Jacques	CDG	971	P
	LARCHER	Eugène	CTM	972	PROCURATION A. NELLA
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	PROCURATION PRESIDENTE
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	P
	JASOR	Régine	Personnalité extérieure	971	P
	WATCHER	Christophe	Personnalité extérieure	971	PROCURATION D. DESTOUCHES
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	PROCURATION M. CORIDON
	CORIDON	Michel	Personnalité extérieure	972	P
Invités de droit :	GALAP	Camille	Recteur	971	P
	CORMIER	Béatrice	Rectrice Représentée par M. Antoine KAKOUSKY Secrétaire Général	972	P
	DORVILLE	René	VP CA	Administration Générale	P
	BELFORT	Gaston	DGS	Administration Générale	P
	RINALDO	Lysiane	Agent Comptable	Administration Générale	P
	CREANTOR	Dominique	DAF	Administration Générale	P
	LAPLAIGE-AURIAULT	Charline	Resp. PGAFP Adjointe DRH	Administration Générale	A
AUDEBERT	Christophe	DGA	Administration Générale	P	

	NARAYANINSAMY	Jacky	Directeur de cabinet	Administration Générale	P
	VAUCLIN	Glawdys	Chef de cabinet	Administration Générale	P
	HANOT	Boris	Contrôleur de gestion	Administration Générale	P
	BERNARD	Didier	V-président délégué à la politique financière et patrimoniale	Administration Générale	P
	AGLAE	Marie-Joseph	V-président délégué aux aff. juridiques et contentieuses	Administration Générale	A
	BERCION	Sylvie	V-présidente déléguée aux ress. hum. et à la politique sociale	Administration Générale	P
	AURELIA	Dominique	V-présidente déléguée aux relations internationales	Administration Générale	A
	DELCROIX	Antoine	Chargé de Mission Formation	Administration Générale	P
	ARSENE	Marie-Ange	Chargée de Mission Recherche	Administration Générale	P
Invités	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	Doyen UFR SJE	971	A
	PIETRUS	Alain	Doyen UFR SEN	971	A
	HERTOGH	Claude	Doyen UFR STAPS	971	P
	CESAIRE	Raymond	Doyen Fac. Médecine	971	A
	ROGER	Aurélie	Administrateur provisoire UFR DT et Eco	972	A
	CONFIANT	Raphaël	Doyen UFR LSH	972	A
	PALMISTE	Clara	Directrice DPLSH	971	P
	PRUDENT	Félix-Lambert	Directeur ESPE	971	A
	TROADEC	Bertrand	Directeur ESPE	972	P

GAUCHER-CAZALIS	Susy	Directrice DOSIP	971	A
FEDEE	Simone	Directrice SUAPS	972	P
HOUDEBERT	Sylvain	Directeur SCD	971	P
MARCELLIN	Sylvie	Coordinatrice du conseil de l'adminisration provisoire du DSI	972	A
AUORE	Guyène	Administrateur provisoire IUT	971	A
JO	Louis-Félix	Administrateur provisoire IUT	972	A
DELACOURT	Philippe	Rectorat GPE		P
ROBERTIN-DESROC	Marie-Jacqueline	Chargée de Mission Enseignement Supérieur	972	P
BERTIN ELISABETH	Cécile	Intervenante Commission des Statuts	972	P
MUDAY	Jocelyne	PUR	972	P
GALBAS	Patricia	Budget (DAF)	971	P
CYRILLE	Catherine	RA PUR	971	P
CLAVIER	Jean-Marc	RA PUR	972	P

ORDRE DU JOUR

1- Propos liminaires

2- Approbation des Procès-verbaux des Conseils d'Administration des 19 février et 15 mars 2016

3- Affaires juridiques et statutaires

- a) Compte rendu de la délégation de pouvoir de la Présidente**
- b) Approbation des statuts de l'Université des Antilles**
- c) Nomination des représentants de la fondation UA-GBH**
- d) Identité de l'Université des Antilles**

4- Affaires pédagogiques et vie étudiante

Approbation du relevé du Conseil académique du 20 juin 2016

5- Affaires financières

- a) Approbation du compte financier 2015**
- b) Approbation du budget rectificatif n°1**

6- Ressources humaines et Affaires Sociales

Approbation du relevé du Comité Technique du 14 juin 2016 (hors statuts)

7- Questions diverses

(Début de la séance à 10h00)

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Bonjour à toutes et à tous. Merci de votre présence à ce Conseil d'Administration du 23 juin 2016, il est 10h00. Vous avez pu noter la présence d'un photographe interne, il ne s'agit pas d'un photographe de la presse. Je vais donner lecture de l'ordre du jour.

I- Propos liminaires.

II- Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration des 19 février et 15 mars 2016.

Affaires juridiques et statutaires

III- Compte-rendu de la délégation de pouvoir.

IV- Approbation des statuts de l'Université des Antilles.

V- Nomination des représentants de la Fondation UA-GBH.

VI- Identité de l'Université des Antilles.

Affaires pédagogiques et vie étudiante

VII- Approbation du relevé du Conseil Académique du 20 juin 2016.

Affaires financières

VIII- Approbation du compte financier 2015.

IX- Approbation du budget rectificatif n°1.

Ressources humaines et affaires sociales

X- Approbation du relevé du comité technique du 14 juin 2016 hors statuts.

Questions diverses

Nous avons reçu les questions diverses de Monsieur BLANC que nous avons déjà prises en note.

Y en a-t-il d'autres à mettre à l'ordre du jour ?

M. Didier DESTOUCHES(VP Pôle Guadeloupe)– Bonjour Madame la Présidente, bonjour mesdames et messieurs les administrateurs de l'Université des Antilles. Je souhaiterais mettre en question diverse une information votée en délibération du Conseil de Pôle Guadeloupe relative à la prise de maîtrise d'ouvrage pour les projets immobiliers du Pôle Guadeloupe par l'Université des Antilles. Je précise qu'il s'agit d'une information qui ne sera, à aucun moment, soumise à votre approbation.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Y a-t-il d'autres questions diverses ? Si vous n'en avez plus, nous passons au point I de l'ordre du jour.

I- PROPOS LIMINAIRES

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Comme je le disais, je vous remercie de votre présence et de votre participation à ce conseil important (quorum à hauteur 25) au regard de son ordre du jour, puisque nous devons y débattre du projet de statuts de notre établissement. De nombreuses concertations ont eu lieu, d'importantes modifications ont été apportées au texte initial, preuve que la commission des statuts à qui avait été confié ce travail n'a pas ménagé ses efforts et a su se montrer attentive aux propositions d'amendements successifs qui lui ont été soumises. Je tiens donc à remercier, en notre nom à tous, le sérieux des membres de la commission tout autant que leur souplesse et leur indépendance. Il n'était ni simple ni évident de mener à bien une telle mission, d'y consacrer autant de temps puisque pas moins de onze ou douze réunions ont dû être organisées pour parvenir à cette mouture qui vous a été transmise. C'est pourquoi, à l'orée de ce Conseil d'Administration, je demande à

chacun d'entre nous de garder une hauteur de vue au moment du débat, sachant que ces statuts engagent l'avenir de notre institution et qu'ils en seront la charpente. Nous œuvrons pour ceux qui seront en charge de cet établissement demain et devons leur livrer un texte qui permettra à cet établissement de fonctionner dans les meilleures conditions possibles. Toutefois, les institutions sont ce que les hommes en font et la meilleure garantie du bon fonctionnement d'une institution provient de la qualité de ses responsables et de leur capacité à servir l'intérêt général. Il me semble donc essentiel, qu'au terme des débats que nous aurons sur cette question, nous soyons en mesure de prendre des décisions qui ne seront certes pas parfaites mais qui auront au moins l'avantage de montrer notre volonté, de prendre en main notre avenir et d'assumer pleinement nos responsabilités. Je crois donc tout aussi indispensable de bien garder à l'esprit une distinction fondamentale : le projet de statut sur lequel nous allons débattre se doit d'être conforme à la loi, loi qui n'est pas satisfaisante à bien des égards et qui mériterait sans doute d'être amendée. Cette question des statuts qui nous a fortement occupés en raison de l'importance du sujet et des délais qui nous sont impartis, ne doit pas nous faire oublier d'autres éléments importants de la vie de notre établissement : la visite du Haut Comité d'Evaluation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à la mi-avril donnera lieu à un rapport prévu pour septembre, lequel prendra bien évidemment en compte la situation particulière de notre établissement qui a changé de périmètre et était encore dans un fonctionnement transitoire au moment de la visite ; l'audit du système d'information qui est un audit à visée opérationnelle – il s'agit de savoir comment et à quelles conditions l'établissement pourra disposer dans les meilleurs délais possibles d'une Direction des Systèmes d'Information permettant aux Président, Vice-présidents de pôle, Doyens ou Directeurs, de piloter leurs structures, non pas en aveugle comme c'est actuellement le cas mais avec des indicateurs qui seront constamment actualisés et qui pourront venir en appui des décisions à prendre ; le rapport provisoire assez fourni qui m'a été transmis par les experts missionnés par le Ministère tout récemment donnera lieu à la production d'un rapport définitif qui vous sera remis dès que nous en disposerons. D'une façon générale, le rapport provisoire s'organise en degrés d'urgence par rapport au phasage opérationnel de la déclinaison de la mise en place d'une Direction des Systèmes d'Information. C'est donc en cours, il conviendra ensuite de voir dans quelles mesures arriver à passer à une phase opérationnelle puisque que ce qui importe, c'est la mise en place de ce système. Le diagnostic est donc important.

Pour la première fois aujourd'hui, le Conseil aura également à adopter un compte financier adossé à un avis de commissaire au compte. A ce moment précis, nous aurons les commissaires aux comptes qui présenteront leurs avis et qui nous diront si nous sommes en capacité ou non de certifier nos comptes. C'est aussi une grosse partie de nos travaux au Conseil d'Administration de ce jour. Nous aurons peut-être à entendre des choses qui ne sont pas forcément agréables, mais en tout cas nous verrons bien ce qu'ils diront.

La vie de notre établissement a été aussi marquée par les décisions du CNESER dans sa formation disciplinaire dont je vous rendrai compte plus précisément dans un instant. Par ailleurs, je tiens à préciser que dans le cadre de la campagne d'emplois 2016, le recrutement de deux Maitres de Conférences et d'un Professeur en économie a été validé par les instances de l'établissement pour la rentrée universitaire 2016-2017. En rapport avec la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs, la physionomie de nos recrutements est en train de changer, puisque la parité homme-femme que nous appliquons depuis cette année dans les comités de sélection, dans les conseils, montre ici une certaine différence dans les recrutements. Ainsi, quatre femmes devraient être promues Professeures. Je m'en félicite tout autant que vous, d'autant que ces femmes étaient HDR depuis de très nombreuses années, pour l'une d'entre elles depuis plus de quinze ans. Je rappelle que la mission égalité femme-homme fait partie de nos obligations institutionnelles et qu'elle se doit d'être mise en œuvre dans notre établissement dès lors que celui-ci sera pleinement stabilisé, notamment lorsqu'il disposera de statuts.

J'en profite pour dire que nous aurons à la rentrée, donc dès septembre, un certain nombre de défis à relever au niveau de certaines composantes de notre établissement, ce qu'il convient d'anticiper puisque que nous avons des composantes qui continuent de souffrir d'un certain nombre d'insuffisances de moyens. Il peut s'agir de moyens humains mais aussi de moyens matériels. Nous avons des composantes sur le Pôle de Guadeloupe – nous avons eu tous connaissance du livre blanc des STAPS – et aussi des composantes sur le Pôle Martinique. L'autonomie

des pôles se doit donc d'être abordée sous l'angle d'une plus juste répartition des moyens entre les composantes et les services propres au pôle, ce qui passe par une réelle mutualisation des moyens, qu'il s'agisse de choses toutes simples -mais qui s'avèrent au quotidien compliquées- telles que la mutualisation des amphithéâtres et des salles ou des services qui peuvent être regroupés ou réunis pour assurer un meilleur fonctionnement aux composantes moins bien dotées. Lors de la présente campagne d'emplois, il nous a été possible d'attribuer des supports d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs à certaines composantes déshéritées, en quelque sorte. Ce n'est qu'un tout petit pas, important certes, mais pas encore suffisant. Inscire l'équité comme une valeur de notre Université est important. J'invite les Vice-présidents de Pôles et les membres des commissions des statuts du Pôle à s'en souvenir au moment de la rédaction des statuts de Pôle.

Enfin, je terminerai par-là, je vous invite tous à sortir d'une vision trop polarisée de notre établissement frôlant même parfois une approche qui pourrait avoir des relents ethniques. Tous les responsables de l'institution, toutes les institutions qui accompagnent officiellement notre Université, se sont engagées solennellement le 10 octobre 2015, lors du premier Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, à œuvrer dans un esprit d'établissement qui n'est nullement incompatible avec une forte implication au niveau de l'autonomie des Pôles. Cet esprit suppose que nous soyons vigilants à défendre les intérêts des deux territoires universitaires sans distinction, sans volonté de tout capter pour un Pôle quel qu'il soit et sans nécessité d'être dans une perpétuelle méfiance mutuelle. En ce jour où nous devons débattre sur les statuts de l'établissement, il me semblait utile de rappeler que nous sommes ici des universitaires, des personnalités extérieures, certes nés et issus d'un territoire particulier mais engagés au service d'un établissement qui a besoin d'une dynamique commune forte pour consolider le développement propre de chacun de ses territoires. Nous allons donc passer au point numéro deux.

II- APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 19 FEVRIER ET 15 MARS 2016.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER—Nous commencerons par le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 février 2016 que vous avez reçu par courrier électronique et que vous avez également en version papier ce matin. Vous avez donc la parole. Madame PAGNEY ?

Mme Françoise PAGNEY BENITO-ESPINAL (DPLSH 971) – Madame la Présidente, chers collègues, j'aurais voulu que l'on harmonise mon nom et que l'on rectifie mon appartenance administrative qui est le DPLSH. C'est valable pour les deux PV.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER –Y a-t-il d'autres remarques?

M. Didier DESTOUCHES(V/P Pôle Guadeloupe)– J'avais un peu... sur le plan de la plaisanterie mais posé une question pour l'harmonisation des grades cités selon les interventions. En fait il y a une question qui est quand même intéressante derrière. Quand les Vice-présidents de Pôles s'expriment, ils sont souvent amenés à s'exprimer à titre de Vice-présidents de Pôles, quelques fois même – aussi étonnant que cela puisse paraître– pas forcément dans le sens de ce qu'eux-mêmes voudraient promouvoir. Mais en tout cas, ils doivent être l'expression des orientations politiques de leurs Conseils de Pôles. Sans préconiser quoi que ce soit, je soumettais la question de savoir effectivement si on pouvait ou pas déroger pour l'ensemble des Vice-présidents à la règle qui impose que ce soit le grade de professionnels parce que quand on lit, le lecteur lambda peut-être étonné de certaines prises de paroles..

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Il me semble que si vous vous exprimez en tant que Vice-président de pôle, cela doit toujours apparaître sur le PV, sans aucune difficulté. D'autres observations sur le procès-verbal du 19 février ? Si vous n'en n'avez pas, je vous propose d'approuver ce procès-verbal du 19 février.



Approbation du procès-verbal du 19 février 2016.

Approbation du <u>procès-verbal du 19 février 2016</u>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

Le procès-verbal du 19 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Merci. Nous passons donc à l'approbation du procès-verbal du 15 mars 2016.

Vous avez la parole pour les remarques à propos de ce procès-verbal. Avez-vous des observations sur le procès-verbal, hormis celle de Madame PAGNEY qui a déjà été formulée ? Pas de remarque ? Si vous n'en n'avez pas, nous allons donc passer au vote.



Approbation du procès-verbal du 15 mars 2016.

Approbation du <u>procès-verbal du 15 mars 2016</u>	Ne prend pas part au vote	3
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	22

Le procès-verbal du 15 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des votants.

AFFAIRES JURIDIQUES ET STATUTAIRES

III- COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIR.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Nous passons au point n°3 – Affaires juridiques et statutaires – avec le compte rendu de ma délégation de pouvoir. Comme prévu dans l'article 3 (je crois) de la délégation de pouvoir, je dois vous faire un compte rendu de cette délégation.

S'agissant des conventions, je n'en n'ai pas signé durant la période qui s'est écoulée entre le 19 février et maintenant.

Pour les subventions aux associations, une subvention de 5 000 € a été donnée à la fédération des étudiants de la Martinique, pour un projet qui concernait une manifestation transversale à l'ensemble du Pôle. Par ailleurs, 2 500 € ont été donnés à l'association des personnels de l'Université en Guadeloupe et autant à l'association des personnels de l'Université en Martinique, puisque je ne peux pas, du fait de ma délégation de pouvoir, aller au-delà de 5 000 €.

Concernant la délégation de pouvoir en matière de recrutement, il n'y a pas de recrutement nouveau. Il s'agira plutôt, lors du prochain comité technique de faire le point sur les recrutements de contractuels, sur les renouvellements ou les non renouvellements.

Concernant la délégation de pouvoir en matière de justice, comme vous le savez déjà, le CNESER s'est tenu en appel les 7 et 8 juin dernier à Paris. Ce CNESER a prononcé la révocation de Fred CELIMENE, l'exclusion pour cinq ans de Kevin LOGOSSAH sans salaire et l'exclusion pour deux ans d'Eric CARPIN, sans salaire également. La séance a duré deux jours pleins avec l'intervention de témoins cités par le CNESER, dont l'inspection générale IGAENR, un spécialiste de la gestion des Fonds Européens, des témoins qui avaient été cités et des témoignages écrits de certains collègues de l'Université en faveur des trois mis en cause. Voilà quels ont été les témoignages. A ce jour, les notifications de ces décisions n'ont pas été reçues par l'établissement. Tant que les notifications n'ont pas été reçues, le jugement n'est pas applicable. C'est ce qui explique qu'Eric CARPIN ait reçu une convocation pour le présent conseil, Fred CELIMENE étant interdit d'accès et interdit de contact avec toute personne de l'ex-UAG n'a pas reçu de convocation depuis cette disposition judiciaire de février 2016. C'est un point important pour l'approbation des statuts que nous verrons tout à l'heure. Compte tenu de la démission de Madame ALVAREZ du Conseil d'Administration et de ce que j'ai dit concernant Fred CELIMENE, nous sommes donc vingt-six membres en exercice au niveau du Conseil, puisque Monsieur CARPIN est inclus. Cela porte la majorité absolue à quatorze. Ces décisions peuvent faire l'objet de pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat. Avez-vous des questions ? Si vous n'avez pas de question, nous passons au point suivant relatif à l'approbation des statuts de l'Université des Antilles.

IV – APPROBATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Nous allons nous organiser, comme suit : tout d'abord une présentation du projet de statuts, nous aurons ensuite tout naturellement un débat. Je cède la parole à Monsieur NARAYANINSAMY qui a coordonné la commission des statuts. Vous aurez donc une projection sur l'écran d'en face. Il y a encore quelques places pour les personnes qui sont derrière l'écran et des écrans latéraux pour ceux qui sont en face.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts*) – Mesdames, Messieurs bonjour. Je vais vous présenter la version des statuts issus de la commission mais également vous décrire un peu les travaux, la manière dont la commission a travaillé. Le plan de la présentation, vous le voyez, comporte sept points : les travaux de la commission, la composition du Conseil d'Administration et des conseils de Pôle, les compétences des deux Conseils (Conseil d'Administration et Conseil de Pôle) même chose pour le Conseil Académique avec les compétences des commissions, un organigramme politique qui a été revu, puis l'ensemble des échanges et concertations qui ont induit des modifications dans ces statuts.

D'abord **les travaux de la commission** : nous commencerons par faire la genèse de l'histoire. Suite à la loi LRU du 7 août 2007, une ordonnance du 31 janvier 2008 qui a été ratifiée – contrairement aux informations qui ont circulé quelquefois – détermine l'organisation de l'UAG. Ce texte a été codifié en un chapitre unique du Code de l'éducation, ce sont les articles L 781-1 à L 781-6 consacrés à l'UAG. La loi ESR, du 22 juillet 2013, prévoit dans son article 128, une nouvelle ordonnance modifiant ce chapitre unique du code de l'éducation en y adaptant le titre V de cette loi qui concerne les établissements supérieurs, adaptation à l'UAG. Cette ordonnance a été publiée le 17 juillet 2014 dans le contexte de la crise guyanaise et de ses conséquences. Intervient le 30 juillet 2014 la publication du décret de création de l'Université de la Guyane, avec effet au 1^{er} janvier 2015. De ce fait, la loi de ratification de l'ordonnance devra aussi – en plus de ratifier l'ordonnance – adapter cette ordonnance à cette nouvelle configuration, d'où la loi du 25 juin 2015 portant transformation de l'UAG en Université des Antilles et ratifiant également l'ordonnance de juillet 2014. Ce texte comporte, d'une part, une partie qui génère la réécriture du chapitre unique du code de l'éducation consacré à l'Université des Antilles, les articles L 781-1 à L781-6, et reparle donc des mesures transitoires qui s'appliquent actuellement, jusqu'à la mise en place des nouveaux conseils dans ce même cas. Voilà un peu pour l'historique.

La commission

La commission des statuts de l'Université des Antilles a été constituée, conformément à la décision du CA du 2 octobre 2015, de neuf membres dont trois désignés par le Vice-président du Pôle Guadeloupe à savoir Messieurs KABELA, CHICOT et VATNA, trois désignés par le Vice-président du Pôle Martinique Mesdames BERTIN-ELISABETH et GALY et Monsieur JEAN-LOUIS, trois membres désignés par la Présidente de l'Université, Messieurs AGLAE, DELCROIX et moi-même. Deux personnels d'encadrement assurent la coordination administrative, à savoir le DGS et le DGS-adjoint. La commission ainsi que les V/P Pôles disposent, dès la première réunion de la commission, des principaux documents de travail présentés et commentés lors de la première séance de travail de cette commission. Depuis sa mise en place, la commission a tenu onze réunions de travail de novembre à mai 2016. Nous avons fait deux points d'étapes au CA, le 1^{er} décembre 2015 et le 19 février 2016, date à laquelle une première version des statuts a été distribuée aux membres du Conseil d'Administration. Il convient de souligner l'excellente ambiance de travail qui règne au sein de cette commission, marquée par la volonté et le souci de définir un cadre permettant le bon fonctionnement de l'Université des Antilles, au service de l'intérêt général. Si chacun défend fermement son point de vue, les débats se déroulent toujours dans un esprit très constructif et respectueux autour de quelques grands principes.

Ces grands principes sont les quelques éléments de structuration. D'abord, l'objectif que s'est fixée la commission est de proposer un texte qui traduise et concilie au mieux les deux principes fondateurs de l'Université des Antilles, à savoir l'unité de l'établissement et l'autonomie des Pôles. Il faut éviter à la fois que la mise en œuvre de l'autonomie ne compromette l'unité et que l'unité passant par une présidence forte nuise au fonctionnement autonome des Pôles. Une unique Université des Antilles, fondée sur deux Pôles autonomes, qui sans être des établissements, ont cependant des prérogatives fortes. Le principe de participation induit que l'ensemble des organes de l'UA concoure à un même objectif et permette une présidence alternée et une complémentarité territoriale entre présidence et vice-présidence du CA. C'est la proposition de la commission. Le principe d'équité doit faciliter la cohésion des pôles dans un cadre commun porté par l'établissement. Il est convenu de la nécessité d'un texte des statuts le plus concis, le plus clair et le plus fonctionnel possible afin de permettre une lecture plus approfondie, autant que possible chaque article est accompagné d'une référence textuelle. Par ailleurs, la

commission considère indispensable d'accompagner le texte des statuts par un règlement intérieur. C'est l'objet principal de la deuxième partie des travaux, règlement intérieur qui – faut-il le rappeler – n'a jamais pu être mis en place dans notre établissement depuis trente ans.

L'accent est également mis sur les aspects déontologiques et éthiques, dans le cadre d'une mission de service public et des personnels en charge de cette mission. Le préambule indique les valeurs qui portent cette Université et met en exergue sa vocation caribéenne et sa volonté de coopération internationale. Il est également rappelé le principe de hiérarchie des textes qui impose que les statuts d'une composante ou service polaire ne peuvent déroger au statut du Pôle, de même que les statuts du Pôle ne peuvent déroger aux statuts de l'Université, tout ceci dans le respect des lois et règlements en vigueur. Le statut du Pôle a comme vocation de déterminer l'organisation et le fonctionnement du Pôle et non pas de décider de l'organisation de l'établissement. Ce principe de hiérarchie est à respecter dans la rédaction des statuts. C'est donc le CA qui approuve tous les statuts, ceux de l'établissement, ceux des Pôles, ceux des autres composantes et services communs, conformément à la loi. Les statuts de l'Université ont pour ambition de permettre le meilleur fonctionnement de l'établissement. Ils ne peuvent donc être pensés comme un outil de stratégies de pouvoir. Ils visent à favoriser le travail collectif des équipes en responsabilité, au niveau de l'établissement par exemple, le Président et les deux Vice-présidents de Pôles et le Vice-président étudiant ou encore au niveau du Pôle, le Vice-président du Pôle et le Vice-président des commissions formation/vie universitaire, commission recherche et le Vice-président étudiant du Pôle. Cette présentation globale des travaux de la commission traduit en fait l'esprit dans lequel la commission a travaillé. Nous passons à la présentation du Conseil d'Administration puis de sa composition.

Le Conseil d'Administration comprend trente membres. A l'exception des étudiants, les membres sont élus pour cinq ans, le mandat des étudiants étant de trente mois. Le Président de l'Université et le Vice-président du CA sont également élus pour cinq ans, ce qui est particulier dans le paysage universitaire français actuel. Les trente membres qui composent la commission se répartissent à parité entre les Pôles.

–Le collège A comprend six membres, trois membres par territoire. Ce sont les professeurs et assimilés.

–Le collège B composé de tous les autres enseignants et enseignant-chercheurs comprend également trois membres par territoire ; les usagers qui sont les étudiants et toutes les personnes assimilées à des étudiants (par exemple ceux qui relèvent de la formation continue) à raison de deux représentants par territoire ; le personnel IATOS également deux représentants par territoire, en rappelant que dans l'ancienne version du CA (le CA actuel) il n'y a qu'un représentant du personnel IATOS par territoire ; les personnalités extérieures, cinq représentants par territoire.

Il faut noter que dans le cadre de la représentation des personnalités extérieures, la loi impose une représentation d'un organisme de recherche. Vous voyez que la proposition est faite, c'est un représentant du Conseil Régional, un représentant du Conseil Départemental, une Collectivité locale et un organisme de recherche pour ce qui concerne le Pôle Guadeloupe et une autre personnalité extérieure. La proposition est similaire pour la Martinique avec simplement deux représentants de la Collectivité Territoriale qui cumulent les responsabilités à la fois de l'ex Région et de l'ancien Conseil Départemental. Vous voyez qu'il y a une autre personnalité extérieure qui est désignée, elle est désignée sur la base d'un appel à candidature et est choisie par l'ensemble des autres personnes déjà désignées pour chaque territoire, soit les quatorze membres précédemment désignés.

La mise en place du Conseil d'Administration suit un processus qui peut être relativement long. Il faut d'abord procéder à l'élection des vingt membres issus d'un scrutin, dix par territoire, en rappelant que toutes les listes électorales devront être alternativement composées d'un homme et d'une femme ou inversement. Ensuite, il faut que les institutions (organismes et collectivités) désignent leurs représentants puis l'appel public à candidature est fait, ensuite la réunion des vingt-huit membres désignés précédemment permet de choisir ces deux dernières personnalités extérieures. Nous avons ajouté dans notre configuration, que cette désignation se fera sur proposition des quatorze membres déjà désignés du Conseil de Pôle, de manière à ce que chaque Pôle puisse participer à la désignation de cette dernière personnalité extérieure. Enfin, il y aura réunion des membres du CA pour l'élection

du Président. C'est à cette date, conformément à la loi, que débute officiellement le mandat des membres du CA. Après l'élection du Président, chaque Conseil de Pôle pourra procéder à l'élection de son Vice-président. Voilà pour la composition du conseil d'administration.

Quelles sont **les compétences que donnent la loi à ce Conseil d'Administration et au Conseil de Pôle**. On va distinguer deux catégories de compétences :

Les compétences que l'on peut qualifier de partagées par le CA et par le Conseil de Pôle, donc vous voyez que le CA:

- approuve le contrat d'établissement tandis que le Conseil de Pôle prépare et adopte le projet stratégique de pôle qui bien entendu, est partie intégrante du contrat d'établissement.
- vote le budget et approuve les comptes de l'établissement, tandis que le Conseil de Pôle délibère sur le budget du Pôle qui est là aussi partie intégrante du budget de l'établissement.
- approuve les accords et conventions signés par le Président, mais vous voyez que parallèlement, le Conseil de Pôle approuve les accords et conventions relatives aux affaires du Pôle, et le texte dit : « dans les conditions déterminées par le règlement intérieur. »
- répartit parfois les emplois et critères voués à l'Université tandis que le Conseil de Pôle a la même fonction mais entre les composantes qu'il regroupe, c'est-à-dire que le CA répartit les emplois dans les composantes qu'il regroupe.
- approuve le rapport annuel d'activité incluant le bilan du Pôle, tandis que le Conseil de Pôle établit le rapport annuel d'activité présenté par le Vice-président de Pôle.
- approuve le bilan social après avis du CP, le Conseil de Pôle prépare le bilan social du pôle et le transmet au Conseil d'administration.
- approuve les décisions du CAC ayant une incidence financière, même cheminement lorsqu'un avis des commissions Recherche ou CFVU ont une incidence financière, cela passe par la validation du Conseil de Pôle.
- délibère sur toutes les questions soumises par le Président, le Conseil de Pôle délibère sur toutes les questions relatives aux affaires du pôle. Là aussi, le texte précise « dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Université ».

Voilà pour ce que je qualifie de compétences partagées entre le Conseil d'Administration et le Conseil de Pôle.

Il y a maintenant des compétences propres :

Le Conseil d'Administration :

- adopte le schéma directeur pluriannuel de politique du handicap qui est proposé par le Conseil Académique,
- adopte le règlement intérieur de l'Université,
- autorise le Président à engager des actions en justice,
- peut déléguer certaines de ces attributions au Président avec les exclusions que prévoit la loi.

Le Conseil de Pôle propose au Conseil d'Administration :

- les grandes orientations en matière de recrutement et de politique patrimoniale du Pôle.

Il propose au Conseil d'Administration et au CAC :

- la création de composantes.

Il crée un bureau d'aide à l'insertion professionnelle après avis de la commission formation et vie universitaire.

S'agissant de l'élection du Président, elle se fait par le CA pour cinq ans, l'élection du Vice-président quant à elle se fait par le Conseil de Pôle pour cinq ans. Faisons un comparatif avec ce qu'il y avait, dans le cadre de l'ordonnance de 2008. Je rappelle que dans le cadre de cette ordonnance de 2008, le Conseil Consultatif de Pôle formulait des propositions et était saisi par le Président sur les affaires concernant le Pôle. Sa composition était identique à celle proposée actuellement mais l'élection du Vice-président de Pôle se faisait par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président, après avis du Conseil Consultatif de Pôle. Vous voyez donc qu'il y a quand même une grande avancée par rapport à ce que proposait l'ordonnance de 2008. Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait qu'il ne convient pas de juger de l'autonomie des Pôles uniquement

au regard des compétences du Conseil de Pôle, mais comme nous le verrons dans la suite, l'autonomie des Pôles s'exprime aussi très largement au travers des compétences exercées par la commission Formation et Vie Universitaire et la commission Recherche de chaque pôle.

Passons à la composition du Conseil Académique.

Le Conseil Académique est composé de soixante-quatre membres et est la réunion des quatre commissions : commissions Formation et Vie Universitaire, commissions Recherche. Je souligne que pour arriver à soixante-quatre membres, nous avons dû batailler avec le Ministère car c'était quatre-vingt membres qui nous était proposé à l'origine. Cela fait déjà un Conseil Académique relativement important avec beaucoup de membres. Nous allons déclinier la composition de ces commissions Recherche qui constituent le CAP.

D'abord les commissions Formation et Vie Universitaire.

- Le collège A des CFVU, c'est-à-dire celui des professeurs et assimilés, comprend trois membres par Commission,
- Le collège B celui des autres enseignants et enseignants-chercheurs, trois membres également,
- Le collège des IATOS, deux membres par commission,
- Le collège des usagers, six membres,
- Celui des personnalités extérieures est composé de deux membres.

Ces deux personnalités extérieures sont choisies après réunion des quatorze membres élus qui désignent les deux personnalités qui complètent le Conseil. Parmi ces personnalités extérieures, le texte nous impose un chef d'établissement d'enseignement secondaire. Nous avons proposé que la deuxième personnalité extérieure soit choisie de préférence dans le monde socio-économique, dans le respect du principe, bien sûr, de parité homme-femme.

La commission Recherche :

- Le collège A, professeurs et assimilés, comprend quatre membres,
- Le collège B précédent se décompose en trois sous-collèges :
 - le collège des HDR assimilés, deux représentants,
 - le collège des Docteurs, deux représentants,
 - le collège des autres enseignants-chercheurs, un représentant.
- Le collège des IATOS, se décompose également en deux sous-collèges :
 - celui des ingénieurs et techniciens, deux représentants,
 - celui des autres personnels qui ne relèvent d'aucun des collèges précédents, un représentant.
- Le collège des usagers est représenté à ce niveau par les doctorants, deux représentants pour chaque commission,
 - Le collège des personnalités extérieures, deux représentants également.

Le mode de désignation des personnalités extérieures est le même : réunion des quatorze membres précédents pour choisir les deux personnalités extérieures dont un représentant d'un organisme de recherche. Nous avons là aussi souhaité que le monde socio-économique soit privilégié dans le choix de l'autre personnalité extérieure, toujours dans le respect du principe de parité homme-femme. Les élections se déroulent au niveau de chaque territoire de l'Université, pour désigner les différents membres de cette commission. Il faudrait noter qu'un enseignant-chercheur peut-être élu au CA et au CAC, c'est une particularité dans notre Université. Par contre, il ne peut pas être élu à la fois à la commission CFVU et à la commission Recherche d'un Pôle. Vous avez quatre Vice-présidents de commission qui sont désignés par le CAC plénier et un Vice-président pour chaque commission. Nous avons là aussi indiqué, toujours pour aller dans le sens de l'autonomie, que ces V/P sont élus par le CAC – comme l'indique la loi – pour une durée de cinq ans mais sur proposition de la commission Ad Hoc, c'est-à-dire que chaque commission de Pôle propose un candidat au CAC qui le valide. D'une part, c'est pour respecter la loi puisque c'est le CAC qui désigne et d'autre part pour inclure l'autonomie dans le fonctionnement. De la même façon, qu'il y a un Vice-président étudiant pour chaque pôle, là aussi c'est le même principe. Nous avons élargi, ce sera une proposition conjointe des deux commissions (commission Formation et commission Recherche) et le CAC

valide. De même, le Vice-président étudiant de l'établissement fera l'objet d'une élection au niveau du CAC. Les Vice-présidents étudiants, comme les élus étudiants, sont désignés pour trente mois. Voilà un peu pour la composition du Conseil Académique de notre établissement.

Compétences du Conseil Académique : On distinguera d'abord les compétences propres au Conseil Académique. Il est consulté ou peut émettre des vœux sur l'orientation des politiques de formation, de recherche, de diffusion des cultures scientifiques techniques et industrielles ainsi que de documentations scientifiques et techniques. J'attire particulièrement l'attention des membres du Conseil sur le fait que c'est le Conseil Académique qui a la compétence en matière d'orientation des politiques de formation et de recherche.

Le Conseil Académique participe à la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, à la demande d'accréditation du contrat établissement – sur tous ces champs, il est consulté ou peut émettre des vœux – les mesures qui garantissent les libertés universitaires, de la vie étudiante, la création des composantes et comme nous l'avons vu dans la présentation du CA, il propose au Conseil d'Administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap. Voilà les grandes compétences du Conseil Académique pour ce qui concerne notre établissement.

La commission Formation et Vie Universitaire de chaque pôle a des compétences propres. J'insiste sur : « la commission Formation et Vie Universitaire adopte » (ce sont donc des décisions qui s'imposent dès qu'elles sont validées par la commission) :

- Les règles relatives aux examens,
- Les règles d'évaluation des enseignements.

Toutefois, sur ces deux champs, lorsqu'une décision concerne les deux pôles, concerne un diplôme par exemple qui est mis en place sur les deux Pôles, il faut d'une validation du Conseil Académique Plénier.

La commission formation, Vie universitaire adopte :

- Les mesures pour la réussite du plus grand nombre d'étudiants,
- Les mesures en matière d'orientation, de validation des acquis, des activités culturelles, des conditions de vie et de travail des étudiants,
- Les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants en situation de handicap et répartit les moyens destinés à la formation sur le pôle.

Voilà les compétences propres à la commission Formation et Vie universitaire. Vous noterez que dans ces compétences, ils ont exactement ce que la loi dit, la commission Formation et Vie Universitaire en tant que telle n'a pas de compétence en matière d'orientation des politiques de formation, c'est le CAC qui en a la compétence.

Commission Recherche. Là aussi, la commission Recherche adopte (ce sont donc des décisions) :

- La répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la recherche,
- Les règles de fonctionnement des équipes de recherche,
- Les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer des activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Sur tous ces champs, lorsqu'une décision concerne les deux Pôles, elle doit être validée par le Conseil Académique Plénier. Enfin, la commission Recherche est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche. Dernier élément : chaque fois que l'une des deux commissions prend une décision qui a une incidence financière, cette décision doit être validée d'une part par le Conseil de Pôle, d'autre part par le Conseil d'Administration. Par incidence financière, il faut entendre une décision qui induit une dépense supplémentaire, pas une décision qui se fait dans le cadre d'un budget déjà voté. Lorsqu'une décision induit une dépense supplémentaire, il faut que le Conseil de Pôle l'adopte pour valider justement la dépense, puis le CA.

Voilà les compétences du CAC et des commissions Formation, Vie Universitaire et Recherche.

Les compétences que nous venons de décrire pour les deux commissions sont, dans une Université classique, exercées au niveau de l'établissement. C'est-à-dire que dans une Université classique, il y a deux commissions qui exercent ces compétences-là. Chez nous il y en a quatre, et chaque commission a les mêmes compétences que celles de la commission Ad hoc dans une Université classique. Vous voyez que le CAC a un rôle d'harmonisation et intervient chaque fois qu'il y a à harmoniser une décision au niveau de l'établissement, aussi bien pour les propositions du CEVU que pour les propositions de la commission Recherche.

Passons maintenant à **l'organigramme** : Compte tenu de la complexité et de la spécificité de l'organisation politique de l'Université des Antilles, la commission a fait le choix d'annexer aux statuts un organigramme institutionnel. L'objectif est de synthétiser cette organisation d'établissement en une image. Attention, ce n'est pas un organigramme fonctionnel. Il a pour seul objectif de visualiser les organes politiques de l'établissement, de bien distinguer les deux niveaux établissement et pôles, et d'indiquer pour chaque instance, qui le préside et par qui est désigné ce Président. Il convient donc de souligner cette particularité qui conduit notre Université à avoir dix Vice-présidents statutaires dont sept relèvent de la compétence du CAC plénier.

Mode de désignation des Vice-présidents : le fait que le Conseil d'Administration ne soit plus le seul organe décisionnel de l'établissement ajoute à l'autonomie des Pôles, une forme d'autonomie entre les structures internes de l'Université. En effet, le Conseil de Pôle exerce des compétences normalement dévolues au CA de l'Université, mais aussi la commission Formation, Vie Universitaire et la commission Recherche sont des instances autonomes dans le pôle, qui prennent des décisions sans nécessairement passer par le Conseil de Pôle ou le Conseil d'Administration, sauf pour certaines décisions dans les conditions que l'on a décrites, qui demandent validation. Il faut donc veiller, dans la conception des statuts, à ce que la multiplication des centres de décisions, qui si elle doit faciliter le fonctionnement de l'établissement et la réactivité, ne doit pas pour autant nuire à la cohérence, et à la saine gestion de l'établissement. C'est ainsi que, considérant d'une part cette diversité de pouvoirs, d'autre part la mission spécifique du Président de l'UA en matière de cohésion des Pôles (article L 781-2) – ce qui rejoint la mission du CAC en termes de cohésion– il paraissait plus cohérent et de nature à consolider l'unité de l'établissement, de donner la présidence du CAC au Président d'établissement avec une restriction sur le droit de vote au niveau du CAC restreint. Le Président ne pourra pas voter au CAC restreint, ne pouvant être... en aucune façon, le Président ne peut être élu au CAC et au CA. Il ne peut pas être élu aux deux instances. De toutes les façons, le Président ne peut pas être élu au CAC, dès lors qu'il est Président. Il ne peut ni être élu au CAC, ni avoir aucune direction d'aucune autre structure, il y a beaucoup d'interdictions.

Nous allons maintenant voir **l'adaptation des statuts qui a été faite suite aux échanges et aux concertations**. Depuis le 19 février 2016, date à laquelle une 1^{ère} version du projet des statuts a été remise aux membres du CA, la commission a organisé une série d'échanges visant à recueillir des éléments, des avis et des observations sur ce projet qui a été envoyé à toute la communauté universitaire par mail, le 11 mars 2016. Ces échanges se sont concrétisés par une série de rencontres avec présentation du projet et débats. Les 21 et 22 mars 2016, nous avons présenté ce projet sur chacun des Pôles. Les 22 et 26 avril, nous avons rencontré les personnalités extérieures au CA, sur chaque Pôle. Les 2 et 6 mai, nous avons travaillé avec les élus étudiants au CA et au CAC. Le 3 mai, nous avons eu une séance de travail avec les Vice-présidents de Pôles. Lors de la présentation à la communauté, nous avons également sollicité l'envoi de propositions. La commission a reçu six contributions de divers horizons. Tous ces éléments ont fait l'objet d'analyses et de discussions lors des différentes réunions de la commission courant avril et mai 2016 et ont conduit la commission à adopter significativement le projet initial des statuts. Ainsi, nous allons vous décrire... vous pouvez prendre le texte pour suivre les modifications qui ont été apportées.

Première modification : dans tout le texte, la référence « territoire » a été préférée à celle de « régionale », chaque fois que cette terminologie pouvait prêter à confusion au regard des choix institutionnels différents dans nos deux territoires.

–Le préambule a été adapté,

– **Le titre I** a été entièrement réécrit avec une plus grande cohérence dans la présentation tenant compte de diverses observations, l'introduisant par sa définition le principe de subsidiarité,

- L'article 2 est amendé pour indiquer la place fondamentale des étudiants dans la démarche de l'Université,
 - L'article 4, 1^{er} alinéa est complété par une phrase indiquant que le Pôle est doté d'un budget propre intégré,
 - A l'article 6, est introduite en 11° la compétence que confère la loi au Président en matière d'élection au sein de l'établissement,
 - Le 12° qui est l'ex 11° de l'article 6 est modifié pour bien expliciter l'idée que la proposition de répartition des emplois et des crédits que soumet le Président au CA résulte du dialogue de gestion avec les Vice-présidents de Pôles et que les critères qui contribuent à cette répartition doivent être explicités au CA,
 - Le premier alinéa de l'article 8 est rédigé autrement pour enlever une apparente ambiguïté qui résultait de l'usage des termes « désigné » et « élu. » S'agissant du V/P Pôle, une rédaction similaire à celle relative au Président est proposée,
 - Le mode de désignation des Vice-présidents – commission Formation et Vie Universitaire, commission Recherche – a été modifié pour concilier les impératifs de la loi avec le souhait de voir chaque commission participer à la désignation de son V/P. C'est l'article 11, la version que l'on vous a présentée est la bonne.
- Dans le même esprit, un dispositif identique est introduit pour les V/P étudiants à l'article 12,
- A l'article 13, pour le V/P délégué, cet article est modifié pour laisser de la souplesse dans le choix des missions faisant l'objet de cette charte, tout en limitant le nombre de V/P délégués,
 - Le 2 de l'article 17 est modifié pour tenir compte d'une observation sur la désignation des deux personnalités extérieures à titre personnel, un pour chaque Pôle au sein du CA. Il fallait concilier le texte de l'article L 781-1 3° et la nécessité que les membres du Conseil de Pôle participent en tant que Conseil de Pôle incomplet, au choix de ces personnalités extérieures,
 - Le dernier alinéa de l'article 23 est modifié suite également à une observation pour préciser que les deux personnalités de la commission Recherche (autres personnalités extérieures) sont désignées par les autres membres de cette commission,
 - Le choix des personnalités extérieures a été précisé aux articles 16, 21 et 23 pour faciliter une représentation du monde socio-économique. Cette observation nous a été faite par le monde socio-économique, dans la mesure où dans le Conseil d'Administration actuel, il y a quatre représentants du monde socio-économique et que les textes de la loi tels qu'ils sont configurés aujourd'hui, ne nous permettaient pas d'indiquer de manière très précise une représentation du monde socio-économique. La personnalité extérieure qui complète le Conseil d'Administration pour chaque pôle devant nécessairement passer par un appel public à candidature. Nous avons donc remonté ces doléances au niveau du Ministère, qui a saisi le Cabinet du Ministre et qui actuellement étudie la possibilité de modifier la composition du Conseil d'Administration – peut-être de la faire passer à trente-six membres – de manière à pouvoir proposer une représentation effective du monde socio-économique, à côté des personnalités extérieures désignées par l'appel à candidature. C'est quelque chose qui a été demandé, que nous avons fait remonter et qui est en cours,
 - Le premier alinéa de l'article 22 est ajusté afin de tenir compte du rôle de la formation continue dans le dispositif universitaire de formation,
 - L'article 34 a été entièrement réécrit, d'une part pour tenir compte de toutes les catégories de personnel, et d'autre part préciser les missions de la commission paritaire d'établissement,
 - Le 6^{ème} alinéa de l'article 37 est complété pour indiquer que l'éventuelle 2^{ème} séance du CA pour l'élection du Président est organisée selon les mêmes modalités que la 1^{ère} séance,
 - L'article 43 est également réécrit afin de préciser le positionnement et le rôle du DGSA, responsable administratif et financier du Pôle, et aussi indiquer les missions principales de l'administration du Pôle.
 - Il est ajouté un alinéa à l'article 44 pour introduire la possibilité de Fondé de pouvoir pour chaque pôle de l'agent comptable, dans le cadre de la gestion de proximité,
 - L'article 45 est modifié dans le même esprit de gestion de proximité,
 - Il est ajouté à l'article 46 la Direction des Ressources Humaines,
 - L'article 47, ancien article 46, est complété pour bien introduire l'idée de la nécessité d'échanges ascendants et descendants entre Pôles et établissements dans le fonctionnement administratif. L'annexe I qui vise simplement et

uniquement à donner une image synthétique de l'établissement a été revu, par rapport à la première proposition, en introduisant une symétrie dans la présentation de la partie établissement et de la partie polaire,
– La deuxième partie de l'annexe 3 est également modifiée avec une présentation des laboratoires en trois catégories (UMR, fédérations...).

Les observations du Ministère sont connues dans les courriers du 4 février 2016 sur la composition du CAP, du 11 avril 2016 dans la version finale du projet de statut proposé par la commission.

Voilà ce qu'il en résulte des modifications imposées par la commission, suite aux échanges que nous avons eus, des divers échanges cités. Depuis, nous avons eu d'autres modifications. La version des statuts que vous avez, contient en bleu les modifications qui ont été proposées par le CT du 14 juin. Cependant, dans la poursuite des échanges, de nouvelles propositions de modifications ont été formulées et ne sont pas contenues dans cette version, modifications venant à la fois du Ministère, des Pôles, des élus étudiants. Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'introduire les modifications suivantes :

–Au titre 1 (dernier paragraphe à partir de la deuxième phrase) : il faut remplacer par la formule suivante : « l'Université des Antilles a vocation à se développer de façon équilibrée sur les deux territoires d'implantation, sa mise en œuvre favorise par conséquent une juste répartition des moyens et ressources entre les deux Pôles. Dans cet esprit, l'Université des Antilles crée sur chacun des deux territoires universitaires de Guadeloupe et de Martinique, les conditions du développement d'une politique de l'enseignement supérieur et de la recherche adaptée à leurs territoires d'implantation et contribuant à l'attractivité de rayonnement l'Université des Antilles dans son ensemble. »

–A l'article 3 : il est proposé de remplacer la 1^{ère} phrase par la phrase suivante : « l'UA est implantée sur deux territoires distincts, la Guadeloupe qui est une Région/Département, et la Martinique qui est une Collectivité Territoriale unique créée en vertu de la loi du 27 juillet 2011 »,

–A l'article 4, il est proposé de remplacer la 2^{ème} phrase par « Le pôle est une composante spécifique de l'Université dont la structuration et l'organisation relèvent de l'article L713-1 du code de l'éducation »,

–A l'article 17 le grand deux (II), l'avant dernière phrase est remplacée par « cette proposition privilégiera une représentation du monde socio-économique »,

–L'article 21, la demande du Ministère intervient dans le cadre du choix de la personnalité extérieure à titre personnel : « une personnalité désignée à titre personnel, conformément au 2^o de l'article L719-3, en privilégiant une représentation du monde socio-économique » (*formulation souhaitée par le Ministère*),

–Article 43, 3^{ème} alinéa qui commence par « le responsable » est remplacé par « un DGS adjoint exerçant les fonctions de responsable administratif et financier de chaque pôle universitaire est nommé par le Président après avis du DGS et du Vice-président de Pôle. Il exerce ses fonctions sous l'autorité du Vice-président de pôle et dépend administrativement du DGS »,

–Article 48, le 1^{er} alinéa est complété comme suit (*ce sont les étudiants qui le souhaitent*) : « un règlement intérieur précise les modalités d'application des statuts ainsi que de toutes les autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, de ses instances et au développement de la vie étudiante »,

–A l'annexe 3, concernant l'annexe sur l'UA Pôle Guadeloupe et l'UA Pôle Martinique, on ajoute comme structures : « les bureaux de la vie étudiante » donc un bureau de la vie étudiante pour le Pôle Guadeloupe et un bureau de la vie étudiante pour le Pôle Martinique.

D'autres modifications nous sont proposées. Ces modifications ont été reçues du Conseil du Pôle Guadeloupe le 21 juin 2016. Je vous fais part des modifications qui sont proposées et je vous indique éventuellement une solution ou une réponse.

–Dans le préambule, il nous ait proposé une phrase : « cet esprit inter-régional pourrait trouver son expression dans une répartition entre les territoires... » *La suite de la phrase n'était pas claire, je ne savais pas s'il fallait mettre* « des fonctions de Président d'établissement et de Vice-président du Conseil d'Administration » ou simplement « de la fonction de Président. » Nous en discuterons tout à l'heure pour arrêter la bonne formulation éventuelle,

- Dans le titre 1 et par cohérence avec ce qui précède : « le principe de participation permet une présidence alternée, ainsi qu'une composition paritaire », cela veut dire que l'on supprime la partie relative au Vice-président,
- Dans le titre 2 article 4, il est proposé de supprimer le terme « composantes » dans la liste des structures transversales. Le commentaire qu'il faut faire est le suivant : cette modification serait en contradiction avec la définition que donne le code de l'éducation du Pôle. Cela reviendrait à dire que la faculté de médecine n'est pas une composante transversale, alors même que ses activités ainsi que les personnels rattachés à cette composante sont répartis sur les deux territoires. Cette modification me semble donc en contradiction avec la définition même que donne le code de l'éducation du Pôle qui est « regroupe les composantes propres au Pôle, composantes et structures propres aux Pôles. » Ce mot « propres aux Pôles », je tiens à bien le signaler pendant une dizaine de messages, il a été véhiculé une mauvaise formulation de cet article dans toute la communauté par... mais le mot « propre » avait disparu. On donnait le sentiment à tous que le Pôle regroupait toutes les structures du Pôle y compris l'administration générale, d'ailleurs. Ceci n'est pas conforme à la réalité de ce que dit la loi. On pourrait d'ailleurs revoir à ce sujet le discours de présentation de Madame la Ministre lors des deux sessions parlementaires qui ont présidé au vote de la loi. Regardez la présentation, vous verrez bien que les choses sont très claires,
- Titre III article 8, on dit d'ajouter « le Vice-président de Pôle pose les orientations stratégiques du Conseil de Pôle en matière de formation et de recherche au sein de la CFVU et de la CR. J'aurais tendance à proposer une autre formulation par rapport à ce que je vous ai fait observer du fait que la commission Formation et Vie Universitaire et la Commission Recherche n'ont pas de compétences en matière d'orientations stratégiques sur le plan de la formation et de la recherche. C'est le CAC qui a cette compétence. J'aurais tendance à proposer la formulation suivante : « le Vice-président du Pôle présente au CAC les orientations en matière de formation et de recherche, validées par le Conseil de Pôle, dans le cadre du projet stratégique du Pôle. » C'est prévu par la loi, le Pôle doit présenter un projet stratégique, et dans ce projet stratégique il y a bien évidemment toute la partie orientation et formation, politique de formation et de recherche du Pôle. Pour cela, c'est le Vice-président qui évidemment porte ce projet puisque c'est le Conseil de Pôle qui le valide. C'est une compétence du Conseil de Pôle. C'est une affaire entre Conseil de Pôle et CAC.
- Article 12, il est proposé d'ajouter que « le Vice-président étudiant préside le Conseil de gestion du BVE. Sur le principe il n'y a pas de problème, mais le BVE fera l'objet d'un chapitre entier dans le règlement intérieur de l'établissement, vous l'avez dans le plan qui vous est communiqué. On peut donc inscrire cela dans le règlement intérieur, mais le BVE étant une structure polaire, la place naturelle de ce texte c'est dans les statuts du pôle. Ce sont les statuts du Pôle qui peuvent indiquer que le Vice-président étudiant de chaque Pôle préside le Conseil de gestion qui est le bureau du BVE. Le BVE (Bureau de la Vie Etudiante) est une structure polaire, il appartient donc aux statuts du Pôle d'indiquer cela.
- Titre 4, article 17 on nous demande d'inscrire deux représentants de la région Guadeloupe au lieu d'un, en raison des transferts de compétences. Effectivement, la région Guadeloupe, la Région de manière générale ou la Collectivité a les compétences en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Toutefois, le principe de parité que nous impose la loi, ne nous permet pas de déséquilibrer la répartition des personnalités extérieures entre les territoires. Le nombre de représentants au sein de ce collège est fixé à 10 par la loi. On ne peut pas changer le nombre de représentants. Cela n'est donc possible que si on supprime une autre représentation au sein de ce collège. Dans ce cas, si on arrive à supprimer l'autre représentation, on pourrait alors repenser la représentation des personnalités extérieures et voir intégrer dans cette réflexion la représentation du monde socio-économique qui a fait l'objet de beaucoup de demandes. Nous avons là un débat à avoir, mais à priori on ne peut pas ajouter un membre supplémentaire de facto, ce serait en contradiction avec la loi.
- A l'article 19, le Conseil de Pôle propose des orientations stratégiques de politique en matière de formation et de recherche pour le Pôle. Nous sommes d'accord sauf que la rédaction peut simplement consister à compléter le 1^{er} alinéa de cet article 19 qui parle du projet stratégique de Pôle. Il suffit de le compléter en disant que : « ce projet contient les orientations stratégiques et politiques du Pôle en matière de formation et de recherche. » Cela revient au même. Pour la commission, tout cela était bien entendu implicite, puisque lorsque l'on disait que le Pôle propose un projet stratégique de développement, cela comprend également les politiques d'orientation en matière de formation et de recherche.
- Titre 5 article 41, on dit de remplacer une procuration pour les membres du CA par deux. Alors ça c'est...

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts*) – Pour finir, une seule procuration sera acceptée pour le CA. Pour le CAC effectivement cela pose moins de problème, nous pouvons peut-être en discuter, puisqu'il y a soixante-quatre membres et que l'on impose que la moitié au moins des membres soit présent. Si on impose cela, effectivement c'est possible pour le CAC. Je pensais que c'était pour le CA, là ça poserait problème en termes de nombre de membres présents pour prendre les décisions. J'en ai fini, je suis à votre disposition.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci Monsieur le coordinateur de la commission. Vous avez la parole, chers administrateurs. Monsieur BLANC ?

M. Marc BLANC (*BIATSS 971*) – J'aimerais que l'on explique la parité parce que dans les articles 39 et 40, on reparle des élections liées à la parité. Est-ce qu'il y a parité ? Dans quel conseil ?

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts*) – De quelle parité parlez-vous ?

M. Marc BLANC (*BIATSS 971*) – Parité homme/femme.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts*) – Homme/femme. La loi prévoit que le principe de parité homme/femme se juge uniquement au niveau de la représentation des personnalités extérieures. C'est ainsi que le Code de l'Education l'a présenté. C'est à ce niveau seulement que nous avons prévu à chaque fois, lorsque l'on choisit des personnalités extérieures de veiller à ce que la parité homme/femme soit respectée. La loi étant bien consciente qu'il n'est pas toujours possible d'avoir une parité exacte. L'idée c'est de faire le maximum pour qu'il y ait cette parité.

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Merci Madame la Présidente. Avant toute chose, je voudrais remercier et féliciter tous ceux qui ont pris part à l'élaboration de ce projet de statuts, sur les deux Pôles, au sein de l'administration générale mais plus globalement également au sein de la communauté universitaire. Sur le pôle Guadeloupe, les échanges et les débats se sont déroulés dans un climat de liberté démocratique, d'une certaine sérénité. C'est vrai qu'il y a eu des échanges au niveau de la commission des statuts où nous ne nous sommes pas toujours compris, loin s'en faut. Toutefois, comme je le dis bien souvent, on peut ne pas être d'accord mais l'important c'est de tomber d'accord. Je crois que c'est ce qui a fini par être réalisé sur la globalité et l'ensemble du projet, dont je précise volontairement, en tant que juriste, que ce n'était pas une mince affaire que de faire en sorte de donner un encadrement juridique viable, acceptable par notre autorité de tutelle et surtout qui garde le caractère inédit et le caractère fonctionnel en termes de proximité que cette Université des Antilles se doit et veut mettre en œuvre. Je voudrais dire également que j'avais fait la demande pour que les Vice-présidents de Pôle puissent présenter très rapidement – à l'issue de l'exposé fait par le responsable de la commission des statuts et Directeur de cabinet – un peu l'esprit des propositions qui ont été faites, certes peut-être de façon un peu tardive.

Vous me permettez de présenter rapidement, en complément de ce qui a été fait, je ne reviendrai pas sur le contenu mais vous préciser un petit peu l'esprit, et surtout la volonté qui se cache derrière ces propositions, une volonté de permettre effectivement d'aller jusqu'au bout de cette autonomie des Pôles. La question concernant la représentation de la Région s'est posée parce qu'effectivement, il faut savoir qu'il y a un vrai transfert de compétences, Monsieur NARAYANINSAMY vous l'a expliqué. C'est une réalité juridique dont il nous faut tenir compte. Soit le cadre qui est posé est modifié et permet cela soit il reste tel quel et demeure conforme à la loi qui nous régit, loi elle-même inédite, je le précise également. Il y a la question du principe d'alternance qui, pour les administrateurs du pôle Guadeloupe, est un principe effectivement intéressant pour l'Université des Antilles pour la fonction de Président, mais moins, beaucoup moins pour ne pas dire pas du tout, concernant celle de Vice-président

du CA puisque nous pensons que le Président, une fois élu, a le droit de choisir librement son équipe et que le Vice-président du Conseil d'Administration doit en faire partie. Pour avoir été candidat malheureux à la dernière élection de la Vice-présidence du Conseil d'Administration, ayant voulu de ce fait introduire un peu plus de démocratie, nous nous sommes quand même rendu compte que la plupart des administrateurs souhaitait avoir une équipe présente en place. Bien sûr, l'alternance n'est pas un principe consacré juridiquement aux établissements publics, il faut le dire. Nous avons une spécificité pour la Présidence – raison pour laquelle nous avons choisi le conditionnel – pourrait trouver cette spécificité, pourrait s'exprimer à travers l'usage de ce conditionnel et uniquement pour la présidence. Il nous a paru très important de vous faire comprendre, chers administrateurs, que l'autonomie des Pôles est aussi une autonomie fonctionnelle dans la mesure où il faut qu'il y ait, à la fois un projet stratégique mais aussi un porteur des orientations stratégiques en matière de recherche, de formation et bien évidemment pour toutes les autres questions attenantes aux Pôles. Le problème c'est que si un Vice-président de Pôle ne peut pas porter – je garde bien le terme « porter » – les orientations stratégiques définies à la fois dans les projets stratégiques mais également dans la conduite des politiques que devront mener les organes décisionnels que deviennent CFVU et CR, je ne vois pas très bien comment... nous ne voyons pas au sein du Conseil de Pôle, comment cette autonomie des Pôles pourra effectivement être aussi fonctionnelle qu'on le souhaite. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, tout institutionnel qu'il soit, l'organigramme qui est présenté reflète certes les modes d'élection, mais il nous faut vite aller vers un organigramme fonctionnel qui quand même montre un peu la hiérarchie de fonctionnement qui est nécessaire au fonctionnement de cet établissement. La place donc des Vice-présidents de Pôle et des Conseils de Pôles me paraît être, en tout cas sous ce schéma, quelque peu limitatif, dirons-nous.

L'importance du BVE, les précisions ont été apportées, bien évidemment d'accord, statut de pôle, mais je pensais – je viens d'être convaincu par ton analyse, cher Jacky – que la place du BVE n'était pas uniquement dans les annexes mais aussi dans le corps du texte des statuts, les étudiants – dont l'un des élus m'a donné sa procuration – souhaitaient que ce soit intégré dans le corps même du texte des statuts, là où il y a la liste des composantes ou des conseils, des commissions. Je ne reviendrai pas sur les procurations.

Juste deux derniers mots, très rapidement. On vous a présenté la possibilité de plutôt s'axer sur les projets stratégiques de pôle. J'insiste. Il s'agit pour le Conseil de Pôle et le Vice-président de Pôle, de pouvoir porter les orientations stratégiques qui sont définies par un projet stratégique dont la durée n'est pas une durée annuelle, bien au contraire, mais aussi de porter les orientations décidées lors des réunions des CFVU et des CR. Je dirais même, au-delà des orientations, ce serait toute la politique de ces instances qui sont polaires désormais, qui devrait être à notre sens, portée à la fois par le Conseil de Pôle et le Vice-président de Pôle également en termes d'exécution de ces décisions. La notion de composante transversale, comme les administrateurs l'ont souhaité, je souhaiterais que l'on puisse en discuter parce que cela nous apparaît important que la question des composantes soit réglée une bonne fois pour toutes. Des composantes peuvent avoir des activités personnelles transverso-transversales, mais bien évidemment la notion de Pôle, de territoire, de périmètre et même la notion propre aux Pôles, amène que l'on puisse distinguer sans toujours rentrer... on l'a vu lorsque j'ai admis le CTS, il y a encore des questionnements sur les services communs, la différence entre un service commun et une faculté. Si le Pôle est un regroupement de composantes et si le Pôle peut créer ou proposer des créations de composantes, il va s'en dire qu'il faudrait que les composantes entrent définitivement dans le champ de l'identité juridique polaire. C'est un débat que je vous sou mets, mais je ne suis pas aussi... comment dirais-je ? Je ne vois pas les choses de façon aussi réhabilitaire que notre Directeur de cabinet. Je pense qu'il faut là-dessus faire preuve d'un peu plus de largeur. Enfin, il faut préciser une date pour les annexes des composantes comme pour les labos, parce qu'on a l'impression que les choses sont figées dans le marbre pour les composantes et pas pour les laboratoires. Or les annexes pour les laboratoires précisent bien « à telle date », il faudrait donc que l'on puisse dire pour les composantes aussi : « à telle date, voici l'état des composantes de l'Université des Antilles. » Ce qui permettrait de laisser une évolution forcément souhaitable quand on parle de développement universitaire. Il faut évidemment, on le voit sur les deux Pôles, que l'on discute de la place de certaines composantes – même si on ne part pas sur la disparition du terme composante transversale – de la place de certaines composantes dans les différents blocs. Quoi qu'il en soit pour la Guadeloupe ou l'IPAG ou la faculté de médecine, c'est vrai que les administrateurs du pôle Guadeloupe sont majoritairement pour que ces composantes soient intégrées dans les blocs polaires.

J'en ai terminé, juste une petite remarque. Le débat statutaire ne doit pas faire l'économie d'une projection et d'une réflexion beaucoup plus politique et étendue concernant les administrations polaires, c'est le cas jusqu'à présent. L'importance que nous accordons, à juste titre, au règlement intérieur et à sa rédaction doit nous amener à avoir vraiment une projection, un débat le plus large possible pour avoir une innovation en la matière qui corresponde à notre caractère inédit d'Université « pluri-territoriale ». Merci de m'avoir écouté.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci.
Monsieur le Vice-président du Pôle Martinique.

M. Jean-Emile SIMPHOR (*Vice-président du Pôle Martinique*) – Tout d'abord, saluer également le travail fait par la commission des statuts et saluer en particulier le travail fait par les membres de la commission des statuts que j'ai nommés au titre du Pôle Martinique puisqu'ils ont pleinement participé à ces travaux. Le Conseil du Pôle Martinique s'est réuni le 2 juin 2016. Avant le 10 juin, j'ai transmis au responsable de la commission des statuts, à Madame la Présidente et aux administrateurs du Pôle Martinique, le résumé des travaux du Conseil de Pôles du 2 juin qui ont porté sur la monture qui était en vigueur à ce moment-là, celle du 26 mai du projet de statuts de l'UA. Nous avons cherché à nous y prendre suffisamment tôt, Monsieur le responsable de la commission, pour apporter les éléments. Les collègues administrateurs du pôle Martinique sont ici présents. L'état d'esprit qui a animé nos débats a été de dire que cet établissement sort d'une scission – ce n'est pas un phénomène qui arrive fréquemment – il y a le traumatisme de la scission et de dire que cet établissement est donc à un tournant, une phase importante de reconstruction. L'élaboration des statuts est donc effectivement un moment fort, c'est une charpente, c'est effectivement ce qui devrait nous guider pour un avenir, un temps certain, espérons-le. Cet état d'esprit a conduit nos débats, nous avons souligné que nous avons un établissement qui est spécifique dans le panorama des Universités françaises. Il relève de deux... je ne peux même pas dire deux régions, il relève d'une Région/Département et d'une Collectivité Territoriale de Martinique – cela a été dit en préambule – de deux territoires qui ont fait des choix institutionnels différents. Il relève de deux académies avec deux recteurs, ici présents et représentés, et il n'y a pas d'équivalent de cet établissement dans le panorama des Universités françaises. Il nous appartient dans les travaux que nous menons, de faire en sorte que ces spécificités soient clairement comprises, montrant que nous avons un établissement qui a dans ses missions fondamentales le développement de l'enseignement supérieur et la recherche, bien évidemment sur ces deux territoires où l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont de véritables enjeux pour chacun des territoires.

Par conséquent, voilà une Université qui a un bien commun de deux territoires et qui doit développer ses missions fondamentales d'enseignement supérieur et de recherche. Nous avons donc insisté pas mal sur des principes forts qui guident les statuts. Le principe d'unité, principe fort, qui ne va pas sans ce principe d'autonomie qui permet une adaptation de la structuration de cet établissement par rapport aux spécificités que je viens d'indiquer. Nous avons aussi beaucoup insisté sur le principe d'équilibre et d'équité. L'équilibre et l'équité sont des éléments qui nous semblent fondamentaux pour donner un avenir certain et un avenir dans la durée à notre établissement. Un certain nombre de propositions faites par le Pôle Martinique ont été reprises par Monsieur le responsable de la commission, Monsieur NARAYANINSAMY, sauf une. Je ne sais pas ce qui s'est passé mais les propositions ont été correctement reprises sauf à l'article...effectivement, à l'article 43 nous proposons : « un DGS adjoint exerçant les fonctions de responsable administratif et financier », d'accord ? Dans nos débats nous avons effectivement dit qu'il fallait que ce soit un cadre – je reprends le terme que nous avons utilisé – un cadre de haut niveau qui devra à la fois faire la synthèse justement du fait que dans cet établissement, il y a ce fameux principe de subsidiarité qui faisait en sorte que l'on ramène un certain nombre de compétences au niveau des territoires dès lors que ces compétences permettent de répondre à des missions de proximité au service des usagers de l'établissement, à savoir les étudiants en premier, les personnels enseignant-chercheurs, les parents d'étudiants etc. Mais le corollaire de cela voulait dire qu'on supprimait – c'est ce qui n'a pas été repris dans ta proposition – l'article 45. Cela demande la suppression de la phrase de l'article 45, nous avons donc proposé la suppression de la phrase qui dit : « dans le cadre d'une gestion de proximité et sans déroger aux principes d'unité budgétaire, la Direction des affaires

financières de l'établissement est représentée sur chaque territoire, par un DAF adjoint. C'est le DGS adjoint du pôle, qui est également responsable administratif et financier du Pôle qui exerce ce travail. » Nous avons proposé de supprimer cette phrase, en laissant « le DGS adjoint exerce les fonctions de responsable administratif et financier de chaque Pôle etc. » comme cela a été dit. C'est par rapport à l'autonomie et à l'exercice du principe de subsidiarité. Sinon, les autres propositions ont été reprises.

Je terminerai en disant que nous avons également exprimé cette volonté d'avoir une participation du monde socio-économique dans les instances de l'Université et avons en quelque part déploré le fait que nous passions dans les anciens statuts de quatre à deux, suite à la proposition qui a été faite par le Ministère. Par conséquent, nous avons proposé la formulation de « privilégiera » au lieu de « pourra privilégier » qui nous était proposé, estimant que cette formulation était quelque peu désobligeante vis-à-vis des membres représentants au Conseil d'Administration du monde socio-économique avec lesquels nous sommes en permanence en lien parce que nos étudiants trouvent des stages, de l'emploi, de l'insertion professionnelle. Nous avons voulu manifester l'importance de la présence des membres du monde socio-économique dans nos Conseils. Voilà quelque peu résumé, l'état de nos travaux du 2 juin 2016, les collègues administrateurs qui sont là étaient présents. Nous pouvons échanger là-dessus.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Je voudrais d'abord, chers collègues, vous présenter par anticipation mes excuses car je serai malheureusement conduit à vous quitter précipitamment. J'avais espéré que le débat sur les statuts serait réglé au moment de mon départ, mais d'ici une heure je devrais partir dans l'avion, j'avais pris des engagements que je n'ai pu annuler. Ma première observation sera pour regretter les conditions dans lesquelles nous sommes amenés à délibérer. Nous sommes officiellement statutaires ou juridiquement une Université autonome, ce qui signifie que nous avons vocation à délibérer librement de nos statuts. Voilà que nous apprenons que le Ministère a déjà été saisi de nos statuts. Il a déjà fait ses observations, il a déjà communiqué en corrigeant ce qui lui paraissait devoir l'être, si ce n'est que cela nous tient la main. Les administrateurs ne sont plus aussi libres de délibérer qu'ils le souhaiteraient. Je trouve cela assez désagréable sur le fond, étant observé qu'il ne m'a pas échappé que les statuts d'un établissement comme le nôtre, constituent ce que l'on appelle des actes communicables, autrement dit, ils doivent nécessairement être communiqués au Ministère après adoption en vue d'approbation et de correction éventuelle. Là, nous nous trouvons dans une situation de correction anticipée, cela me paraît quand même fâcheux.

Maintenant sur le fond. Sur le fond, nous aurons à voter ces statuts, et pour vous dire vrai, je les vote tels qu'ils sont. Je les voterai en sachant qu'ils sont mauvais. Je les voterai en sachant qu'ils sont mauvais, pourquoi ? Simplement parce que si vous prenez ces statuts, vous pourriez les appliquer aussi bien à l'Université de Bordeaux, Toulouse, Marseille, Montpellier. Cela ne poserait aucun problème. D'ailleurs, des statuts de cette envergure, on pourrait cliquer sur internet et en trouver. En cinq minutes, nous aurions des statuts de cette nature, statuts d'Université. En qualité, ce que je trouve problématique, c'est que l'on ne nous propose pas de statuts qui soient véritablement adaptés à notre situation particulière. La situation particulière est là, la géographie ne peut pas s'oublier. Comment a-t-on organisé cette prise en compte de la géographie ? Je ne suis pas du tout convaincu. On nous affirme dans des principes, toute une série de principes : principe de participation, d'unité, d'autonomie. Mais l'autonomie des Pôles a été présentée longuement comme étant le ciment de cette Université, admettons-le. Fallait-il encore mettre en œuvre véritablement cette autonomie par différentes dispositions. Il me semble que cela n'a pas été le cas. Je voudrais vous en donner deux exemples, deux ou trois exemples.

– Premier exemple, la question de l'agent-comptable. Nous savons que s'il est une question fondamentale, c'est bien pour les Pôles la possibilité de prendre rapidement des décisions, de n'être pas obligés de faire tout remonter à Pointe-à-Pitre attendant que Madame l'agent-comptable décide de bloquer ou de ne pas bloquer, comme elle aime à le dire. Dans les statuts que l'on nous propose, rien n'est prévu de ce point de vue, si ce n'est que l'on pourra mettre en place un fondé de pouvoir ; il aurait fallu en amont négocier avec le Ministère une modification du

texte réglementaire en la matière, cela n'a pas été le cas. Il y aura dans ces statuts, avec l'accord de Madame l'agent-comptable qui n'est pas obligée de donner, la mise en place d'un simple fondé de pouvoir.

– Deuxième élément : le Président est l'ordonnateur de cet établissement, on le sait. Tout est supposé passer par le Président. Que disent les statuts ? Alors qu'il aurait fallu avoir sur place un Vice-président ayant de larges pouvoirs, permettant le fonctionnement de son pôle, que disent les statuts ? Sauf si la question est modifiée, j'ai lu là rapidement : « le Président peut donner des délégations. » Il peut donner des délégations – je veux tout ce que l'on veut – mais s'il n'en donne pas, nous sommes dans la situation où il faudra attendre que le Président décide. Lorsqu'il viendra s'il ne veut pas il ne décidera pas, il décidera. Où est l'autonomie des Pôles, puisqu'il a le pouvoir de ne pas donner délégation ? Là encore, de ce point de vue, j'observe encore que la nomination du DGS adjoint... il est prévu dans les textes des nouveaux statuts, que ce DGS sera nommé adjoint de Pôle, sera nommé notamment après avis du V/P Pôle. Il n'est pas précisé dans le texte s'il s'agit d'un acte conforme, on peut imaginer par conséquent qu'une fois l'avis donné, l'avis serait défavorable mais le Président nomme malgré tout, parce qu'il n'est pas précisé que cet avis serait un avis conforme ou pas conforme. Juridiquement, ce n'est pas rien que de le préciser. A-t-on véritablement organisé l'autonomie des Pôles ? Pas véritablement avec les éléments que je viens d'indiquer. J'observe un certain nombre de choses fâcheuses pour ces statuts. Monsieur le Directeur de cabinet l'a souligné ? Il a eu la franchise de le dire. Il y aura dans cet établissement toute une série de V/P, à la limite je dirais même que pratiquement tout le monde devient V/P dans cet établissement, le problème étant quoi ? Le problème c'est comment coordonner l'action de tout ce petit monde ? Sur un Pôle vous avez le V/P Pôle, deux ou trois V/P etc. des V/P dont on nous dit qu'ils feront ce qu'ils veulent, V/P CFVU, V/P recherche etc. Mais comment coordonner l'action de tout ce monde ? Il aurait fallu le prévoir, c'est quand même le rôle des statuts que de dire qu'il y a une commission de coordination, il y a tout ce que l'on veut mais encore faut-il coordonner l'action de ces gens.

En matière de relations internationales, j'ai lu dans les statuts, dans le préambule, que nous avons vocation à rayonner dans la Caraïbe etc. Je le sais très bien. Qui va le faire ? Qui va le faire ? Rien n'est écrit concernant l'initiative, la titularité des pouvoirs en matière de coopération, de liens qui seraient menés. Qui va le faire ? Il aurait été bien de le dire car ce n'est pas rien que de représenter non seulement notre établissement, mais la culture française dans la Caraïbe. Maitrisons tout cela.

Alors je suis ennuyé, je suis ennuyé mais je l'ai dit, malgré tout je voterai ce texte parce qu'il en faut bien. J'ai un dernier problème, Madame la Présidente, c'est que nous soyons saisis simplement le 23, c'est-à-dire deux jours avant la date limite qui nous était impartie pour nous prononcer. Mais enfin, malgré tous ces éléments, je voterai ces statuts... enfin, celui qui aura ma procuration parce que je suis en train de m'en aller.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je vous remercie, Monsieur, de ces éléments. Je tiens néanmoins à préciser que beaucoup d'éléments dont vous parlez auraient été possibles si la loi était autre que ce qu'elle est. Nous en avons déjà discuté longuement. Nous sommes contraints par la loi, et les statuts – je l'ai dit dans mes propos liminaires– les statuts ne peuvent être que ce que la loi nous autorise en matière de statuts. En revanche, je tiens à porter un rectificatif important. Lorsque nous avons décidé, lors du Conseil d'Administration du 2 octobre 2015, de mettre en place une commission des statuts, je vous avais posé la question – vous pourrez vous référer au procès-verbal de ce conseil – d'un accompagnement du Ministère pour éviter ce qui s'était produit en 2008, c'est-à-dire une révision quasi-totale des statuts qui n'a jamais été faite, ce qui fait que nous sommes toujours dans des statuts qui n'ont été validés par personne. Tout le monde avait approuvé l'idée que tous les points d'étapes soient visés par le Ministère, ce n'est donc ni une initiative de la Présidente, ni du responsable de la commission des statuts. C'est en Conseil d'Administration qu'il avait été convenu que nous jalonnions le parcours de la rédaction des statuts par des avis du Ministère, sachant que de toute façon, si nous faisons cavalier seul nous pourrions nous retrouver dans la situation fâcheuse dans laquelle nous sommes encore à ce jour, et ce depuis 2008. Je tenais à porter ce rectificatif. Je rappelle également que la loi n'a rien prévu de façon claire concernant les Vice-présidents de Pôles, elle attribue des compétences aux Conseils de Pôles. Il faut rappeler malgré tout que même si nous sommes dans un établissement autonome, il y a un Président qui porte un certain nombre de signatures et qui a donc sa responsabilité pleine et entière qui est engagée. En revanche, ce que nous n'avons pas avant– je pense qu'il faut aussi pouvoir souligner les aspects positifs même si je ne suis pas satisfaite de la loi, je crois que la version des statuts que nous avons est sans doute la meilleure par rapport à la loi– il est important

de souligner que pour la première fois, les Vice-présidents de pôles auront la possibilité de signer des conventions qui dépendent de leur Pôles, ce qui au niveau de la coopération internationale a un double effet. On pourra avoir des coopérations portées par l'établissement mais les Pôles pourront aussi, lorsque cela ne concernera que leur territoire, porter aussi des actions de coopération internationale qui concernent plus spécifiquement un territoire et pas l'autre. Donc tout ne peut pas être dit dans des statuts mais ce qui est possible est déjà inscrit, puisque des conventions pourront être signées par le V/P Pôle, dès lors qu'il s'agira de leur Pôle en fait.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Oui, cela peut être précisé. Par ailleurs, comme nous l'avions indiqué, la cohésion qui n'a pas été prévue au niveau de la loi a été quand même un peu rectifiée dans les statuts. Vous voyez qu'il est prévu systématiquement que les Vice-présidents de Pôles puissent assister au Conseil Académique, au Comité Technique et qu'il puisse y avoir un filage quelconque, sachant que la loi ne nous autorise pas à placer les Vice-présidents Formation, Vie Universitaire et les Vice-présidents de Recherche directement sous la coupe des Vice-présidents de Pôles. C'est plutôt une interaction, une synergie intelligente qui devra s'organiser pour essayer de colmater les brèches et les manques de cohésion dont la loi est porteuse.

Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC (BIATSS) – Je partage bien évidemment le sentiment du Président VIRASSAMY, mais aussi celui émis par Madame la Présidente, tout en précisant qu'il ne s'agit que d'un bout de papier. Il faudra aussi l'approuver sur le terrain. Les statuts c'est du papier. On s'apercevra qu'il y a des choses qui ne fonctionneront pas et il faudra donc les modifier. Effectivement, je partage tout à fait le sentiment du Président dans le sens où c'est vrai que c'est quelque chose qui aurait dû être fait, mais la Présidente l'a bien précisé, elle aurait souhaité autre chose, une meilleure coordination. Effectivement, moi je pense – mais c'est une impression personnelle – que ce serait nier la date, si je peux m'exprimer ainsi, parce que vous avez différents niveaux, avec par exemple un CAC devenu de plus en plus imposant avec soixante-quatre membres, je me pose des questions. J'espère que ces statuts ne resteront pas *dans l'histoire*. J'espère que chaque année, on les réformera, on les modifiera, on les amendera et on permettra aussi à l'établissement de fonctionner avec plus de souplesse, bien sûr.

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts) – Monsieur BLANC, l'affaire des soixante-quatre membres du CAC, je rappelle quand même que c'est une négociation avec le Ministère parce que sinon c'était quatre-vingt.

M. Marc BLANC (BIATSS) Je sais justement, il faut dire que le Ministère aussi n'est pas tout à fait au fait pour le fonctionnement.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur le Recteur souhaite intervenir ?

M. Camille GALAP (Recteur) – Oui, oui. Quand on interpelle le Ministère, comme nous sommes là en tant que représentants de l'Etat... je voulais rebondir sur ce que l'on disait tout à l'heure sur l'accompagnement nécessaire pour la rédaction des statuts. Je confirme effectivement que c'est un engagement qui avait été pris. Je rappelle d'ailleurs que les deux éléments qui avaient été mis en avant dans ce cadre-là, notamment pour l'accompagnement de l'Inspection générale, portaient sur le volet financier dans le cadre de la scission avec l'Université de la Guyane et sur les questions de la rédaction des statuts. Lors de la visite du Haut Conseil à l'Evaluation, c'est un élément sur lequel on avait attiré notre attention que ce soit du côté de l'Université ou du côté des Recteurs, pour que cet accompagnement soit réalisé, pour ne pas partir sur des choses qui sont hors cadre. Le Ministère ne revendique rien par rapport à la légitimité du Conseil d'Administration sur la finalisation et le vote d'adoption des statuts, des ajustements qui seront faits. De toutes les façons, les dernières modifications qui pourront avoir lieu aujourd'hui – si toutefois quelque chose évolue – seront aussi proposées au Ministère et c'est le Ministère qui, in fine, validera les statuts. Je voudrais saluer le travail qui a été fait parce qu'il a nécessité beaucoup de dialogue, beaucoup de réunions et je sais ce que cela représente. Il me semble qu'aujourd'hui, nous sommes à 95 % ou 98 % de statuts qui sont, à mon sens, acceptables. Bien évidemment, les statuts d'Université sont des éléments qui sont posés à

un instant donné et qui ont vocation à évoluer dans les années qui viennent. C'est aussi au regard du règlement intérieur qu'il faudra définir les modalités de fonctionnement à l'intérieur de l'Université. C'est pour cela qu'il ne faudrait pas rester trente ans, sans règlement intérieur. Sous forme de boutade, je disais à la Présidente, qu'il faudrait préciser la période à laquelle on souhaite avoir le règlement intérieur parce que c'est déterminant, et il faut que ce soit partagé par l'ensemble de la communauté universitaire, qu'elle comprenne le « qui décide quoi » ? Qui coordonne quoi ? Qui prend les décisions ? Parce qu'effectivement, dans cet EPCSCP qui ressemble à une Université fédérale finalement, il faut que les gens s'y retrouvent au niveau des prises de décisions, et il faut évidemment mettre de la fluidité dans les processus de décisions pour qu'il n'y ait pas de difficultés de fonctionnement, avec les responsabilités lourdes qui reposent sur la Présidente de l'Université, puisque c'est elle qui est responsable aux yeux de la loi de toutes les décisions qui pourraient être prises ici ou là et qui finalement pourraient être en dehors de la loi. C'est la Présidente et tout son staff, notamment l'agent-comptable qui est responsable sur ces deniers propres. Ce sont des éléments qu'il faut définir au sein du règlement intérieur, dans le cadre des statuts des Pôles. Les statuts n'ont pas vocation à être des statuts lourds, avec des choses qui sont trop détaillées, parce qu'après cela enferme aussi. Il faut donc que les statuts soient des statuts légers, pas trop légers, mais qui laissent un certain nombre d'ouvertures pour que nous soyons dans un cadre et non pas dans un carcan, sinon ça risque d'être compliqué en termes de fonctionnement. En tout cas, je crois qu'il y a aujourd'hui un degré de maturité qui est suffisant, me semble-t-il, à quelques ajustements près. Un élément important qui a été donné par les uns et les autres, c'est la place du monde socio-économique dans cette instance. Il est capital, sur chaque territoire, que le monde socio-économique soit représenté dans cette instance. Si on veut développer la formation continue, si on veut donner du rayonnement sur la recherche et l'innovation, il faut que le monde socio-économique soit dans cette instance. Même si effectivement le Ministère nous dit : c'est à vous de trouver une solution pour essayer de positionner la représentation du monde socio-économique en essayant de jouer sur la part de représentation des uns et des autres et que cela fasse consensus.

M. Michel CORIDON (*Personnalité extérieure 972*) – Je voudrais ici m'exprimer officiellement, en tant que membre des personnalités extérieures du monde socio-économique. Je l'ai déjà dit en Conseil de Pôle Martinique, je l'ai dit également à la commission, je le redis ici de façon un peu officielle. Nous regrettons effectivement le fait que dans la nouvelle Université des Antilles, nous passions de quatre voire à zéro, même si quelque part il est dit que le monde socio-économique sera privilégié.

Il me semble que le monde socio-économique a toujours participé au Conseil d'Administration de l'Université, que le monde socio-économique a montré sa volonté de faire en sorte que nous puissions travailler ensemble. La finalité de l'Université est de fournir de futurs salariés au monde socio-économique, donc en quelque part nous avons notre mot à dire là-dessus. Monsieur Bernard HAYOT, l'autre membre de ce Conseil d'Administration n'est pas présent, il m'a donné sa procuration. Nous avons le même point de vue, lui aussi regrette quelque part qu'il y ait moins de membres du monde socio-économique présents au sein du futur Conseil d'Administration de l'Université des Antilles.

Malgré tout, quand on regarde ce texte, c'est un appel à candidatures publiques, cela veut dire en quelque part, que n'importe qui peut répondre et que les quatorze autres membres du Conseil d'Administration – tant pour le pôle Martinique que pour le pôle Guadeloupe – peuvent totalement décider de mettre qui ils veulent sans pour autant que ce soit quelqu'un du monde socio-économique. Ce qui veut dire qu'il n'y a rien de garanti là-dedans, même si la loi, même si la loi dit que... même si dans les textes est marqué « doit privilégier. » Nous trouvons cela très dommageable. Pour ajouter quelque chose de plus, c'est très extraordinaire, uniquement pour la personnalité du monde socio-économique : « la désignation de ces deux personnalités tient compte de la répartition par sexe ». Ce qui veut que quelque part, sur le pôle Guadeloupe il y aura une femme, sur le pôle Martinique un homme ou l'inverse.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts*) – Lorsque que chaque commission polaire aura à désigner la personnalité, il faut qu'elle tienne compte du nombre de personnalités

extérieures déjà désignées dans la commission, et leur répartition par sexe. C'est cela, c'est ce que dit la loi. Ce n'est pas entre Guadeloupe et Martinique, c'est au sein de la commission ou au sein du CA.

M. Michel CORIDON (*Personnalité extérieure 972*) – Je tenais à le dire de façon officielle, même si en quelque part, la loi nous empêche de faire différemment. J'aimerais malgré tout qu'il y ait une forte volonté politique exprimée par le Conseil qui fasse part de cette anomalie.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci. Simplement vous indiquer que cela a été fait à plusieurs reprises. La question a été soumise au Cabinet, peut-être aurons-nous tout à l'heure à voir s'il est possible de trouver des solutions pour augmenter encore cette possibilité.

Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*PR 971*) – Merci Madame la Présidente. J'ai une question à vous poser sur la méthode de travail de cette matinée. Le Directeur de Cabinet a présenté avec beaucoup de clarté un document très riche, il a également présenté des propositions émanant des Pôles, y compris du Ministère. J'aimerais savoir à quel moment nous allons discuter de ces propositions, puisque les deux V/P Pôles ont eu l'occasion de préciser le cadre de leurs propositions. Nous avons là des discussions générales très intéressantes mais est-ce que nous allons, point par point, examiner chacune des propositions émanant des Pôles ou pas ? C'est ma question sur la méthode choisie pour ce travail.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Dans un premier temps Je pense que c'est extrêmement important, d'avoir des éléments sur les réactions, les interventions spontanées, puisque plusieurs types de représentations sont ici présents. Il y a une dimension générale, une approche générale des statuts et il me semble important de recueillir l'avis sur cette approche générale, sur la manière dont les membres, en fonction de leurs qualités d'universitaires, de personnalités différentes etc. perçoivent ces statuts dans leur ensemble avant d'entrer dans une discussion de fonds sur les propositions.

Y a-t-il d'autres interventions de nature plus générale ? Nous n'avons pas entendu les personnalités du monde politique, des Collectivités.

Madame BRAVO-PRUDENT je vous donne la parole et ensuite Madame ...

Mme Arlette BRAVO-PRUDENT (*Ville Universitaire 972*) – Avant de faire une observation, je voudrais saluer le travail remarquable qui a été fait par la commission, surtout l'ambiance qui régnait avec une volonté particulière de permettre la libre expression. Je tenais quand même à le souligner. Ensuite, je crois que beaucoup de choses ont été dites. Les statuts sont appelés à vivre, sont appelés à évoluer, ils nous font le cadre, nous avons longuement débattu. Il faudra donc arriver à se positionner sur ce cadre. Pour ma part, représentante de la ville de Schœlcher, nous allons effectivement voter ces statuts. Je voudrais simplement porter une observation. Je sais que l'expression arrive après la maturité des idées, mais je voudrais savoir pourquoi des propositions arrivent aussi tardivement, et surtout, comment on peut parvenir à les intégrer. C'est ma dernière réflexion, merci.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Je voudrais intervenir dans des propos préliminaires, parce que je pense que pour l'utilité du débat, c'est vrai qu'il faut aborder chacun des articles pour lequel une modification a été demandée pour voir si nous sommes d'accord. Ce qui est important, c'est qu'à l'issue de ce Conseil d'Administration– je rejoins parfaitement la position des deux V/P Pôle et de la Présidente– il faut donner cette image d'unité. Nous en arrivons là parce que ce texte est mauvais, il faut avoir le courage de le dire. Nous avons mal vécu cette scission et je pense que le Parlement a été trop vite dans l'adoption d'un texte qui aujourd'hui nous enferme et ne nous permet pas effectivement d'avoir une position consensuelle, c'est la raison pour laquelle vous avez ce type de difficultés. C'est vrai qu'il y a des observations qui ont été formulées au dernier moment parce que nous sommes une nouvelle majorité. Nous votons dans quelques jours le compte administratif et ce n'est pas toujours facile, en si peu de temps, de s'approprier la complexité des dossiers de la Collectivité Régionale, tant les sujets sont importants et sont tous urgents.

Pour ce qui est de la région Guadeloupe, je pense que nous pouvons bien évidemment nous retrouver sur un certain nombre d'articles.

Pour nous, deux articles vont être déterminants :

– Celui qui concerne la composition des personnalités extérieures, c'est-à-dire l'article 17. J'ai bien entendu que nous avons fait des choix institutionnels différents mais ce n'est pas parce que nous avons fait des choix institutionnels différents que nous ne devons pas regarder l'équilibre au regard des compétences de chacun. Au regard de la loi NOTRE, la compétence en matière d'Enseignement Supérieur a été transférée aux Régions. A ce titre, la Collectivité Unique de Martinique a aussi cette compétence. Donc si la CTM de Martinique a deux sièges, la Région Guadeloupe doit avoir deux sièges. Si elle n'a qu'un siège, la Région Guadeloupe doit avoir un siège. C'est le 1^{er} point qui déterminera effectivement notre vote concernant ce projet de statut.

– Deuxième point : j'aimerais que l'on puisse aborder très tranquillement la question de la composante transversale, notamment au travers des différents Pôles et ce qui est des services communs. Soit on trouve une formulation pour qu'effectivement cette annexe – soit elle existe, soit elle n'existe pas – je ne sais pas si elle est obligatoire et comment nous pouvons nous en sortir. Est-ce que nous avons une réponse ? Si non, là aussi, ça va nous poser quelques soucis notamment par rapport à la faculté de médecine. J'ai eu l'occasion de vous le dire, Présidente. Voilà ce que je voulais dire. Pour le reste, je pense que nous pouvons trouver des écritures communes. Merci.

Mme Aurélie NELLA(CTM 972) – Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Je tiens moi aussi, en propos préliminaires, à saluer l'effort déployé par l'ensemble de la communauté universitaire, singulièrement par tous les membres de la commission qui ont travaillé à l'élaboration de ces statuts. Effectivement, on ne peut que se satisfaire du résultat, compte tenu du cadre posé en amont par la loi qui est ce qu'elle est. Mais je crois que nous sommes aujourd'hui à un tournant majeur pour cette Université qui, comme il est rappelé le V/P Pôle, a subi une scission assez traumatisante. Aujourd'hui, je crois qu'il faut qu'on en sorte et que l'on arrive à faire vivre cette Université des Antilles. Nous nous sommes battus pour cette Université des Antilles, je crois véritablement qu'elle doit être solide. Pour être solide, elle doit d'abord s'appuyer sur un socle et ces statuts participent à ce socle. Madame PENCHARD a formulé un certain nombre d'observations, Monsieur CORIDON l'a également souligné, au niveau du pôle Martinique, ce qui nous la plus interpellés dans ces statuts, c'est la représentation du monde socio-économique. Dès nos premiers échanges avec le V/P Pôle, Monsieur LARCHER Président de la commission Enseignement Supérieur à la CTM et moi-même Conseillère Exécutive, nous avons voulu qu'un partenariat plus fort soit instauré avec le monde de l'entreprise. Je crois qu'une représentation plus forte de ce monde socio-économique au sein de l'Université est une chose sur laquelle il peut y avoir aussi consensus. Sinon, pour le reste, je pense – certains l'ont dit – que les statuts peuvent être revus. On pourra éventuellement le faire ultérieurement mais je crois qu'aujourd'hui il est important de donner un signal fort, un signal de volonté de stabiliser cette Université, un signal d'unité, tout en respectant le principe d'autonomie qui a été défendu par les deux Pôles et qui est aussi nécessaire pour permettre à chacun des Pôles de se développer de manière harmonieuse mais aussi selon ses priorités définies par territoire. Je rappelle aussi qu'au niveau de la recherche, nous sommes amenés à travailler ensemble puisqu'avec le Rectorat, nous avons déjà initié avec les deux délégués régionaux à la Recherche et aux technologies, un contrat de plan de site qui a vocation à faire de la Martinique et de la Guadeloupe un territoire connu en termes de recherches. Ce sont des éléments que je souhaitais indiquer et moi aussi, comme l'ont souligné les autres collègues, je crois qu'il est important de voter favorablement ces statuts. Merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci. Je crois que nous n'avons pas entendu la représentation étudiante. Je ne sais pas si le seul étudiant présent... le Conseil Départemental également.

(Intervention inaudible)

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Non, non, rassurez-vous, je ne vous ai pas oublié. Monsieur DESCAS.

M. Yann DESCAS (Etudiant 972) – Je tiens bien sûr à remercier le travail de la commission, qui a vraiment fait un test très intéressant. Les élus étudiants du CAC et du CA se sont d'ailleurs rassemblés en urgence le 17 et le 18, parce que nous voulions avoir une discussion sur les statuts. Selon ce Conseil d'Administration, il est ressorti effectivement, que nous nous avons des valeurs. Nous avons d'abord des valeurs d'appartenance, nous voulons que les étudiants aient un sentiment d'appartenance. Nous avons des valeurs également d'apprentissage, d'autonomie, et des valeurs liées à la promotion d'un milieu prospère à l'apprentissage. Du coup, nous voulions qu'il y ait une unité, unité de l'Université. Pour avoir une unité dans cette Université, nous devons avoir un signal fort entre la Guadeloupe et la Martinique, un signal où nous pouvons travailler ensemble, un signal où nous pouvons, main dans la main, construire vraiment une institution efficace, une institution pour les étudiants, une institution de recherches efficace et une institution qui permettra un avenir certain pour nos deux territoires. Nous avons décidé à la majorité de voter favorablement ces statuts.

M. Jacques ANSELME(CDG 971) – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. Je voulais, pour ma part, dire que nous avons nous aussi participé à l'élaboration de ces statuts. Nous avons pris toute notre part mais nous avons – comme vous et comme l'ont fait d'autres intervenants – regretté les conditions de la naissance de cette Université et les contraintes imposées par la loi. Je viens de dire à mon voisin que je pense qu'au niveau législatif, il devrait y avoir un moyen pour faire évoluer cette loi, même si nous savons qu'aujourd'hui les choses sont quelque peu figées. Je crois que le signal fort qui devra être donné c'est que nous avons tous la conviction que cette Université doit vivre, que nous puissions donc Martiniquais et Guadeloupéens, faire en sorte que nos étudiants trouvent un lieu d'épanouissement attractif en plus, parce que nous avons la crainte – en particulier nous ici en Guadeloupe – qu'il y ait de plus en plus de départs d'étudiants vers d'autres Universités. Nous voulions justement que l'Université des Antilles ait un rayonnement de telle sorte qu'elle puisse attirer des étudiants de la Caraïbe mais aussi retenir les étudiants martiniquais et guadeloupéens. Voilà notre première préoccupation.

La seconde, c'est que naturellement les statuts tels qu'ils sont ne sont pas figés, ils vont donc évoluer. Il faudra aussi que le règlement intérieur permette de préciser les insuffisances, tout au moins les absences de précisions de ces statuts. Voilà les quelques remarques que je pourrais faire, tout en regrettant effectivement – je l'ai dit et le répète – le fait que nous soyons donc figés, imposés par une loi qui nous impose des contraintes qui font que nous ne pouvons pas avoir des statuts, tels que nous les aurions pleinement souhaité.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci Monsieur ANSELME. Est-ce que Madame JASOR souhaite intervenir en tant que personnalité du monde socio-économique de la Guadeloupe?

Mme Régine JASOR(*Personnalité extérieure* 971) – Je partage en fait les réserves, les conditions dans lesquelles ces statuts ont été rédigés en regard de la loi. Pour ma part, je n'ai pas pu assister aux nombreuses réunions qui ont eu lieu, je salue les intervenants pour l'énorme travail qui a été fait pour en arriver à ces statuts que personnellement je voterai.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci. Nous avons fait un peu le tour de l'approche générale, je vous propose de passer à l'examen des points qui vont, je pense, concentrer l'essentiel des débats. Je pense que nous avons prioritairement à examiner les points relatifs à la représentation du Conseil Régional de la Guadeloupe et le point sur les composantes transversales. Je ne sais pas qui souhaite s'exprimer, les Vice-présidents du Pôle... Monsieur VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Il est un point facile à régler, en tout cas pour l'instant, c'est la répartition des personnalités extérieures, des représentants de Collectivités, pour une raison simple, c'est que c'est décidé par la loi et que quoi que nous souhaiterions ici, nous ne pouvons pas modifier les textes, tout au plus pour faire savoir à la représentation nationale, qu'il faudrait évoluer et faire en sorte qu'éventuellement – si le Conseil Départemental y consent – la Région Guadeloupe soit d'avantage représentée pour tenir compte du transfert à la Région Guadeloupe des compétences, mais en tout cas, quel que soit notre souhait, nous n'avons pas vraiment de moyen de réaction dans l'immédiat. Les textes prévoient une répartition qui est d'ordre publique. En revanche,

il y a un point qui me soucie, c'est la question des composantes transversales. On nous a dit et répété, je suis peu convaincu, que l'autonomie des Pôles c'était le ciment de cette Université. J'ai le sentiment qu'il y a un certain nombre de choses qui peuvent conserver l'avenir de cette Université unique, notamment les composantes transversales. Ce sont des lieux où les circonstances nous donnent l'occasion de nous rencontrer, de nous découvrir. A l'époque, quand j'étais en responsabilité, j'ai fait ainsi la Guadeloupe et la Guyane et j'ai pu découvrir le génie de chacun de ces peuples. Ce sont ces composantes qui donnent des occasions de nous réunir et de travailler ensemble. Par conséquent, je trouve que ce serait dommage de les rattacher à un Pôle et de perdre de vue cette richesse que permettent ces réunions.

Je dirai juste un mot. Quand j'étais Président de cette Université, j'ai eu à me battre pour le développement de la faculté de médecine. Je me rappelle d'une réunion « homérique » lors de ce que l'on appelle la révision des effectifs, où il a fallu obtenir la deuxième et troisième année de médecine. Le Ministère s'y refusait en faisant d'ailleurs des commentaires peu agréables concernant la première année de médecine. J'ai, avec l'accord du Président de Bordeaux qui est toujours en fonction, Monsieur TUNON de LARA, qui a accepté de nous aider... Je lui ai demandé s'il acceptait de mettre en place la deuxième et troisième année de médecine avec nous, il a accepté. Où ai-je, à l'époque, localisé ces deux années de médecine ? En Guadeloupe. Moi le Martiniquais, j'ai décidé de les localiser en Guadeloupe. J'aurais pu décider de les localiser en Martinique. De même, lorsqu'il a fallu créer l'école d'ingénieurs, où ai-je localisé l'école d'ingénieurs dont j'ai pris l'initiative de la création ? En Guadeloupe. Je suis martiniquais, j'aurais pu imaginer autre chose. Avec le doyen JANKY, nous avons souhaité mettre en place l'école de sages-femmes. Nous avons parcouru la région Guadeloupe pour trouver un immeuble où installer cette école. A l'époque, cela n'a pu se faire mais c'était notre projet d'implanter cette école de sages-femmes en Guadeloupe. Par conséquent, je crois – et vous l'avez dit, Madame la Présidente, dans vos propos liminaires– il faut dépasser ce que nous sommes, dépasser nos appartenances et réfléchir à l'intérêt général de cet établissement, ne pas souhaiter prendre des décisions en fonction de nos appartenances, ne pas souhaiter parce que l'on est Guadeloupéen que la Faculté de médecine soit désormais qualifiée de « fac » de médecine de Guadeloupe et pas d'ailleurs, ce serait peut-être dommage. Gardons à notre établissement sa richesse, c'est-à-dire ses liens. Nous avons déjà beaucoup perdu dans l'interrégion, nous avons perdu l'académie qui était à l'époque interrégionale, les IUFM qui étaient à l'époque interrégionaux, notre Université, c'est encore la seule institution interrégionale, avec des composantes transversales. C'est une richesse dont nous aurions beaucoup à regretter la disparition.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je vous remercie. Est-ce que Monsieur le Professeur CESAIRE, Doyen de la faculté de médecine souhaite intervenir ?

M. Raymond CESAIRE (Doyen de la Faculté de Médecine 971) – Je vais pouvoir m'exprimer au nom de l'UFR des sciences médicales et de l'ensemble de mes collègues hospitalo-universitaires. Nous sommes une composante qui a connu un développement harmonieux depuis 1988, grâce au travail de mes prédécesseurs, des Doyens BASTARAUD, JEAN-BAPTISTE, JANKY présent parmi nous, et Pascal BLANCHET. Comme l'a souligné le Président VIRASSAMY, il y a eu des combats à mener pour la création. Cette faculté a été créée, d'abord sur le 3^{ème} cycle et les combats ont été menés pour la mise en place de la PACES et sa déclinaison sur les trois territoires, la mise en place de la deuxième et troisième année de médecine qui est effectuée par nos étudiants sur le site de Fouillole pour la formation théorique, ensuite au niveau des hôpitaux de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane pour les stages hospitaliers, stages d'initiation et de formation hospitalière. C'est une Faculté qui est effectivement à l'équilibre au niveau de ses étudiants, on compte à peu près quatre cents étudiants inscrits en PACES en Guadeloupe, en Martinique. Il y a également un PACES Guyane. Nous sommes à un équilibre– c'est pour cela que je parle de développement harmonieux– au niveau des personnels enseignants titulaires, quatorze enseignants titulaires sur le Pôle Guadeloupe, quatorze enseignants titulaires sur le Pôle Martinique. Nous sommes également à l'équilibre en ce qui concerne les chefs de cliniques assistants universitaires, avec huit postes de chefs de clinique sur le Pôle au CHU de Pointe-à-Pitre, six postes de chefs de clinique basés au CHU de Martinique. Je cite quelques exemples. On sait que la traumatologie, c'est le CHU de Fort-de-France avec le service du Professeur

JEAN-BAPTISTE, la radiologie également. Donc une répartition à l'équilibre mais qui repose en fait sur les Pôles d'excellence des établissements hospitaliers. Donc, un équilibre et un chemin à parcourir, un chemin que nous devons parcourir ensemble, c'est celui qui mène à la faculté de plein exercice. Nos étudiants partent en TTP, quatrième, cinquième et sixième année, dans différents CHU de métropole, puis ils nous reviennent au moment de l'internat, après avoir passé l'examen en classement national pour le troisième cycle c'est-à-dire l'internat, internat où ils effectuent des stages au niveau des CHU de Pointe-à-Pitre, de Fort-de-France, de Cayenne, le centre hospitalier de Saint-Laurent du Maroni, des établissements de nos régions. C'est toute la richesse de cet internat et aussi toute son attractivité. Pour que nos jeunes reviennent aujourd'hui, nos jeunes qui sont partis en quatrième, cinquième et sixième année, se fixent parfois dans les CHU où ils sont partis, Montpellier, Bordeaux, Paris ou ailleurs. Un tiers d'entre eux environ reviennent pour effectuer leur internat dans nos hôpitaux. On connaît le problème de démographie médicale. Il est important que nos jeunes reviennent, je dirai que pour qu'ils reviennent, il serait fondamental qu'ils puissent exercer... en fait qu'ils ne partent pas mais qu'ils exercent lorsqu'ils peuvent suivre l'ensemble de leur cursus, quatrième, cinquième et sixième année dans nos régions. Ce projet de faculté de plein exercice existe au niveau de l'Outre-mer et est décliné à la fois, au niveau de la Réunion, et au niveau des Antilles-Guyane. Au niveau de la Réunion on n'a que deux hôpitaux, Saint-Denis et Saint-Pierre, pour situer le CHU de la Réunion. On a une faculté qui est dans la même configuration que la nôtre (première, deuxième et troisième année), les étudiants pour la quatrième, cinquième et sixième année, et reviennent faire leur internat, quand ils reviennent. Notre configuration qui est celle d'une faculté de médecine qui s'appuie sur deux CHU. Donc si on considère les bassins de population, la Réunion 800 000 habitants, nos deux CHU sont un bassin de population de 800 000 habitants auquel s'ajoutent les collègues de Guyane. Donc à peu près deux projets, dirons-nous, équilibrés. Une dynamique qui est enclenchée, à la fois à la Réunion et à la fois dans notre région. J'en veux pour preuve le communiqué sur la révision des effectifs qui date de Janvier 2015, qui émanait de trois Ministères : Ministère de l'Enseignement Supérieur, Ministère de la Santé, Ministère de l'Outre-mer. Cela souligne aussi une spécificité de cette composante, ce n'est pas une composante uniquement rattachée au Ministère de l'Enseignement Supérieur, elle l'est également à un autre Ministère qui le Ministère de la santé et qui veille à la répartition des moyens de prise en charge des patients sur l'ensemble de nos territoires avec des nécessités de bassins de population, de recrutement pour assurer une qualité des soins et parfois de mutualisation des compétences à l'échelle de nos trois régions. Ce communiqué soulignait un effort exceptionnel avec la création de cinq postes de Professeurs d'Université praticiens hospitaliers (trois postes concernant les Antilles, deux postes concernant la Réunion). La révision suivante a été du même acabit. Nous sommes convoqués mardi prochain, pour rencontrer les Conseillers de l'Enseignement supérieur et de la santé, avec les deux directeurs des CHU de Pointe-à-Pitre et de Fort-de-France et les deux présidents de CFE, également le directeur du département santé de la Guyane. Il faut absolument au niveau de notre région, que nous préservions ce qui a été construit depuis une vingtaine d'années, c'est à dire un développement réfléchi, harmonieux, stratégique comme le déclinent actuellement nos collègues de la Réunion. Cet objectif de faculté de plein exercice, quand on fait le total, il faut savoir que nous sommes à vingt-huit hospitalo-universitaires, vingt-huit enseignants titulaires. La plus petite faculté de France, Limoges, compte quatre-vingt-dix enseignants titulaires. Cela vous donne une idée du chemin à parcourir. Il y a la notion de masse critique, effectivement la masse critique, il faut d'abord continuer à travailler ensemble, dans les deux cas de figure c'est ce qui est prévu sur le plan statutaire et il faut aussi avancer, garder la dynamique qui est enclenchée maintenant depuis deux ou trois ans vers cette faculté de plein exercice. Nous avons besoin du soutien des Régions, de nos deux Régions. La Région Guadeloupe s'est engagée à soutenir financièrement, budgétairement la création de deux postes de chef de clinique, ce qui permettrait de passer sur le CHU de Pointe-à-Pitre de huit à dix postes de chefs de clinique. Les choix de spécialités ont été réfléchis à l'échelle de notre composante, l'un de ces postes ira en chirurgie, et l'autre ira en neurologie. La Région Martinique a décidé de soutenir également budgétairement la création de deux postes de chefs de clinique. L'un ira en cardiologie, et l'autre ira en chirurgie. Nous sommes en grande pénurie de postes de chefs de clinique. Nous avons près de cinq cents internes dans notre région et nous avons donc moins d'une vingtaine de postes de chefs de clinique, or nos internes sont sollicités par les CHU de Paris, de Bordeaux etc. Donc, si nous voulons les garder, il faut développer nos postes d'internat. Si nous voulons développer nos postes d'internat, il faut d'un soutien et nos deux Régions se sont engagées. Nous avons également – non pas que l'on ne crée plus au niveau national de postes de chefs

de clinique – une autre voie de création de ces postes, c'est au sein des Universités le fléchage de postes d'internes, le budget d'internes vers des postes de chefs de clinique. Nous aurons besoin de ce type de réflexion au niveau des deux Pôles, pour que des postes d'internes soient éventuellement orientés vers des postes de chefs de clinique au CHU de Pointe-à-Pitre ou au CHU de Fort-de-France.

Ensuite, par rapport à la complexité, à la particularité de cette composante, nous avons évolué. Toutes les facultés de médecine de France et de Navarre évoluent vers des facultés en santé, avec universitarisation des formations paramédicales, formations médicales. L'exemple, c'est l'école de sage-femme qui a été créée et qui est portée depuis de nombreuses années par la faculté de médecine, qui est basée au CHU de Fort-de-France qui est aussi un département de notre faculté. Toutes les fonctions paramédicales, que ce soit kiné, infirmière, orthophoniste, sont des écoles basées au CHU de Pointe-à-Pitre. Ce sont des formations qui vont entrer dans cette composante. Donc, c'est une composante particulière de plusieurs départements avec une évolution vers une faculté en santé. Le Président VIRASSAMY a évoqué le fait que nos étudiants suivent leur cursus le PACES au niveau des trois régions, ils effectuent – c'est un excellent schéma – leur deuxième et troisième années sur le campus de Fouillole, avec la possibilité pour les étudiants de Martinique d'aller faire leurs stages pratiques au niveau du CHU de Fort-de-France, les étudiants guyanais d'aller faire leurs stages pratiques dans les hôpitaux de Guyane. En ce qui concerne les quatrième, cinquième et sixième années qui nous manquent, le projet qui est en gestation au niveau de notre UFR est un projet qui s'applique obligatoirement sur les deux CHU, obligatoirement. Alors, on a parlé d'une 4^{ème} année qui pourrait avoir lieu en Martinique, une cinquième année qui pourrait avoir lieu en Guadeloupe et une sixième année qui pourrait avoir lieu en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane pour les étudiants guyanais. L'objectif est de s'appuyer sur les Pôles d'excellence. En médecine, c'est une formation pratique, donc c'est une formation intégrée c'est-à-dire où apprendre au mieux ? Je reprends l'exemple de l'école de sage-femme au niveau du Pôle Martinique dirigée par le Professeur JANKY. Où apprendre au mieux la médecine interne et la rhumatologie ? C'est au niveau des services hospitaliers qui sont basés au CHU de Fort-de-France. Donc une quatrième année, ce sont des enseignements intégrés, les étudiants travaillent à mi-temps au niveau des hôpitaux en tant qu'externes. La sixième année, c'est la possibilité d'intégrer cette dernière année avec des stages dans les hôpitaux de sa région, de préparer le concours décisif visant le classement national, dans les meilleures conditions possibles. Ensuite, la subdivision d'internat des Antilles et de la Guyane, cinq cents internes qui naviguent, qui effectuent leur cursus dans les différents hôpitaux de l'inter région et un Pôle d'internat à développer.

En résumé, je conclurai par le fait que la composante a la particularité de s'appuyer sur deux CHU. Imaginez une faculté de plein exercice, s'appuyant sur un seul CHU, c'est comme marcher sur une jambe. Ce n'est absolument pas possible, nous n'avons pas la masse critique des deux CHU réunis ou le poids du CHU de Limoges. Les deux régions vont devoir soutenir, ont commencé à soutenir financièrement, c'est très important, c'est vraiment un monument très, très important. Cela permet de fixer en Martinique une interne qui serait partie à Paris, qui est sollicitée à Paris et qui va profiter d'être Major du Bac en Martinique, Major de la PACES en Martinique, qui a réussi, qui est interne et qui faute de poste de chef de clinique allait partir à Paris. Grâce à la création de ces postes par nos Régions Guadeloupe et Martinique, nous allons – on espère que cela va se développer – pouvoir conserver davantage nos plus brillants étudiants. Donc le soutien des deux Régions, deux Agences Régionales de Santé qui ont en charge l'organisation de la santé au niveau des territoires et qui ont leur mot à dire sur les formations médicales et paramédicales, sur le numerus clausus, deux Ministères de tutelle (Ministère de l'Enseignement Supérieur, Ministère de la Santé) autant d'éléments qui font quand même que notre composante est particulière, et qui à mon avis – c'est un avis qui est partagé par l'ensemble de notre communauté universitaire – nécessite de préserver le fonctionnement transversal qui a fait les preuves de son efficacité, de préserver l'unité. C'est important pour la qualité de la formation de nos étudiants. C'est important également pour la recherche. Aujourd'hui, dans le domaine médical, il est illusoire de vouloir porter un projet par exemple de recherche de maladies infectieuses ou un autre projet de recherche similaire, il faut regrouper les forces. Pour l'Outre-mer, et nous avons là aussi besoin de réunir nos forces. Il y a aussi une vision stratégique en termes de recherche et il est nécessaire, on ne peut pas le recevoir, un projet de recherche dans le domaine de la médecine, à l'intérieur d'un pôle. Dans notre configuration,

elle se conçoit obligatoirement de manière transversale. C'est pourquoi je plaide vraiment pour le maintien de la notion de composante transversale.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je vous remercie Monsieur CESAIRE pour ces éléments d'informations extrêmement précis et clairs, sachant que dans les actuels statuts de la faculté de médecine le siège de cette faculté est en Guadeloupe. Vous l'avez peut-être précisé, mais j'étais sortie à un moment donné. Monsieur JANKY.

M. Eustase JANKY (PUPH 971) – Merci Présidente. J'irai dans le même sens que le Doyen. Depuis 1998, date à laquelle on a mis en place la première année de médecine, nous avons assisté à une évolution, à un développement harmonieux, très harmonieux, de la médecine sur les trois territoires. La première année d'abord ici, puis en Martinique, puis en Guyane, après la deuxième et la troisième année ici, le département maïeutique en Martinique. On a transformé une école de sages-femmes en département de maïeutique. En Guyane notamment, il y a un département de santé. Donc les trois territoires fonctionnent ensemble de façon harmonieuse, de facto, nous travaillons de façon transversale. Je pense que la seule chose qui soulève question dans les statuts, c'est le positionnement de la faculté de médecine à côté des services communs. C'est cela le vrai problème. Tout en sachant que nous travaillons de façon transversale, personne ne met en cause ce type de fonctionnement que nous avons. Nous avons démontré que nous pouvons travailler ensemble même quand il y a des difficultés. Nous avons rencontré des difficultés de fonctionnement ces dernières années, nous avons continué à évoluer dans le bon sens et nous avons continué à nous développer. Nous avons décidé – le Doyen l'a dit – nous avons l'ambition d'évoluer vers cette faculté de plein exercice. Donc, cette faculté de médecine a besoin de ces deux CHU pour se développer. C'est le positionnement... j'irais plus loin, peut-être que si c'était possible, même mettre une faculté de médecine interrégionale.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Cela ne pose absolument aucun problème. C'est une proposition dans un tableau qui regroupait, nous dirons, des structures transversales, des structures polaires etc. S'il faut faire un tableau uniquement pour la composante médecine en indiquant son caractère interrégional, cela ne pose absolument aucun problème. Je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait que ce qui est important, ce n'est pas cette présentation qui visait à clarifier, nous dirons, les structures polaires et les autres, mais surtout de garder ce fonctionnement interrégional qui va jusqu'à la Guyane de façon à permettre à notre Université et à nos territoires de disposer à terme de cette faculté de médecine de plein exercice et des conditions requises pour que les recherches en matière de santé puissent continuer. Vraiment, cela ne pose aucun problème de sortir la faculté de médecine de ce tableau, de créer une rubrique spéciale sur laquelle nous pourrions nous mettre d'accord. Cela ne pose pas de problème, au contraire ça va dans le sens indiqué par le Professeur CESAIRE notamment. Mme PAGNEY.

Mme Françoise PAGNEY BENITO-ESPINAL (DPLSH 971) – Juste une remarque sur la forme, je suis entièrement d'accord avec la proposition faite. Extraire donc le cas particulier de la médecine qui est vraiment au service de nos populations, je crois que c'est très bien mais veiller à ce qu'il y ait une conformité entre ce qui est écrit à la page 7 et la structuration de l'annexe 2. Vous avez écrit «la liste des composantes et des services polaires, des composantes et des services transversaux» auquel cas il faudrait qu'à l'annexe 2, vous inscrivez les composantes Pôle Guadeloupe et Martinique en premier lieu. C'est une question de forme. Je suis d'accord sur l'extraction du listing.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Excusez-moi Madame PAGNEY. Pour que tout le monde puisse suivre, c'est à la page 7. J'ai l'impression que tout le monde ne suit pas.

Mme Françoise PAGNEY BENITO-ESPINAL (DPLSH 971) – Page 7. La liste exhaustive des composantes et des services au troisième paragraphe. Il est fait appel à l'annexe 2 – ce sur quoi nous discutons depuis tout à l'heure – des composantes et des services transversaux annexés aux présents statuts (annexe 2). C'est une question de

présentation. La présentation n'est pas conforme à ce qui a été fait à la page 7, c'est-à-dire faire remonter les deux rubriques en premier lieu, ensuite passer à ce qui est composantes ou services communs de l'établissement et bien spécifier ce que Monsieur le V/P Pôle Guadeloupe a demandé, bien spécifier la date à laquelle nous avons cette image de l'établissement. Monsieur NARAYANINSAMY a bien montré dans la présentation qu'il a faite qu'il y a possibilité de créer d'autres composantes, et ce, même si à la date d'aujourd'hui figurent que celles de la liste de l'annexe 2.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Nous devons arrêter une date.

Mme Françoise PAGNEY BENITO-ESPINAL (DPLSH 971) – Et reprendre les mêmes intitulés. Dans le titre de l'annexe 2, il y a les composantes et services communs, c'est une formulation qui n'est pas conforme au contenu.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est bien clair ? C'est la distinction des services et des composantes et que l'ordre indiqué page 7 se retrouve correctement dans les annexes. D'accord ? Monsieur DESTOUCHES.

M. Didier DESTOUCHES (Vice-président du Pôle Guadeloupe) – Chers collègues administrateurs, je voudrais vraiment préciser quelque chose pour que les choses soient peut-être mieux dites de ma part, et plus claires. C'est vrai que j'ai déjà eu à faire part de cette volonté du Pôle Guadeloupe concernant la faculté de médecine, et à chaque fois je me heurte un peu à une forme d'incompréhension de mes propos qui me surprend un peu. Je n'ai jamais voulu mettre les administrateurs qui ont proposé ceci en Conseil de Pôle, mettre en cause le fonctionnement transversal de la médecine. Ce serait tout simplement impossible, cela ne peut pas fonctionner autrement. J'ai déjà dit dans ce Conseil d'Administration que si nous avions pu fonctionner suffisamment, comme fonctionne la faculté de médecine, peut-être que nous n'aurions pas été dans les chemins de traverses dans lesquels nous sommes allés, législateurs compris. Cela veut dire que l'Université des Antilles et de la Guyane existerait peut-être encore aujourd'hui.

Maintenant, ce que je veux dire très précisément, en tant que Vice-président de Pôle, je suis – et mon prochain successeur le sera également – à la tête d'une composante qui doit gérer des questions de fonctionnement, des questions de décisions administratives et quelquefois des questions de décisions politiques. J'ai trouvé la présentation du Doyen CESAIRE excellente, il a vraiment expliqué ce qu'était aujourd'hui cette faculté de médecine, mais il ne vous a pas échappé que ce fonctionnement nécessite, au-delà de la cohésion, un certain nombre de moyens et de volonté politique extérieure. Que se passerait-il... ? C'est un peu comme... c'est vraiment une fiction. Que se passerait-il si la Région Guadeloupe décidait, par les différents biais qui sont mis à disposition, de ne pas soutenir ce développement de faculté de médecine et que par ailleurs, en Martinique, on se trouvait une volonté tout à fait légitime de faire en sorte qu'il y ait, par exemple, un véritable campus, beaucoup plus qu'une faculté, un véritable campus santé ? Est-ce que nos deux territoires au sein de cette institution seraient capables de se mettre d'accord et de faire en sorte que les choses puissent continuer à fonctionner et que la faculté de médecine reste dans une dynamique de développement ? C'est une première question que je pose par rapport à ce que l'on a demandé.

Effectivement, ce que l'on a demandé trouve réponse dans ce qu'a proposé Madame la Présidente, c'est-à-dire que l'on n'ait pas cette notion fautive selon laquelle la faculté de médecine est une composante de l'administration générale ou un service commun. La faculté de médecine est une composante pluri-territoriale – je n'en disconviens pas – dans son fonctionnement mais qui a un siège, pour l'instant, sur un territoire. C'est la raison pour laquelle il me paraissait tout à fait normal, comme cela a été vu avec les administrateurs, que les choses puissent être maintenues en l'état. Le Professeur VIRASSAMY nous a quittés, mais il semblait que cette démarche était un hommage à son valeureux pèlerinage ayant abouti à permettre que nous ayons ce siège en Guadeloupe. En tout état de cause, en tant que Vice-président de Pôle, je regarderai par rapport... mais ma question est vraiment de faire en sorte qu'il y ait le meilleur fonctionnement possible de cette composante qui se trouve sur la Guadeloupe – comme l'administration générale d'ailleurs – et qui ne nous empêche pas de contribuer, à titre de Pôle et de composante, de contribuer activement tant sur le plan des ressources humaines que sur le plan des moyens

financiers quelquefois, au fonctionnement de cette faculté parce qu'après tout, elle abrite des étudiants, au-delà même du personnel enseignant et administratif. Voilà ce que je voulais dire. Il n'y a rien de rédhibitoire dans ce qui est proposé. Nous ne sommes pas contre le fonctionnement transversal mais nous aurions voulu simplement que du point de vue de l'appartenance à une entité juridique définie, que les choses soient clarifiées à ce niveau. Sinon, peut-être qu'effectivement, elles le seront ultérieurement. Cela ne sera pas porté par l'équipe actuelle du Pôle.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je vous propose de poursuivre si nous sommes d'accord sur ce point, avec les modifications qui ont été indiquées à savoir une mise en adéquation de ce qui est indiqué à la page 7 avec la présentation qui sortirait la faculté de médecine des services communs, qui la mettrait comme composante interrégionale ou interpolaire, dont le siège est en Guadeloupe. D'accord ? Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC (BIATSS)– Je m'intéresse aux charges de cette faculté. Je suppose que c'est le Pôle Guadeloupe qui supporte les charges comme l'électricité, l'eau...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Non. Dans le dialogue de gestion, nous avons mis en place un rapport avec un prorata d'étudiants qui permet justement de comptabiliser les dépenses liées au fonctionnement de tous les services communs, de tout ce qui est sur chacun des Pôles et de les mettre dans les crédits affectés aux Pôles.

Monsieur le Vice-président du Pôle Martinique.

M. Jean-Emile SIMPHOR (Vice-président du Pôle Martinique) – Merci Madame la Présidente. Je disais en propos liminaires que nous avons besoin d'avoir des biens communs dans cet établissement, des biens communs entre les deux territoires. L'exemple de la faculté de médecine en est un. Nous savons bien quels sont les enjeux en matière de santé, portés par la Région et les Collectivités en Guadeloupe, et nous savons bien quels sont les enjeux portés par la CTM en Martinique sur la question de la santé. Je voudrais souligner ici, par exemple, que les travaux concernant le Pôle universitaire santé devraient démarrer, ce n'est pas moins de 23 millions d'euros que la CTM consacre à ces travaux. C'est montrer les enjeux portés par la Collectivité en matière de santé. Voilà véritablement un bien commun, précieux à chacun des territoires. Le Doyen JANKY l'a indiqué, le nom de cette faculté pourrait être faculté interrégionale et Hyacinthe BASTARAUD, puisque c'est aussi un bien commun aux deux territoires. Monsieur Hyacinthe BASTARAUD – j'ai un peu regardé, j'ai révisé un peu sa biographie– venant de Marie-Galante, le parcours qu'il a eu c'est ce que nous aussi en Martinique, nous aimerions avoir parce que son parcours est très exemplaire. Nous aussi, en Martinique, nous devrions mieux connaître ces parcours donc je souscris tout à fait à l'idée que ce soit une composante particulière. Nous l'avons bien compris suite à l'exposé du Doyen CESAIRE, qui lui aussi porte un nom très illustre en Martinique. Donc, nous avons des biens communs, des biens à partager. Je souscris donc tout à fait à l'idée d'une faculté interrégionale de médecine Hyacinthe BASTARAUD à l'UA. C'est un bien commun que nos deux territoires chérissent, et nous souhaitons que cette faculté évolue.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci Monsieur le Vice-président du Pôle Martinique. Monsieur CESAIRE vous voulez dire quelque chose ?

M. Raymond CESAIRE (Doyen de la Faculté de Médecine 971) – C'est peut-être en dehors du cadre, si nos responsables politiques sont présents – il y a une réunion cet après-midi à la Préfecture à propos de la construction du futur CHU de Guadeloupe – et il est vraiment fondamental que le futur campus soit adjacent à ce nouvel établissement hospitalier parce que nous avons besoin de ce produit immobilier aussi pour la faculté de médecine de plein exercice.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Très bien. Très bonne nouvelle. Merci. Nous pouvons poursuivre, si le voulez bien, avec la deuxième modification proposée et relative à la demande formulée par le Pôle Guadeloupe de deux représentants Région. Je pense qu'il est important d'appréhender cette proposition dans le cadre également de la volonté qui a été manifeste d'augmenter les possibilités de représentation du monde socio-

économique, puisque cela a été une demande forte des deux territoires. Pour ne pas perdre trop de temps, nous avons donc, sur la base de cette proposition, deux possibilités qui sont me semble-t-il, la possibilité donc d'avoir deux représentants de la CTM et deux représentants de la Région Guadeloupe ou la possibilité d'avoir un représentant de la Région Guadeloupe – ce qui ne modifierait en rien la représentation des autres profils de personnalités extérieures – et un représentant de la CTM ce qui nous permettrait de revenir à quatre pour les personnalités, avec appel à candidatures, mais qui permettrait éventuellement, s'il y a une volonté forte des prochaines personnes qui siégeront, de revenir à deux représentants du monde socio-professionnel par territoire. Voilà un peu les possibilités. Je ne sais pas si j'ai été claire. Je dis que si nous pouvons aller dans le sens de deux représentants de la Région Guadeloupe et de deux représentants de la CTM– auquel cas on irait dans l'idée de la loi NOTRE par rapport au transfert de compétences– ou un représentant de la Région Guadeloupe et un représentant de la CTM ce qui permettrait d'avoir deux possibilités de plus pour la représentation du monde socio-économique. C'est à peu près cela ?

Mr DESCAS.

M. Yann DESCAS(*Etudiant 972*) – Effectivement, pour la deuxième proposition d'un représentant de la CTM et un représentant de la Région Guadeloupe, ce qui augmenterait les deux représentants des personnalités extérieures, en particulier du monde socio-économique, c'est une proposition que nous avons faite, nous sommes donc partisans de cette solution.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – D'autres personnes veulent s'exprimer sur ces possibilités ? Professeur JANKY.

M. Eustase JANKY(*PUPH 971*) – Pour répondre au questionnement de notre collègue CORIDON qui disait que– d'ailleurs, beaucoup d'autres personnes l'ont dit– la représentation du monde socio-économique était trop faible par rapport à ce que nous voulons faire pour notre établissement, à savoir que les étudiants trouvent des stages à l'extérieur, que le monde socio-économique connaisse notre Université, je suis tout à fait d'accord avec cette proposition.

M. Michel CORIDON(*Personnalité Extérieure 972*) – Personnellement je me réjouis d'entendre cette proposition, cela me paraît quelque chose de très bien. Nous occuperons dignement notre place.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Alors, il est évident que si nous allons dans le sens de cette proposition, cela réduira à quatre la représentation des Collectivités.

Mme PENCHARD – A deux.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – ... à quatre puisqu'il y a les Villes Universitaires qui sont représentées, à quatre pour l'UA et à deux par Pôle. Vous me suivez ? La Région, la CTM, la Ville de Schœlcher et la Ville de Pointe-à-Pitre. Cela augmenterait la possibilité de retrouver ce que nous avons perdu au niveau de la représentation du monde socio-économique. Avez-vous des objections par rapport à cette proposition ? Pas d'objection? Nous poursuivons. Qu'est-ce qu'il y avait d'autre ?

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*)– J'aimerais poser une question. J'aimerais que nous soyons bien d'accord, parce que le Professeur GEOFFROY a posé le problème de la méthodologie. Nous souhaiterions qu'il y ait un vote des propositions du Pôle Martinique, des propositions qui viennent d'arriver également et que vous avez intégrées ainsi que celles du Pôle Guadeloupe. Ce que vous avez dit tout à l'heure, tendait à penser qu'il n'y aurait que le vote sur la Région et le vote sur les partenaires extérieures.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – J'ai dit que je commençais par les points qui me semblaient les plus importants. Nous débattons et nous allons voter ensuite. Je ne me contenterai pas, pour quelque chose d'aussi

important que les statuts, de dire : « personne n'a d'objection et on continue. » Non, nous balayons et à un moment donné nous reviendrons au vote.

Nous sommes en train de nous intéresser – vous l'avez compris bien sûr. Je l'ai dit mais je le reprends puisqu'il y a beaucoup de personnes qui parlent en même temps –aux modifications qui relèvent du pôle Guadeloupe. Nous poursuivons. Vous avez à l'écran : « le V/P étudiant de chaque Pôle, préside le conseil de gestion du BVE ». Monsieur NARAYANINSAMY a indiqué dans sa présentation que les BVE sont des structures polaires, qu'il appartiendrait aux statuts de Pôles d'inclure cette clause s'ils le souhaitent, en disant qu'il faudrait aussi travailler parallèlement sur les statuts du BVE qui actuellement ne présentent pas de Conseils de gestion, tels que les statuts existent actuellement. Il faudrait donc ce travail d'actualisation des statuts des BVE, si cette proposition doit être retenue par les statuts de Pôle. Avez-vous des contre-propositions sur ce point. Monsieur DESCAS.

M. Yann DESCAS(Etudiant 972) – Il ne peut qu'être rajouté dans les statuts, parce que ce qui me dérange dans ce que vous avez dit, c'est « s'ils le souhaitent. » Et s'ils ne le souhaitent pas ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Non, mais moi je ne peux pas dire : « les statuts de Pôle devront comporter... » Je pense que formuler le vœu que les Vice-présidents étudiants président les BVE mais je ne peux pas, si vous voulez, me prononcer sur des statuts de Pôle. C'est la raison pour laquelle je demande s'il y a des objections, c'est une structure polaire, les V/P étudiants sont les mieux indiqués, me semble-t-il, pour assumer ce rôle de présidence. C'est logique, maintenant il y aura des débats en Pôle, je ne peux pas me substituer à ces débats.

M. Yann DESCAS(Etudiant 972) – J'aurais préféré qu'on le précise dans les statuts, même si effectivement ce sont des structures polaires, ce sont des structures nouvellement existantes. Je trouve qu'il faudrait ajouter dans les statuts, qu'effectivement que les Vice-présidents étudiants président les bureaux de la Vie étudiante. Cela ne pose pas de problème, je ne vois pas où est le souci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Cela relève vraiment du statut du Pôle parce que nous ne parlons pas du Vice-président étudiant de l'UA. Nous parlons du Vice-président étudiant de Pôle.

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – Madame la Présidente, je crois que qu'on pourra introduire un volet particulier dans les statuts. Je vous fais remarquer que dans le corps des statuts, on ne parle jamais d'aucune composante en particulier, d'aucune structure particulière. On les évoque de manière générale, on n'évoque aucun nom de composante, le BVE apparait comme une structure polaire dans l'annexe. C'est au statut du Pôle de gérer. Il faut laisser aux statuts du Pôle le soin de gérer cela.

M. Camille GALAP(Recteur 971) – Je crois qu'il faut peut-être que l'on définisse la règle générale dans les statuts. Le principe de base c'est que tout Vice-président étudiant de l'Université des Antilles a vocation à présider le Conseil de gestion de BVE. A l'intérieur des statuts de Pôle, rien ne nous empêchera de rappeler cela comme étant une règle. Cela permettra au niveau des statuts de définir la règle générale qui s'applique dans toute l'université pour qu'il n'y ait pas d'atermoiement au niveau de chaque Pôle sur la pertinence ou non d'avoir une présidence du Conseil de gestion... C'est une proposition.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Sauf qu'il n'y a pas pour l'instant de Conseil de gestion des BVE.

M. Yann DESCAS(Etudiant 972) – Ce qui me pose problème, ce n'est pas la présidence du Vice-président étudiant du BVE. En fait, c'est l'identité juridique du BVE incarnée dans les statuts qui permettra après au niveau des pôles, selon moi, de préciser les choses dans les statuts. Sur les composantes, vous me dites effectivement, que l'on n'a pas mis les composantes. J'avoue que je ne suis pas entièrement convaincu que ce soit si pertinent. Les statuts doivent fixer l'identité juridique sans forcément aller dans la déclinaison du fonctionnement ou autre. C'est le

règlement intérieur, statuts de Pôle, je suis tout à fait d'accord. Mais il faudrait mettre dans ces statuts qui sont du marbre, qu'il existe un BVE qui a tel statut parce que ce n'est pas un service commun, c'est un service polaire comme vous avez dit. Ce service n'existe même pas encore vraiment. On a fait une initiative pour le service culturel par exemple, dans les statuts.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Non, non il existe.

M. Yann DESCAS(Etudiant 972) – Non, le BVE existe, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je dis que l'identité service polaire n'existe pas encore partout dans l'enseignement supérieur. C'est chez que nous que nous créons des services polaires progressivement, services culturels...

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts) – J'avais donné à tous les membres de la commission les douze pages d'observations du Ministère sur les statuts de 2009. Il faut voir ce qui a été dit. C'est pareil pour le fait que l'on ne peut pas inscrire que les Vice-présidents de Pôles sont membres de droit du Bureau, par exemple. Ce sont des choses de ce genre. L'école doctorale n'est pas une composante. Elle ne peut pas être répertoriée comme une composante. Je sais que c'est une école doctorale qui est régie par des principes, mais ce n'est pas une composante. Ce n'est pas la même chose.

M. Yann DESCAS(Etudiant 972) – D'accord très bien

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur DELCROIX voulait dire quelque chose ?

M. Antoine DELCROIX(Chargé de Mission Formation-Administration générale) – Concernant les BVE il faut rappeler que leur existence tient à une circulaire qui est la circulaire sur la vie étudiante. Celle-ci ne mentionne pas explicitement l'existence d'un Conseil de gestion. Elle dit simplement « sur la composition du BVE, les élus étudiants ainsi que les responsables des associations les plus importantes de l'établissement sont étroitement associés à la constitution du Bureau de vie étudiante. Le Vice-président étudiant en est un membre de droit compte tenu des compétences qui lui sont conférées par la loi du 10 août 2007, la loi relative aux libertés et responsabilités des Universités. En outre des personnes ressources professionnelles y seront affectées. » Voilà ce que dit la circulaire constitutive. La seule chose qu'il peut y avoir par rapport au BVE chez nous, c'est qu'effectivement, nous avons défini à cause de la loi trois V/P étudiants, un V/P étudiant établissement et un V/P étudiant polaire. De fait, le V/P étudiant établissement et le Conseil étudiant polaire me semblent, par une extension de la circulaire, être de droit membre du BVE de chacun des Pôles.

M. Yann DESCAS(Etudiant 972) – Mais il y a un règlement intérieur de ce BVE ?

M. Antoine DELCROIX(Chargé de Mission Formation-Administration générale) – Après, effectivement il y aura des statuts des BVE qui vont être élaborés par les étudiants eux-mêmes dans l'établissement. C'était sous la Vice-présidence de Thierry TROMPETTE pour le Pôle Guadeloupe. Donc là effectivement, il faudra que les étudiants élus reprennent les statuts des BVE, c'est de leurs responsabilités. J'ai relu les débats avant de venir, ce sont bien les élus étudiants qui entre eux, ont établi les statuts du BVE et les ont soumis à l'époque au CA. C'est ce type de règles qu'il va falloir préciser dans les statuts du BVE, puis décliner le règlement intérieur. C'est bien de cela dont il s'agit. Introduire la notion du Conseil de gestion du BVE dans des statuts d'Université alors que la circulaire ne fonde pas la notion d'un Conseil de gestion, me semble un peu problématique. Laissons aux génies de nos étudiants le soin de s'organiser. La seule contrainte qu'ils ont à respecter, c'est que le Vice-président étudiant de l'établissement sera membre des deux BVE et dans chaque BVE polaire, le V/P étudiant du Pôle sera aussi membre de ce BVE. Cela me semble être relativement raisonnable, comme réponse à l'inquiétude que manifeste à ce niveau le Conseil de Pôle.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts*) – Merci Monsieur DELCROIX. Une autre observation ? ... Nous passons à l'article 19. Nous avons déjà évoqué le titre 4 l'article 17.

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Dans l'ordre, ce serait mieux. Il aurait fallu commencer par le début.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je n'ai pas commencé dans l'ordre parce que Monsieur CESAIRE était dans une réunion importante et il s'est déplacé. Il m'a précisé qu'il ne pouvait pas rester longtemps et j'ai donc préféré commencer par la Faculté de Médecine pour le libérer au plus vite. C'est pour cette raison que j'ai dit que nous commencerions par les points relatifs... voilà. Si vous voulez que l'on reprenne dans l'ordre, cela ne pose pas de problème.

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Oui, il faut que l'on reprenne...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Allons-y.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts*) – Dans le préambule, ce qu'il faudrait mettre, c'est : « *Cet esprit interrégional pourrait trouver son expression dans une répartition alternée entre les territoires de la fonction de Présidente.* »

– Juste pour voir si cette formule n'est pas déjà employée dans la phrase qui précède, en préambule.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts*) – Tout à fait, mais c'est le préambule. Ensuite il y a le titre I, ça revient dans le titre I où on supprime simplement la référence au Vice-président dans le principe de participation : c'est une proposition paritaire du CA et du CAC.

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – C'est juste pour faire remarquer que dans le préambule, le paragraphe concerné : « *... sur un esprit interrégional qui favorise l'alternance à la présidence de l'Université, un représentant du territoire universitaire en Guadeloupe...* »

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – S'il vous plaît, nous sommes en train de faire des choses importantes, je propose que l'on ne prenne pas la parole sans ... si on commence à faire des échanges entre deux personnes...

Est-ce que l'on peut mettre le texte dans sa globalité de façon à le corriger, sinon ce n'est pas évident de faire des navettes.

M. Marc BLANC – Mme La Présidente, sur ce point, le temps utilisé, le mode utilisé laisse penser que cela peut être hypothétique. Pourquoi ne pas mettre l'indicatif ?

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Parce qu'en fait l'alternance n'existe pas...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est anticonstitutionnel. On ne peut pas être trop péremptoire.

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – D'accord. Parce que sinon ça laisse penser que...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est un esprit mais c'est anticonstitutionnel et ce n'est pas quelque chose ...

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts*) – Cela n'apparaît pas dans la présentation des textes. Par contre, il faut enlever la phrase puisque la phrase précédente disait la même chose.

M. Didier DESTOUCHES – Comment ça la phrase précédente ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – S'il vous plaît. Est-ce que nous pouvons avoir des tours de parole cadrés ? Qui veut la parole ? Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*PR*) – La question n'apparaît que dans le préambule et on parle de titre I. Il faudra reprendre les deux paragraphes concernés.

M. Didier DESTOUCHES – C'est un peu plus haut, c'est au milieu de la page.

M. Michel GEOFFROY (*PR 971*) – Cela concerne la deuxième partie du paragraphe... mais je pense que la phrase qu'il a proposée peut remplacer tout le paragraphe, si j'ai bien compris.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts*) – On peut laisser tout simplement la première phrase : « favorise l'alternance » « et on enlève simplement « cet esprit interrégional ... ». On enlève la deuxième phrase.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Sinon, il y a une redondance.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts*) – On supprime la deuxième phrase. Dans le titre I, c'est la phrase proposée par le Pôle que l'on reprend.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Est-ce que l'on peut clairement dire... Je suis un peu perdue, parce qu'il y a beaucoup trop de bruit. Je ne sais pas si c'est la « faim » qui arrive, mais en tout cas... Est-ce que nous pourrions nous concentrer un peu et dire au fur et à mesure pour que nous puissions prendre des notes et pouvoir après passer au vote sur les points. Si j'ai bien compris on supprimerait la fin du paragraphe, la deuxième phrase du paragraphe et on s'arrêterait à « l'UA est fondée etc. jusqu'à « universitaire de la Martinique. » C'est bien cela ? D'accord. Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC (*BIATSS 971*) – Je vais me faire l'avocat du diable une fois de plus. Parfois, il le faut. Je prends la première partie : « l'UA est fondée sur le principe de l'alternance à la présidence. » J'ai posé la question et on m'a expliqué que c'était le préambule, et non les articles. Je précise que le préambule, dans la constitution 4 octobre 58, a valeur constitutionnelle. Je le fais remarquer simplement pour pouvoir un jour ou l'autre se retourner.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet -Responsable commission des statuts*) – La version était déjà validée du point de vue politique par le Ministère qui nous a dit que juridiquement, le texte peut être proposé au CA, il n'y a pas d'observation juridique. Par contre cette formulation c'est exactement celle qui a été reprise à deux fois par Madame la Ministre lorsqu'elle a présenté le projet de loi devant le Parlement. La différence était clairement indiquée comme un principe que doit mettre en œuvre l'Université. Dans le préambule il faut le mettre, on ne peut pas l'écrire comme un article, comme une règle. Je crois qu'en supprimant simplement la première phrase, en laissant simplement la phrase qui dit que le mandat unique de 5 ans favorise l'alternance...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Y a-t-il d'autres remarques sur ce point précis, sinon nous poursuivons. Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC(BIATSS 971) – Un jour ou l'autre ça peut arriver, je prends un exemple. On fait le système par alternance, une année la Martinique, une année la Guadeloupe. Quand le tour sera à la Guadeloupe par exemple, est-ce qu'un candidat de la Martinique pourra se présenter ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Oui.

M. Marc BLANC(BIATSS) – Il pourra justifier sa présentation à partir du préambule ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Il n'y a pas d'interdiction. C'est pour cela que c'est un esprit.

M. Marc BLANC(BIATSS) – Je m'excuse, je suis peut-être un peu tatillon, mais...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Si vous en êtes d'accord, nous poursuivons.

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabine-Responsable commission des statuts) – Le titre 1 c'est la phrase proposée en annexe 13, à savoir : « le principe de participation permet une présidence alternée ainsi qu'une composition paritaire du CA et du CAC ». On enlève ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je suis quand même... apparaît dans un article le mot « alterné ».

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – Ce n'est pas un article. C'est le titre 1.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – D'accord, ce n'est plus le préambule ?

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – C'est le principe d'organisation.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Ce n'est pas dans un article ?

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – Ce n'est pas dans un article. C'est dans les principes d'organisation.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – D'accord, mais bon. Si on l'a déjà dit, faut-il le redire ?

M. Didier DESTOUCHES – C'est parce que nous sommes sur le principe et que nous affirmons le fait qu'au-delà du cadre, le fait qu'il y ait ce système de participation démocratique doit engendrer cela. Nous ne sommes toujours pas dans l'obligation, mais on va un peu plus loin en expliquant que c'est par les votes que doit s'exprimer la possibilité d'avoir une présidence alternée, ainsi qu'une composition paritaire, il ne faut pas l'oublier.

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – Le titre I vise à indiquer quatre principes fondamentaux qui participent de l'organisation de l'établissement et on décline ce que chaque principe a comme conséquences. Le principe de participation permet que nous ayons une composition paritaire des Conseils pour que nous ayons une présidence alternée. C'est simplement une explication.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Très bien. Nous poursuivons, s'il n'y a pas de remarque. Monsieur BLANC a une remarque ?

M. Marc BLANC (BIATSS) – C'est toujours la même. Le principe, oui le principe, ça pourra jouer.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Si c'est déjà dit dans le préambule, est-ce qu'il faut encore attirer l'attention sur quelque chose qui est anticonstitutionnelle ? Madame PENCHARD ? S'il vous plaît !

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – A la limite, c'est vrai que pour sécuriser le texte, il vaudrait mieux l'enlever. Mais moi je le laisserais, pour voir la position de l'Etat sur un sujet comme celui-là puisqu'il a été clairement posé au Parlement et que l'on a bien vu les limites de l'exercice. Ce serait très bien de le laisser pour que les juristes du Ministère fassent un peu...

M. Didier DESTOUCHES – Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. J'aimerais bien voir aussi ce que ça donnerait par contre au niveau de la participation politique, que ce soit pour les présidences alternées ou – même si ce n'est plus obligatoire – pour les compositions paritaires.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je vous propose de ne pas prendre la parole spontanément parce que nous n'allons pas nous en sortir. Il y en a qui attendent patiemment et d'autres qui prennent la parole sans l'avoir demandée, ça fait un peu cafouillis. Nous allons voter tout à l'heure et nous verrons.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts*) – On vote où on l'enlève ? Tu veux qu'on vote sur le ... ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Non mais nous allons voter sur chaque forme.

Mme PENCHARD – Que faisons-nous, on le laisse ou on l'enlève ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – De toute façon, ce que nous... s'il vous plaît ! Ce que j'ai pu noter au niveau du Comité Technique – et qui était assez surprenant d'ailleurs – c'est que certains syndicats n'ont pas voté le texte parce qu'il y avait alternance en disant que c'était anticonstitutionnel, en rappelant les droits de l'homme etc. bref. Pour moi, le fait de le dire dans le préambule constituait déjà une affirmation, mais c'était le préambule. Si vous voulez le remettre dans le Titre I, on verra. Monsieur le Vice-président du Pôle Martinique.

M. Jean-Emile SIMPHOR (*Vice-président du pôle Martinique*) – Je suis... je ne dirai pas l'avocat du diable, mais presque parce qu'un candidat qui se présente sans alternance, enfin... qui perd l'élection, peut attaquer en se fondant sur ce titre I anticonstitutionnel et il va gagner. L'élection peut être cassée.

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du pôle Guadeloupe*) – C'est un peu l'inverse en fait. Celui qui attaquera...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur DESTOUCHES, s'il vous plaît. Nous avons des enregistrements, il faut savoir qui parle etc. Je me bats, mais...

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du pôle Guadeloupe*) – Ah oui pardon, désolé. C'est-à-dire que ça lui donne un fondement à son recours, ça lui donne un fondement à son recours.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Non, puisque c'est anticonstitutionnel. Les statuts ne peuvent pas être au-dessus des textes plus larges. Non, je trouve que cela ne lui donne pas de fondement.

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du pôle Guadeloupe*) – Il peut s'appuyer sur le fait que ce soit anticonstitutionnel, et de plus...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur le Recteur.

M. Camille GALAP (Recteur 971) – Comme je dois repartir bientôt, j'attendais la fin des statuts mais je suis atteint par la faim, le début de la faim. Je pense que ce principe de participation tel qu'il est mentionné dans les quatre points fondamentaux suffit, ce n'est pas la peine de rajouter des éléments qui vont compliquer les choses. Il faut simplement s'en tenir au préambule, c'est tout.

M. Antoine KAKOUSKY (Secrétaire Général- Représentant de la Rectrice de Martinique) – J'ai la même interprétation, au nom de Madame CORMIER la Rectrice de Martinique.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Nous laissons ou nous ne laissons pas ? Parce que tout à l'heure, je ferai voter sur les propositions donc ... C'est dans le préambule et c'est anticonstitutionnel donc c'est un esprit que nous affirmons dans le préambule, qui ne constitue pas un fondement sur lequel on peut s'appuyer vraiment. C'est un esprit, c'est tout ce que l'on peut souhaiter. Monsieur PULVAR ?

M. Olivier PULVAR (MCF 972) – Madame la Présidente. Est-ce que vous ne pensez pas qu'il faudrait voter systématiquement les propositions qui sont faites ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Comme il n'y avait que six propositions... nous sommes sur le point de finir. Vous voulez reprendre les votes maintenant ?

M. Michel GEOFFROY – Je pense qu'il vaudrait mieux voter à chaque point.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je me range à votre sagesse. Nous commençons par le préambule, donc « *cet esprit interrégional, pourrait trouver son expression dans une répartition entre les territoires* », c'est cela ? Je voudrais la proposition sur laquelle on vote. Ce que j'ai lu, c'est ce que nous proposons de supprimer.

M. Antoine DELCROIX (Chargé de mission formation vie Etudiante) – Je vais reprendre. La proposition qui est formulée au Conseil d'Administration consiste à supprimer la deuxième phrase du quatrième paragraphe. Je vais vous lire cette deuxième phrase : « *Cet esprit interrégional pourrait trouver son expression dans une répartition entre les territoires et les fonctions de Président de l'établissement et Vice-présidents du Conseil d'Administration.* »

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Ce que je vous propose c'est de me mettre sous les yeux ce que l'on garde, sinon je ne m'en sortirai pas. Je propose que nous ayons sous les yeux la proposition que l'on soumet au vote, non pas ce que l'on supprime. C'est important d'avoir ce qui reste. Le paragraphe deviendrait : « *L'UA est fondée sur un esprit interrégional qui favorise l'alternance à la présidence de l'Université d'un représentant du territoire universitaire de la Guadeloupe et d'un représentant du territoire universitaire de la Martinique.* »

Aucun administrateur n'est sorti ? C'est pour le vote. Ah oui, Madame JASOR n'est pas là. Donc, nous attendons. Je vous propose de voter sur la première modification que j'ai lue tout à l'heure, avec la suppression du paragraphe en jaune.

Première modification avec la suppression du paragraphe en jaune.



« L'UA est fondée sur un esprit inter-régional qui favorise l'alternance à la présidence de l'Université d'un représentant du territoire universitaire de la Guadeloupe et d'un représentant du territoire universitaire de la Martinique. »(titre 1)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La première modification est approuvée à l'unanimité des votants.

Merci. Nous poursuivons.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Nous votons la suppression, donc : **« Concernant le titre I, le principe de participation permet une présidence alternée ainsi qu'une proposition paritaire du Conseil d'Administration et du conseil académique. »**

VOTE



Nous votons la suppression de la phrase : « Le principe de participation permet une présidence alternée ainsi qu'une proposition paritaire du Conseil d'Administration et du conseil académique. » (titre 1)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	24

La suppression est approuvée à la majorité des votants moins un contre.

Merci, nous poursuivons.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Concernant la proposition de suppression du mot « composante » de la liste des structures transversales. Nous avons eu un débat, au terme duquel **nous avons convenu de mettre en conformité l'article 4 de la page 7 avec la modification du tableau figurant en annexe, dans lequel nous sortirions la faculté de médecine du tableau des services communs pour la mettre à part, en précisant qu'elle est une composante interrégionale dont le siège est en Guadeloupe.**

VOTE



modification du tableau figurant en annexe, dans lequel nous sortirions la faculté de médecine du tableau des services communs pour la mettre à part, en précisant qu'elle est une composante interrégionale dont le siège est en Guadeloupe.(article 4)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Nous poursuivons. Nous n'avons pas encore discuté véritablement de cette proposition. Nous avons une formulation alternative qui a été proposée pour tenir compte du rôle du CAC, en matière d'orientation telle que le prévoit la loi. La formulation alternative est la suivante : « *Le Vice-président du Pôle présente au Conseil Académique les orientations en matière de formation et de recherche validées par le Conseil de Pôle dans le cadre du projet stratégique du Pôle.* »

Monsieur NARAYANINSAMY.

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts) – Je propose de mettre « porte » au lieu de « présente. » Par contre, on ne peut pas mettre « porter au sein du CAC » parce que le Vice-président n'est pas forcément membre du CAC. Il faudrait mettre « porte au CAC » ou « défend au CAC. »

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – On remplacerait « présente » par « défend » ?

M. DESTOUCHES – Non, par « porte. » Si vous permettez Madame la Présidente, je voudrais vraiment que nous ayons une très grande clarté sur cet article. Je suis d'accord pour la proposition avec « porte », mais il ne s'agit pas uniquement de venir présenter les orientations une fois de temps en temps et c'est fini. Il s'agit de venir quand il est invité – comme le font les doyens pour leurs composantes– vérifier effectivement que les travaux du CAC permettent d'avancer dans le sens de ce qui a été proposé dans les projets. Donc, ce n'est pas à titre délibératif mais afin de pouvoir s'exprimer et de faire en sorte que les travaux aillent en ce sens.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Mais le mot « porte » me semble... c'est cela justement, il est le garant de...

Mme Marie-Luce PENCHARD (Conseil Régional 971) – Derrière « porte », il y a « défend » aussi.

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet) – ... et « défend », « porte et défend. »

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Madame ARSENE ?

Mme Marie-Ange ARSENE (Chargée de Mission de Recherche-Administration générale) – Il s'agit bien du cac plénier ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Oui, tout à fait. On peut préciser plénier si vous voulez : « *Le Vice-président du Pôle porte au Conseil Académique Plénier, les orientations en matière de formation et de recherche validées par le Conseil de Pôle dans le cadre du projet stratégique du Pôle.* »

VOTE



« Le Vice-président du Pôle porte au Conseil Académique Plénier, les orientations en matière de formation et de recherche validées par le Conseil de Pôle dans le cadre du projet stratégique du Pôle. » (article 4)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La modification est approuvée à l'unanimité des votants.

Nous poursuivons, merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Sur le **retrait de cette proposition** qui devrait figurer dans les statuts du Pôle, s'agissant du BVE dont les statuts devront être rédigés par les étudiants.

VOTE



Retrait de la proposition relative à la présidence du conseil de gestion du BVE par le VP étudiant	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	24

Le retrait est approuvé à l'unanimité des votants.

Merci. Nous poursuivons.

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts)

– La nouvelle proposition c'est la représentation d'une personnalité extérieure au niveau du CA.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Concernant la proposition, nous avons convenu que nous allions dans le sens d'un représentant de la CTM, d'un représentant de la Région Guadeloupe et que nous placions au

niveau de la représentation des personnalités autres, donc du monde socio-économique, les deux sièges restants au lieu d'un.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts*) – Cela donne un pour le Conseil Régional, un pour la CTM, un Ville de chaque côté, un organisme de recherche de chaque côté, je crois, et deux personnalités extérieures par Pôle.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Donc sur cette proposition ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur le Recteur.

M. Camille GALAP (*Recteur 971*) – Je me pose une question : est-ce qu'il est juridiquement impossible d'afficher clairement qu'il s'agit d'un représentant du monde socio-économique ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – On ne peut pas, on ne peut mettre que « privilégiera ».

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts*) – On ne peut pas parce que l'article 681 de la loi dit la chose suivante... la désignation des personnalités est renseignée au 3° du titre qui concerne justement les personnalités choisies à titre personnel. La loi dit : « la désignation des personnalités mentionnées au 3° tient compte de la répartition... » Ce n'est pas celui-là... il y a un appel à candidatures. Le texte L781-1 modifie partiellement le L 712-3 et il y a un alinéa dans le 712-3, qui fait référence à l'appel à candidature.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Madame PENCHARD.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Si je comprends bien, il faut mettre : « Au titre du 3^{ème} alinéa de l'article L 781 du code de l'éducation et afin de compléter la composition du CA et des Conseils de Pôles, un appel à candidature est lancé sur chaque pôle afin de désigner... » C'est là que nous mettrons : « deux personnalités de Guadeloupe et deux personnalités de Martinique », après viendra : « les membres élus du Conseil et des personnalités extérieures du titre 1, procèdent à la désignation de ces quatre personnalités extérieures sur proposition des membres en exercice du Conseil de chaque Pôle, cette proposition privilégiera une représentation du monde socio-économique. » C'est ainsi qu'il faut mettre. On change le nombre, on ne peut pas changer autre chose.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts*) – Le texte ne change pas.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je reprends la proposition: « un représentant de la CTM, un représentant de la région Guadeloupe, un représentant de chaque ville universitaire, un représentant pour les organismes de recherche et deux représentants par pôle avec un appel à candidature mais une priorité donnée à la représentation du monde socio-économique. »

VOTE



la proposition: « un représentant de la CTM, un représentant de la région Guadeloupe, un représentant de chaque ville universitaire, un représentant pour les organismes de recherche et deux représentants par pôle avec un appel à candidature mais une priorité donnée à la représentation du monde socio-économique. »	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Monsieur NARAYANINSAMY, nous poursuivons. Article 19 : « Le Conseil de Pôle propose les orientations stratégiques et politiques en matière de formation et de recherche pour le Pôle. » La proposition est de compléter le 1^{er} alinéa de cet article 19 par : « ce projet contient les orientations stratégiques et politiques du Pôle en matière de formation et de recherche ». Nous n'en n'avons pas discuté. Est-ce que vous avez des objections, des propositions alternatives ?

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts) – Le 1^{er} alinéa de l'article 19 dit : « le Conseil de Pôle Universitaire prépare et adopte un projet stratégique de Pôle dont les moyens sont définis avec l'Université dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens. » On ajouterait : « ce projet contient les orientations stratégiques et politiques en matière de formation et de recherche. »

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur GEOFFROY, vous avez la parole. S'il vous plait, faites un peu silence dans la salle !

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Je pense qu'il est utile de préciser que ces orientations stratégiques concernent la formation et la recherche. Ce sont quand même nos deux missions principales, il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté.

M. Jacky NARAYANINSAMY – En matière de formation et de recherche, c'est écrit au-dessus.

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Moi... quelquefois il n'y a rien. Je ne vois pas cette mention de...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Le fait de rajouter, cela ne met rien en péril.

M. Marc BLANC (BIATSS) – On pourrait mettre aussi : « le Conseil de Pôle propose un projet qui contient des orientations stratégiques. »

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Ça doit être plus compliqué. Je propose de compléter le 1^{er} alinéa de l'article 19 par : « **Ce projet contient les orientations stratégiques et politiques du Pôle en matière de formation et de recherche** ».

VOTE



« Ce projet contient les orientations stratégiques et politiques du Pôle en matière de formation et de recherche ».(article 19 - 1)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Nous poursuivons.

Nous arrivons au titre V article 41. On propose de **remplacer une procuration pour les membres du CAC par deux procurations** sachant qu'il y a la présence de la moitié des membres.

VOTE



remplacer une procuration pour les membres du CAC par deux procurations(titre 5 article 41)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Nous passons aux propositions du Pôle Martinique.

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – Article 1 dernier paragraphe, dans la deuxième phrase.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – La proposition est « *L'Université des Antilles a vocation à se développer de façon équilibrée sur ses deux territoires d'implantation. Sa mise en œuvre favorise par conséquent*

une juste répartition des moyens et ressources entre les deux Pôles. Dans cet esprit, l'UA crée sur chacun des deux territoires universitaires de Guadeloupe et de Martinique les conditions du développement d'une politique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adaptée à ses territoires d'implantation et contribuant à l'attractivité et au rayonnement de l'Université des Antilles dans son ensemble. »

M. Michel GEOFFROY(PR 971) –Je voudrais savoir si ce paragraphe vient en remplacer un autre, parce que je ne me retrouve pas. Il s'ajoute ou il remplace ?

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – Il remplace la deuxième phrase dans le dernier paragraphe : « le principe d'équité vise à garantir la cohésion entre les Pôles universitaires de Guadeloupe et de Martinique, ainsi que l'ensemble de l'action conduite par l'établissements. » On ajoute après la proposition qui est faite.

M. Michel GEOFFROY(PR) – Après « établissement » on met...

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – On remplace le reste par la proposition.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Avez-vous des questions ou des observations sur cette phrase ? Nous n'en n'avons pas encore discuté.

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – Non, non c'est la mise en œuvre....

Mme Françoise PAGNEY BENITO ESPINAL (DPLSH) – Si vous intégrez la phrase précédente, on ne comprend plus à quoi on se réfère.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Le « ça » ne se réfère à rien. Alors « la mise en œuvre de ce principe d'équilibre », peut-être... d'équité pardon. Je reprends « équilibré », « équilibre » n'est pas « équité ».

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – On peut proposer de mettre la phrase « Université des Antilles » à la fin.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Est-ce qu'on peut aller sur « L'université des Antilles a vocation à se développer de façon équilibrée sur ses deux territoires d'implantation. Cet équilibre favorise ou ce principe d'équilibre– je ne sais pas– favorise par conséquent une juste répartition des moyens etc. »

M. Antoine DELCROIX – C'est mieux.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Ce principe d'équilibre... ou « ce qui favorise », effectivement, ça rend la phrase moins longue.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur le Vice-président du Pôle Guadeloupe.

M. Didier DESTOUCHES (Vice-président du Pôle Guadeloupe) – Je voudrais faire une intervention qui va peut-être déplaire, mais ce n'est pas pour déconstruire ce qui se construit petit à petit. C'est vrai l'équilibre ce n'est pas

l'équité. Il faut faire un choix très clair de développement. Quand on lit cet article et surtout quand on voit bien en rouge « *par conséquent* », on se rend compte que si on veut favoriser un développement équilibré, il faut prendre tout un ensemble de mesures de pilotage, de fonctionnement etc. qui permettront d'arriver à cet équilibre. Que fait-on quand quelqu'un n'est pas équilibré, qu'il a une jambe plus longue que l'autre ? On coupe le pied. Donc...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – On lui met une prothèse.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – On lui met une prothèse, on coupe ce qui est trop long et on permet que les deux jambes soient à taille égale. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il faut que nous soyons bien d'accord. On met le principe d'équité, c'est-à-dire que l'on avance en fonction des besoins de chaque Pôle ou alors on prend l'idée d'arriver à un équilibre, de permettre à chacun des Pôles d'être équilibré, un équilibre c'est 50/50. Donc, voilà...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Est-ce que le fait de dire que « l'Université des Antilles a vocation à se développer de façon équilibrée sur ces deux territoires d'implantation », en sachant que l'on a parlé partout du principe d'équité, est gênant ?

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Par contre, je suis formel sur ça. Cet article est carrément impératif, obligatoire, dans le mode de pilotage et de fonctionnement que l'on mettra en place pour favoriser cela. Si on le choisit, moi je dis... « c'est vous », ce n'est pas beau. Mais je préfère vous dire que c'est cela.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Ce n'est pas un article.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du pôle Guadeloupe*) – C'est marqué titre 1.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Ce n'est pas un article. Ce sont des principes.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Tout ce qui n'est pas dans le préambule, article ou pas article, a vocation à être appliqué.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – On dit tout à l'heure le contraire pour la présidence alternée.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du pôle Guadeloupe*) – Mais justement, ça en fait partie. C'est pour cela que je voulais que ça reste dedans, parce que c'est plus obligatoire que ce qui est dans le préambule.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est « a vocation. »

M. Jean-Emile SIMPHOR – Un être humain a vocation à avoir ses deux jambes de la même grandeur.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Tout à fait, je suis d'accord.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – S'il vous plaît, je propose : « *L'université des Antilles a vocation à se développer de façon équilibrée sur ses deux territoires d'implantation ce qui favorise une juste répartition des moyens et ressources entre les deux Pôles.* » Le reste ne change pas.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – C'est encore plus impératif.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Ce n'est pas impératif, c'est un titre. Qu'est-ce qu'il y a d'impératif dans un titre ?

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Mais c'est le cadre Madame la Présidente. Le titre c'est vraiment la base des statuts.

M. Michel GEOFFROY (*PR 971*) – Je rejoins les propos du Vice-président de Pôle. Je n'ai rien contre l'équité mais c'est une notion qui est un peu floue. Je ne sais pas ce qu'il y a derrière « équilibre », si l'équilibre vise à ce que nous soyons de la même boîte etc. Je ne vois pas trop l'intérêt. L'équilibre que l'on obtient et que l'on obtiendra est celui que nous aurons quand nous aurons compris qu'il faut être dans la complémentarité, parce que nous sommes dans un même établissement, c'est ce qui le rendra équilibré. Mais la multiplication des formations des autres structures d'un Pôle à l'autre, c'est de l'équilibre, mais pour moi c'est de l'équilibre instable qui nous amènera à l'explosion. Donc, cette notion d'« équilibrée » n'est pas très claire. Pour finir, « la juste répartition », je ne sais pas ce que l'on entend par là. Je connais « équitable » mais le mot « juste », je ne sais pas exactement ce qu'il signifie.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Le mot « équitable » ne veut pas dire tellement plus. Ce sont des mots... c'est nous qui devons les meubler parce que vous dites que l'équilibre amène à une explosion mais le déséquilibre encore plus, donc je ne sais pas.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – C'est de la sémantique.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Oui, c'est de la sémantique. Ce sont de grands principes. Je pense que ...

M. Michel GEOFFROY (*PR 971*) – Ce n'est pas de la sémantique en droit. C'est ce que l'on apprend aux étudiants. Le diable est dans le détail.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Il n'y a pas de droit qui définisse l'équilibre et l'équité. Il ne faut pas juger au plan juridique, ce qui relève du plan sémantique. Monsieur ANSELME ?

M. Jacques ANSELME (*CDG 971*) – Je pense que c'est plus une notion de physique. L'équilibre c'est une notion de physique, alors que l'équité c'est une notion comptable ou autre chose. Donc la notion d'équilibre, il faut l'écarter à mon avis et penser plus à l'équité.

M. Eustase JANKY (*PUPH 971*) – Je relis le paragraphe qui est dans le texte. Je trouve qu'il est très bien. Pourquoi le changer ? On essaie de comprendre.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je pense que nous avons veillé de manière très attentive à examiner les propositions du Pôle Guadeloupe. Ce sont les propositions du Pôle Martinique. Quand vous me dites, pourquoi vouloir le changer ? Ce n'est pas moi qui veux changer, ce sont les propositions des deux Pôles que j'examine avec la même attention, pour que les administrateurs se sont prononcés à ce sujet. J'examine avec la même attention que tout à l'heure, c'est tout. Je ne veux rien changer en particulier.

M. Jean-Emile SIMPHOR (*Vice-président du Pôle Martinique*) – Ces propositions ont fait l'objet de débats et ont été votées à l'unanimité des membres du Conseil de Pôle Martinique.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC (*BIATSS 971*) – On se réfère à des notions... c'est vrai, c'est une notion comptable. Je pense que le principe d'équité est plus fort que le principe d'équilibre. .

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Le principe d'équité est partout présent. Ce que je dis simplement, c'est que le principe d'équité n'a été enlevé nulle part. Le principe d'équilibre n'annule pas le principe d'équité.

M. Didier DESTOUCHES(Vice-président du Pôle Guadeloupe) – Mais si Madame la Présidente. Je suis désolé...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur DESTOUCHES, vous n'avez même pas demandé la parole.

M. Didier DESTOUCHES(Vice-président du Pôle Guadeloupe) – Pardon.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Madame NELLA a demandé.

Mme Aurélie NELLA(CTM 972) – Je suis d'accord avec la proposition de Madame PENCHARD. Je crois qu'on fait de la sémantique mais il faut surtout garder l'esprit du texte. L'esprit du texte, en face du principe évoqué qui est celui de l'équilibre, ne veut pas non plus dire celui de l'égalité. J'ai l'impression que certains le comprennent ainsi. Je crois que le Pôle Martinique n'est absolument pas dans cette démarche, au contraire – cela a encore été évoqué en réunion avec Madame la Rectrice vendredi après-midi – nous sommes dans une démarche de complémentarité et de conservation avec l'ensemble des acteurs. Donc le terme « équilibr »e ne me gêne absolument pas, au contraire. Merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je fais la proposition, si elle passe, elle passe, si elle ne passe pas, elle ne passe pas. On continue **« l'Université des Antilles a vocation à se développer de façon équilibrée sur ses deux territoires d'implantation ce qui favorise une juste répartition des moyens et ressources entre les deux Pôles. Dans cet esprit, l'UA crée sur chacun des deux territoires universitaires de Guadeloupe et de Martinique les conditions du développement d'une politique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adaptée à ses territoires d'implantation et contribue à l'attractivité et au rayonnement de l'Université des Antilles dans son ensemble »**

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet) – Sachant que ce que vous venez de dire est précédé de la phrase **« Le principe vise à garantir la présence sur les Pôles de Guadeloupe et de Martinique. »**

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – D'accord.

VOTE



« l'Université des Antilles a vocation à se développer de façon équilibrée sur ses deux territoires d'implantation ce qui favorise une juste répartition des moyens et ressources entre les deux Pôles. Dans cet esprit, l'UA crée sur chacun des deux territoires universitaires de Guadeloupe et de Martinique les conditions du développement d'une politique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adaptée à ses territoires d'implantation et contribue à l'attractivité et au rayonnement de l'Université des Antilles dans son ensemble »(article 1)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Nous poursuivons. La proposition : « *L'UA est implantée sur deux territoires distincts, la Guadeloupe qui est une région département et la Martinique qui est une Collectivité Territoriale Unique créée en vertu de la loi du 27 juillet 2011.* »

VOTE



« L'UA est implantée sur deux territoires distincts, la Guadeloupe qui est une région département et la Martinique qui est une Collectivité Territoriale Unique créée en vertu de la loi du 27 juillet 2011. »	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – La deuxième phrase de l'article 4 deviendrait : « *Le Pôle est une composante spécifique de l'Université dont la structuration et l'organisation relèvent de l'article L713-1 du code de l'éducation, ce qui permet justement au Pôle d'avoir des statuts.* » Sur cette proposition qui...

M. SYMPHOR– Mais on garde le L781-3 à côté du...

M. Jacky NARAYANINSAMY(*Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts*)
– Oui bien sûr.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Sur cette proposition, qui ne prend pas part au vote ?
Monsieur RUFFIE.

M. Sébastien RUFFIE(MCF971) – Ce n'est que la phrase 2 ?

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts)
– Que la phrase 2.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Sur cette proposition...

VOTE



: « Le Pôle est une composante spécifique de l'Université dont la structuration et l'organisation relèvent de l'article L713-1 du code de l'éducation, ce qui permet justement au Pôle d'avoir des statuts. (article 4)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Nous continuons, s'il vous plait.

M. Jacky NARAYANINSAMY(Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts)
– Article 17.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Nous avons déjà largement débattu de cette proposition. Nous retenons la formulation suivante : **« Cette proposition privilégiera une représentation du monde socio-économique ».**

VOTE



« Cette proposition privilégiera une représentation du monde socio-économique ». (article 17)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Merci. Nous poursuivons.

Article 21 : La formulation : **« Une personnalité désignée à titre personnel, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article L719-3 en privilégiant une représentation du monde socio-économique. »** C'est le même esprit.

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – La partie en rouge est simplement ajoutée.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – D'accord, c'est un ajout.

VOTE



« Une personnalité désignée à titre personnel, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article L719-3 en privilégiant une représentation du monde socio-économique. » (article 21)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité.

C'est bien une représentation cela ne veut pas dire un représentant.

Article 43 : Ce qui est proposé comme modification: **« Un DGS adjoint exerçant les fonctions de responsable administratif et financier de chaque Pôle universitaire est nommé par le Président après avis du DGS et du Vice-président de pôle. Il exerce cette fonction sous l'autorité du vice-président de pôle et dépend administrativement du DGS. »**

Avez-vous des remarques sur cette formulation ? Monsieur le Vice-président du Pôle Guadeloupe.

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du pôle Guadeloupe*) – Je suis le Président VIRASSAMY pour que l'on rajoute « avis conforme. » C'est-à-dire qu'il faut que le Président, DGS et Vice-présidents de Pôle aient un avis similaire pour la nomination de cette personne et non pas qu'il y ait un désaccord entre les deux.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – « Conjoint » alors, c'est « conjoint. »
Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*PR 971*) – Ce qui est important, me semble-t-il, c'est le fait que l'on soit tenu de suivre cet avis. Donc « l'avis conforme » doit être associé, selon moi, aux Vice-présidents de Pôle. Donc, avis simple du DGS et avis conforme du Président de Pôle. Je pense.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est quand même le collaborateur direct du DGS, c'est un DGS adjoint.

M. Michel GEOFFROY (*PR 971*) – Avis conforme des deux. Mais enfin...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – « Conjoint » me semble mieux indiqué, parce que ...

M. Jean-Emile SIMPHOR—Oui mais il est sous la tutelle hiérarchique de...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Il faut quand même qu'ils puissent travailler ensemble.

M. Jean-Emile SIMPHOR— Oui, mais avec les deux.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Oui, mais j'ai dit pas un, deux.

M. Camille GALAP (*Recteur 971*) –Nous sommes dans le cadre administratif. Cela veut dire que le DGS pourrait avoir un avis favorable pour le recrutement d'un responsable administratif et financier et que le Vice-président de pôle refuse. C'est ce que cela veut dire ?

M. Jean-Emile SIMPHOR— Oui.

M. Jean-EMILE SIMPHOR— Attendez, cela ne change rien à la hiérarchie, c'est juste permettre à l'autorité politique d'être d'accord sur le collaborateur très direct qu'il aura. On aurait pu mettre par exemple : « *sur proposition du Vice-président de Pôle* », là ce ne serait pas bon parce que cela voudrait dire que le Vice-président de Pôle propose un administratif au DGS, ce n'est pas possible. Mais que le DGS propose et qu'un Vice-président donne un avis favorable ou défavorable, je ne vois pas où est le problème.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Ce n'est pas là le problème. Le problème c'était de supprimer l'un des deux.
Monsieur NARAYANINSAMY.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts*) – Je voudrais rappeler la lettre du 24 juillet 2015 du Ministère...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – S'il vous plait !

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – ... la lettre du 24 juillet 2015 du Ministère dans une note explicative sur les habilitations des statuts. De manière plus générale – puisque le DGS adjoint est un personnel du Pôle– les prérogatives du Président sont précisées à l'article L780-4. Il doit notamment être consulté sur les affectations des personnels, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers de service, dans les services ou les composantes du Pôle, sur les emplois que le Conseil de Pôle aura à répartir entre les composantes. Il s'agit pour le Vice-président d'émettre un avis qui ne constitue toutefois pas un droit de veto.

M. Camille GALAP (Recteur 971) – Je pense que pour un bon fonctionnement– parce qu'effectivement ce sont des gens qui vont travailler au quotidien– il faut qu'il y ait un avis conjoint du DGS et du Vice-président de Pôle. C'est un avis conjoint, qu'ils fassent l'entretien tous les deux en même temps pour le recrutement de la personne.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Un avis conjoint, mais pas conforme. Merci Monsieur le Recteur. Je reprends donc la proposition : **« Un DGS adjoint exerçant les fonctions de responsable administratif et financier de chaque Pôle universitaire est nommé par le Président après avis conjoint du DGS et du Vice-président de Pôle. Il exerce ces fonctions sous l'autorité du Vice-président de Pôle et dépend administrativement du DGS. »**

VOTE



« Un DGS adjoint exerçant les fonctions de responsable administratif et financier de chaque Pôle universitaire est nommé par le Président après avis conjoint du DGS et du Vice-président de Pôle. Il exerce ces fonctions sous l'autorité du Vice-président de Pôle et dépend administrativement du DGS . »(article 43)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité.

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – Dans les propositions qui ont été reçues, on a proposé un certain nombre de choses que nous avons retenues. Cette proposition ne faisait pas partie des choses retenues.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – **« Un règlement intérieur précise les modalités d'application des statuts ainsi que toutes les autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, de ses instances et au développement de la vie étudiante. »** Avez-vous des observations sur cette formulation qui est proposée ? Nous n'avons pas débattu à ce sujet.

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – C'est simplement un ajout en rouge.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Avez-vous des propositions de reformulation ou des remarques ? Si vous n'avez pas de reformulation à proposer, je vous suggère donc : **« Un règlement intérieur précise les**

modalités d'application des statuts ainsi que toutes les autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, de ses instances et au développement de la vie étudiante. »

VOTE



<p>« Un règlement intérieur précise les modalités d'application des statuts ainsi que toutes les autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, de ses instances et au développement de la vie étudiante. » (article 48)</p>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Il avait été proposé d'ajouter « *bureau de la vie étudiante* » dans l'annexe 3 pour chaque Pôle. Donc bureau de la vie étudiante pour le pôle Martinique, bureau de la vie étudiante pour le pôle Guadeloupe parmi les structures internes du Pôle.

VOTE



<p>Ajout du bureau de la vie étudiante pour le pôle Martinique, bureau de la vie étudiante pour le pôle Guadeloupe parmi les structures internes du Pôle.</p>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité.

M. Jean-Emile SIMPHOR (Vice-président du Pôle Martinique) – Madame la Présidente, merci. Dans nos échanges sur l'article 43, lorsque nous avons parlé du DGS adjoint exerçant les fonctions de responsable administratif et financier, c'est là que l'on trouvait d'abord la déclinaison de l'autonomie et la déclinaison de ce fameux principe de subsidiarité et que nous avons dit qu'il fallait effectivement un cadre administratif de haut niveau – c'est le terme qui avait été employé – qui soit capable justement de travailler à la fois sous la responsabilité administrative du DGS de l'établissement mais aussi sous celle du Vice-président de Pôle. C'est là que se concrétisait justement cette autonomie de Pôle et ce DGS adjoint devrait avoir la capacité de synthèse du développement de la politique de

l'établissement dans le cadre de l'autonomie polaire. Le corollaire de cela suppose la suppression de la phrase « dans le cadre d'une gestion de proximité sans déroger au principe d'unité budgétaire, la Direction des affaires financières de l'établissement est représentée sur chaque territoire par un DAF adjoint. » Parce qu'il y a déjà un DGS adjoint qui est responsable administratif et financier. L'idée est de dire que si on lui met un DAF adjoint qui relève directement de l'établissement, on n'est pas dans l'idée... le corollaire c'était la suppression de cette phrase. C'est le DGS adjoint, en tant que responsable administratif et financier pour la traduction de l'autonomie et de la subsidiarité sur les Pôles, qui justement incarne cette fonction.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – J'étais présente au Conseil de Pôle, je n'ai pas eu ce retour. Il me semble que dans les échanges que nous avons eus, il avait été indiqué que le RAF, DGS adjoint s'occupait de toutes les finances du Pôle, mais que s'agissant des conventions d'établissement signées par le Président pour lesquelles il y avait une déclinaison sur le territoire, c'était bien le DAF adjoint qui dépendait du DAF. Il me semble que ce n'est pas la même chose. En tout cas, je ne me souviens pas que nous ayons demandé cette suppression.

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet-Responsable commission des statuts) – Je voudrais souligner qu'il ne faut pas que les gens soient juge et partie dans leurs fonctions. Le rôle du DGS, responsable financier du Pôle, est de préparer le budget du Pôle. Le rôle du DAF est de défendre l'établissement dans la négociation budgétaire. Lorsque le DAF représente sur le Pôle le DAF de l'établissement, il parle de négociation budgétaire globale, de la façon d'intégrer le budget du Pôle dans celui de l'établissement etc. Selon ce que tu dis, le DGS aurait à ce moment-là un double rôle, il sera à la fois défenseur du budget du Pôle et négociateur pour l'établissement. Ce n'est pas possible. Le DAF qui représente l'établissement sur le Pôle négocie au niveau de tout l'établissement tandis que le rôle du DGS, responsable financier, est de défendre le budget du Pôle, mais il défend le budget du Pôle.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Mais non, cela n'a rien à voir. Ce n'est pas le même travail. A la limite, si les Pôles ne veulent pas de DAF adjoint, ce n'est pas le même travail parce que tu auras quelqu'un qui construit le budget du Pôle et qui en même temps, doit sortir de cette fonction pour entrer dans la logique de l'établissement et d'être capable d'arbitrer, pas nécessairement en faveur du Pôle. Il ne faut pas exagérer.

M. Jean-Emile SIMPHOR— Pourquoi le DAF (*tout court*) ne peut pas faire cela ?

M. Jacques ANSELME(CDG 971) – Je pense que le DAF peut bien représenter La politique justement de l'établissement au niveau du Pôle.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je rappelle – parce qu'il faut bien dire pourquoi cette proposition est venue à travers les échanges– que par rapport aux évolutions de la GBCP etc. la nécessité de DAF s'est fait plus sentir que la nécessité d'une agence comptable secondaire. Comme il y aura beaucoup d'éléments, il y avait cette demande d'avoir au niveau des territoires quelqu'un de disponible pour l'ensemble des opérations financières. C'était ça la demande mais qui ne couvrait pas le Pôle, qui couvrait les déclinaisons financières de l'établissement sur les territoires. Maintenant, nous n'avons pas énormément de postes, si ce n'est pas une demande qui tient, nous le retirons mais prenez-bien vos responsabilités.

M. Jacky NARAYANINSAMY— Par ailleurs, il ne faut pas que les Pôles se plaignent après d'absence de proximité. Ce n'est pas seulement dans le budget global, le DAF peut le faire facilement mais notamment lorsqu'il s'agit de DBM, de crédits nouveaux etc. que l'on nous dise que l'on n'a pas la réponse sur le Pôle, ça reste un peu... mettre un crédit etc. C'est là.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Juste une question. Nous ne faisons pas de statuts pour tout de suite, même si nous avons dit qu'ils peuvent évoluer, est-ce qu'il n'est pas possible de mettre une formulation ?

Est-ce qu'il faut absolument supprimer cela ou laisser une porte ouverte si le besoin se fait sentir en mettant : « pourrait ou pourra être présenté » ? S'il n'y a pas de besoin, nous n'allons créer de besoin inutile. Monsieur DESTOUCHES avait demandé la parole, après Monsieur SIMPHOR.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Nous sommes dans le cadre d'un Conseil qui détermine la politique, pas uniquement pour les enseignants chercheurs, étudiants etc. mais aussi le personnel administratif. Est-ce qu'il serait possible d'entendre l'expertise de ceux qui occupent cette fonction pour avoir au moins leur avis sur cette question?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – On peut avoir Madame CREANTOR.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Aussi, oui les trois. Pourquoi pas ? Mais je parlais des pôles et bien sûr Madame CREANTOR.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Nous ne parlons pas des Pôles mais des conventions signées par le Président avec des remontées de factures etc. Ce ne sont donc pas les Pôles qui sont concernés. Les conventions signées par le Pôle, c'est le RA du Pôle. Nous parlons de toute cette difficulté avec toutes les conventions, des Fonds Européens, ANR etc. qui supposent un travail de proximité sur le territoire, pas sur le Pôle. C'est une déclinaison, c'est une déconcentration de l'administration générale sur le territoire. Ce n'est pas la même chose.

Monsieur SIMPHOR.

M. Jean-Emile SIMPHOR(*Vice-président du Pôle Martinique*) – Mais justement, nous sommes au cœur de la discussion et au cœur de l'autonomie et du principe de subsidiarité. Lorsque sur le Pôle, on exerce, au travers du DGS adjoint par exemple – cela nous permet de mettre le point sur un élément conceptuel – il exerce au titre du Pôle mais il exerce aussi pour l'établissement. Il n'y a pas trois établissements. Il exerce aussi au titre de l'établissement. Quand on parle de l'aspect sur la proximité, ça lui incombe de le faire et le DAF de l'établissement doit également gérer la proximité. C'est à dire qu'il ne faut pas que le DAF se dise : « je suis plus sur un territoire que sur un autre, je suis dégagé de ma responsabilité de DAF sur l'autre territoire. »

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Ce n'est pas cela. Quand tu vois la masse de conventions à gérer, tu ne peux pas dire que le DAF n'a pas besoin d'un adjoint pour que cela aille plus vite, que ce soit plus performant. Nous aurons tout à l'heure les commissaires aux comptes... ce n'est bon, donc...

Monsieur le Recteur puis Madame CREANTOR.

M. Camille GALAP(*Recteur 971*) – Je reviens sur l'intervention de Monsieur VIRASSAMY tout à l'heure, notamment sur les questions liées à la réactivité, à la capacité à mieux coordonner les actions entre les décisions centrales et les décisions par Pôle. Je pense qu'on vous offre là, la possibilité d'avoir un DAF adjoint par Pôle, selon moi, honnêtement c'est une chance pour une meilleure articulation, une meilleure cohésion, une relation entre les DGS adjoints qui sont en charge des Pôles. Ils vont travailler ensemble pour avoir beaucoup plus de réactivité, il me semble.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Madame PENCHARD puis Madame CREANTOR.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Je pense que c'est dans la formulation que c'est maladroit. Parce que quand on dit : « *et sans déroger au principe d'unité budgétaire* », on a le sentiment d'être le DAF adjoint pour garantir l'unité, comme si chacun n'était pas porteur de cette unité. Je pense qu'il faut retirer cette phrase. C'est la première chose, parce qu'il y a du sous-entendu derrière qui peut être mal vu. Moi je le dis, je dis les choses comme je pense, ça peut choquer mais je le dis comme je le pense. Je pense qu'il vaut mieux enlever cette phrase, Madame la Présidente.

Par contre, je rejoins la charge de travail. Pour que les personnes ne soient pas sur un même niveau, je proposerais que l'on dise : « dans le cadre d'une gestion de proximité, la Direction des affaires financières peut être représentée sur chaque Pôle, le cas échéant par un adjoint, si le besoin se fait ressentir. » Ce qui veut dire que le DGAF adjoint n'est pas sur le même positionnement. Il y en a un qui est quand même DGAF adjoint en charge des questions financières et lui c'est vraiment quelqu'un qui vient soulager le DAF et on met « le cas échéant », il n'y a pas d'obligation alors que là ça donnait le sentiment qu'il y avait quelque part une volonté de contrôler l'unité.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Cette volonté de contrôler l'unité au sein d'un même établissement n'est pas vraiment innocente.

Mme Marie-Luce PENCHARD (Conseil Régional 971) – Mais chacun est responsable.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je parle franchement, on peut parfois avoir l'impression d'être dans plusieurs établissements. C'est vrai.

M. Didier DESTOUCHES(Vice-président du Pôle Guadeloupe) – Madame la Présidente.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Vous voulez vraiment intervenir avant Madame CREANTOR ?

M. Didier DESTOUCHES(Vice-président du Pôle Guadeloupe) – Oui, déjà pour dire que ce que je voulais entendre, c'est certes Madame CREANTOR, mais aussi les RAF des Pôles pour avoir quand même une vision des administratifs même si ce n'est pas leur service. Ce que je voulais dire d'autre, c'est que ma priorité – tout ce que vous avez dit ce sont des arguments très judicieux, la proposition est très pertinente – en tant que Vice-président de Pôle ce que je constate, c'est qu'au-delà de soulager la DAF, j'aimerais qu'on soulage aussi les services polaires et la RAF. C'est la raison pour laquelle, en termes de priorité, quand je vois que vous proposez dans les statuts une sorte de remodelage un peu subtil de l'administration, je sens qu'en termes de priorité, le compte n'y est pas forcément pour nous au niveau des Pôles. Je suis d'accord avec Madame PENCHARD, quand elle dit que la suite est importante dans ce qui est dit. Pourquoi ces DAF adjoints s'occuperaient-ils finalement d'une question importante et lourde sur les territoires alors même que nous ployons sous le poids des questions à traiter pour le territoire, y compris de manière financière. Je voulais préciser que nous avons d'autant plus besoin que la DAF face ce travail que quelquefois nous sommes amenés à faire des travaux pour l'administration centrale sur les pôles, alors que ce n'est pas notre mission 1^{ère}, on l'oublie aussi. C'est bien beau de dire qu'on va voir, mais nous faisons quelquefois un travail que nous n'avons pas forcément à faire.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est normal, nous sommes en période de transition, rien n'est défini. Nous faisons ce que nous pouvons pour l'instant. Madame CREANTOR.

Mme Dominique CREANTOR(DAF Administration générale) – Je voulais juste...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – S'il vous plait, Monsieur SIMPHOR.

Mme Dominique CREANTOR(DAF Administration générale) – Dans le cadre de l'autonomie des Pôles, il y a un certain nombre de responsabilités qui nous sont dévolues en matière financière. Il y a un certain nombre de missions aujourd'hui qui ne sont pas prises en charge. Le DAF... de par l'autonomie des Pôles au niveau financier, vous aurez un certain nombre de missions à accomplir, soit dans le cadre descendant, je dirai, peu de contrôle budgétaire. Il s'agit de mettre en place, le contrôle interne – vous entendrez tout à l'heure les commissaires aux comptes – et je pense qu'il est très important, pour conserver notre autonomie, qu'il y ait ce DAF sur place qui travaille en proximité avec les Directeurs de labo, avec les Directeurs de composantes et les RAF. Pour moi, c'est une démarche importante. C'est une mission importante, qui ne peut pas être partagée avec mon autre mission, je veux dire, parce qu'il y a tous les pilotages de vos composantes de DAF à faire, il y a tout le suivi des conventions,

tous les contrôles *que la DAF* doit mettre en place, il y a un système d'information qui va évoluer, il va falloir que l'on fasse de l'accompagnement, de l'information. Donc concrètement, je pense qu'un DAF adjoint est très important au niveau de chaque Pôle.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Chaque territoire. Mais pourquoi ce DAF adjoint doit-il relever du DGS adjoint du Pôle ? Pourquoi vous personnalisez les choses ainsi ? Il faut qu'il relève du DAF de l'établissement puisqu'il travaille sur des conventions que le Vice-président de Pôle n'a pas signées. Il n'est pas responsable de ces conventions. Un DAF dans un établissement comme le nôtre – vous entendrez les commissaires aux comptes – nous sommes submergés, nous ne pouvons pas assurer les suivis, il y a des conventions dans tous les sens, nous sommes mauvais à ce niveau. Donc, si on vous propose un renfort... On ne fait pas des statuts pour maintenant. Si nous devons avoir une montée en puissance, comme nous avons des conventions du pilotage, de l'architecture budgétaire, du contrôle interne, etc. je ne vois pas pourquoi on se priverait de la possibilité de... après c'est vous. Nous raisonnons trop en termes de « est-ce qu'il va être au-dessus de... » Non il dépend du DAF qui lui-même dépend du DGS, comme le RAF de Pôle, donc il n'y a pas de sur-étage.
Monsieur PULVAR.

M. Olivier PULVAR(MCF 972) – J'ai le sentiment de revivre le débat du Conseil de Pôle, je suis assez surpris. Alors je ne sais pas. Je crois que nous avons eu très longuement à discuter de ces éléments, il ne me semble pas que nous ayons à en rediscuter ici.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Est-ce que les RA de Pôles veulent intervenir ? Pouvez-vous vous rapprocher d'un micro pour l'enregistrement ?

Mme Catherine CYRILLE (*Responsable Administrative et Financière du Pôle Universitaire Régional de Guadeloupe*) – Après avoir entendu Madame CREANTOR, je me rends compte qu'actuellement ce sont des transferts de compétences nouvelles qui seront faites au niveau du Pôle. Donc, je cherche des conventions, parce que pour l'instant, je ne sais pas. C'est peut-être fait par le bureau de la recherche scientifique et de l'administration générale. Je voulais juste savoir si nous avons aussi un transfert de moyens.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est bien pour cela que j'ai insisté sur le mot « territoire ». Ce n'est pas un transfert de compétences au Pôle. C'est une déconcentration de l'administration générale pour une gestion de proximité, donc ce n'est pas le Pôle, justement. C'est si on vous le donnait que ce serait un transfert de compétences aux Pôles, c'est au contraire la possibilité d'avoir une gestion de proximité pour permettre, lorsque les projets sont sur un territoire donné, d'avoir un suivi et d'être en interaction en plus avec le RAF du Pôle et de l'accompagner éventuellement sur... nous avons peut-être des gens compétents en finances aujourd'hui, demain nous en aurons peut-être qui le seront moins, laissons la porte ouverte et mettons « le cas échéant » et on avisera. Si vraiment ce n'est pas utile, quand on révisera les statuts, on supprimera.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – S'il vous plaît, essayons de terminer, c'est le dernier point avant de passer au vote global.

M. René GRATIEN(BIATSS 972)– Si on laisse la possibilité de la formulation « le cas échéant », ça laisse la possibilité d'une évolution à venir. Je m'interroge alors, pas dans les mêmes termes que Madame CYRILLE, sur les moyens notamment en termes d'effectif administratif des personnels qui pourront permettre éventuellement de mettre en place ces deux DAF sur les Pôles, compte tenu de la situation des effectifs de l'établissement en termes de personnel BIATSS, parce qu'en termes d'effectif, c'est plutôt tendu. Première observation. Je me dis que les services des Pôles, peuvent aussi prendre en charge cette convention Des contrôles, parce que ce sont des services qui sont, bien sûr polaires, mais qui travaillent pour l'établissement. C'est pour cela que je pense que ce n'est pas forcément la peine de créer des besoins supplémentaires.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je ne reprendrai pas mais je pense vraiment qu'il faut se mettre dans la tête qu'il y a un certain nombre de conventions d'établissements qui sont très lourdes et qui méritent un accompagnement particulier pour sortir dans la situation dans laquelle nous sommes. Monsieur HANOT, puis on termine. Monsieur le Recteur voulait intervenir ? Allez-y.

M. Camille GALAP (Recteur 971) – Moi je réagis en tant que contrôleur de légalité des finances de l'Université. La proposition qui est faite aujourd'hui de façon statutaire est aussi un signal fort envoyé au Ministère, sur votre capacité financière, notamment sur tout ce qui est dit au contrôle, tout ce que vous avez indiqué avec ce particularisme lié à deux Pôles avec une gouvernance très particulière. Je pense qu'il est indispensable que vous ayez effectivement des DAF adjoints localisés par territoire pour accompagner, « sécuriser » toutes les activités qui relèvent de la recherche. Ce n'est pas retirer – il ne faut pas le vivre comme étant quelque chose que l'on va retirer – il faut positionner correctement le DGS adjoint du Pôle qui va travailler en liaison étroite sur le volet RH, sur le volet financier, sur d'autres secteurs et la question du DAF adjoint qui va travailler en liaison étroite avec le DAF centralisé et le DGS adjoint sur un certain nombre de sujets, notamment sur les questions liées – ce que je dis n'est pas provocateur – aux fond européens au niveau des laboratoires de recherche, par exemple, qui nécessitent un travail de fourmi, avec un suivi, un contrôle permanent et lourd. Cela ne peut pas reposer exclusivement sur un DGS adjoint de pôle. Donc je pense qu'il faut déployer des forces importantes sur les territoires. Je crois que c'est la première fois qu'un Président d'Université vous propose de sécuriser un système, et on s'entend dire non, non, non, finalement ce n'est peut-être pas nécessaire. Honnêtement, j'ai un peu de mal. Je comprends l'idée que...

M. Gaston BELFORT (DGS Administration générale) – Madame la Présidente, juste une précision. Il faut dire que la mise en place de l'adjoint du DAF ou de DAF adjoint, n'est pas exclusive de l'organisation de la fonction finances dans le Pôle. Au niveau de l'équipe administrative du Pôle, il peut y avoir un responsable financier qui s'occupe de toutes les finances du pôle stricto sensu, ce qui n'a rien à voir avec l'adjoint du DAF dont la mission est beaucoup plus large et qui portera sur l'ensemble des composantes des structures et sur toutes les procédures, et qui lui dès lors que l'on est adjoint DAF ou DAF adjoint, on est nécessairement rattaché au DAF parce qu'il n'y a qu'un seul DAF. Il ne peut pas y avoir plusieurs DAF.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Bien. Merci Monsieur le DGS. Je vous propose de reformuler la phrase, comme suit « *Dans le cadre d'une gestion de proximité la Direction des affaires financières de l'établissement est représentée le cas échéant, sur chaque territoire par un DAF adjoint.* »

VOTE



Dans le cadre d'une gestion de proximité la Direction des affaires financières de l'établissement est représentée le cas échéant, sur chaque territoire par un DAF adjoint. (article 43)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Je pense que nous avons épuisé les propositions.

(Intervention hors micro de M. BLANC)

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Vous pouvez reprendre Monsieur BLANC, avec le micro, s'il vous plaît ?

M. Marc BLANC(BIATSS) – Dans le texte, à l'article 31, il faudrait ajouter « *pour avis de la CPE compétente.* »

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Sur la proposition de Monsieur BLANC concernant l'article 31 ajouter : « *pour avis de la CPE compétente* » à la phrase en bleu.

VOTE



Ajout « pour avis de la CPE compétente » (article 31)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Bien. Maintenant que nous avons envisagé l'ensemble des propositions, je vous propose de voter sur le texte des statuts. Monsieur RUFFIE.

M. Sébastien RUFFIE(MCF 971) – Je voudrais comprendre quelque chose dans les annexes. Il y a à vrai dire, une organisation au niveau de l'établissement qui fait que le Conseil Académique renvoie les propositions de la commission il est aussi au Conseil d'Administration. On est d'accord ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – J'entends mal.

M. Sébastien RUFFIE(MCF 971) – Il y a donc au niveau de l'établissement un Conseil Académique, qui propose un certain nombre de choses, qui sont ensuite soit validées, soit invalidées, ou juste une information du Conseil d'Administration qui est l'organe central de l'établissement, dirons-nous. On est d'accord ? Cette organisation de l'établissement ne se retrouve pas véritablement au niveau polaire, ce qui est assez surprenant. Au niveau polaire, il y a un Vice-président de Pôle qui me semblait être la personne principale du Pôle – peut-être pas en termes de décision, mais en tout cas en termes de direction.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est ce que dit la loi. C'est la loi, c'est bien ce que nous avons expliqué, la loi n'a pas cherché à mettre de la cohésion entre les différents acteurs et cela entraîne des liens, c'est pour cela que nous avons essayé d'introduire que le Vice-président de Pôle participe au CAC, etc.

Monsieur NARAYANINSAMY.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet Administration générale-Responsable commission des statuts*)

– Le CAC ne prend pratiquement aucune décision en plénier, si vous regardez. Tout ce qui est décisionnel, c'est au niveau des CFVU et CR. C'est seulement lorsqu'il y a une décision qui concerne simultanément les deux territoires, soit en matière de diplôme, soit en matière d'organisation de la recherche, que le CAC valide doit valider. Il est proposé au CAC qui harmonise, qui valide, qui peut modifier. C'est à ce niveau seulement. Regardez bien les compétences du CAC, toutes les compétences du CAC c'est : « émet des vœux, formule des propositions sur... » Après c'est le CA qui valide. C'est le schéma général de toutes les Universités. Dans toutes les Universités, ce sont les deux commissions – une université classique a deux commissions, une commission CFVU et une commission recherche – ce sont ces commissions qui prennent les décisions du fonctionnement usuel, au niveau des examens, vie étudiante etc.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – *Sur l'ensemble du texte intégrant l'ensemble des modifications que nous avons votées une à une :*

VOTE



<i>l'ensemble du texte intégrant l'ensemble des modifications votées une à une</i>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	25

Le statut de l'Université des Antilles est approuvé à l'unanimité.

Merci. Nous ferons remonter ces propositions de statuts au Ministère. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Après tous ces efforts d'unité et d'harmonie, je vous propose de passer aux réjouissances et de partager ce modeste repas. Merci à vous tous et bravo à nous.

(Pause déjeuner)

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Nous reprenons nos travaux s'il vous plaît. Nous passons à un point rapide, me semble-t-il. C'est la nomination des représentants de la Fondation UA/GBH puis nous aborderons les affaires financières. Madame CAZIMIR, vous avez la parole.

V- NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA FONDATION UA/GBH.

Mme Gilyse CAZIMIR(*Responsable Sce communication*) – Ce point concerne la nomination des membres de la Fondation UA/GBH « Agir ensemble pour la formation et l'emploi ». Juste un historique afin que tous les membres du Conseil d'Administration soit au même niveau d'information. Cette Fondation UA/GBH pour la formation et l'emploi a été officiellement créée le 15 février 2012 suite à la publication au Journal Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec deux membres fondateurs : l'UAG et le Groupe GBH. Son objectif est d'œuvrer en faveur du rapprochement Université/Entreprises dans l'insertion professionnelle des étudiants. De nombreuses actions ont été menées en ce sens par exemple le financement de stages à l'international, la mise en place de formations comme le DUMAR. Suite à la transformation de l'UAG en Université des Antilles, nous avons pris l'attache du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur les conditions statutaires de cette fondation partenariale. La Fondation devient de fait la Fondation UA/GBH « Agir ensemble pour la formation et l'emploi ». Compte tenu de l'évolution statutaire de ses fondateurs donc de l'Université, il faut faire évoluer les statuts de la Fondation et de son Conseil d'Administration.

Dans la configuration de l'UAG, il y avait 10 membres représentants l'UAG répartis sur les trois Pôles universitaires. Afin de s'adapter à la nouvelle configuration de l'Université des Antilles, le Conseil d'Administration qui s'est réunie aujourd'hui, en qualité de membre fondateur doit révoquer l'ensemble de ses membres siégeant à la fondation UAG/GBH pour pouvoir nommer les membres qui représenteront l'Université des Antilles pour la Fondation UA/GBH.

La nouvelle répartition de ce CA comprendra huit membres de l'Université des Antilles et quatre membres représentant le groupe Bernard HAYOT, pour un Conseil d'Administration de douze membres au total.

M. René DORVILLE(*Vice-président CA*) – Merci Madame CAZIMIR. Y a-t-il des observations, des questions ? Aucune question.

Mme Gilyse CAZIMIR(*Responsable Sce communication 971*) – Monsieur Bernard HAYOT devait être présent aujourd'hui pour pouvoir présenter ses nominations. Je me permets de le faire pour lui, puisqu'il nous avait transmis la liste de ces personnes sachant que même si ce ne sont pas les mêmes, c'est le Fondateur qui reste décisionnaire sur ses membres. Oui, c'est le groupe Bernard HAYOT et nous allons nommer les nôtres.

Le Fondateur GBH a donc nommé au Conseil d'Administration :

- Monsieur Bernard HAYOT en tant que PDG,
- Monsieur Rodolphe HAYOT en tant que DG,
- Monsieur Stéphane HAYOT en tant que DG,
- Madame Laurence SAUPHANOR en tant que Directrice de communication.

M. René DORVILLE(*Vice-président CA*) – Pouvez-vous reprendre s'il vous plaît, Madame CAZIMIR ?

Mme Gilyse CAZIMIR(*Responsable Sce communication 971*) – Pour les membres fondateurs du Groupe BH, les 4 membres représentants seront :

- Monsieur Bernard HAYOT en tant que PDG du Groupe,
- Monsieur Rodolphe HAYOT en tant que Directeur Général du secteur automobile,
- Monsieur Stéphane HAYOT en tant que Directeur Général du secteur Grande Distribution,
- Madame Laurence SOPHANOR en tant que Directrice de Communication.

Juste pour informations, ces 4 membres étaient déjà compris dans l'ancien Conseil d'Administration.

M. René DORVILLE(*Vice-président CA*) – Merci. Pour les membres représentants l'Université des Antilles ?

Mme Gilyse CAZIMIR(Responsable Sce communication 971) – Pour ce faire, les vice-présidences de Pôles ont été sollicités pour faire les propositions. Je vais les soumettre au Conseil d'Administration.

Pour le Pôle Guadeloupe :

- Gylène AURORE, Maître de Conférences en Science des Aliments,
- Joël RABOTEUR, Maître de Conférences en Science de Gestion.

Pour le Pôle Martinique :

- Michel MONLOUIS, Maître de Conférences en Science de Gestion,
- Christelle SENE du BAIP Martinique

Pour la présidence, par tradition:

- la Présidente de l'Université en tant que représentant légal membre Fondateur de l'Université,
- Monsieur Antoine DELCROIX en tant que Chargé de Mission à la formation et la Vie Universitaire, compte tenu de l'objet de la Fondation,
- Madame Cécile BERTIN-ELISABETH et moi-même.

Les membres du Conseil doivent approuver.

M. René DORVILLE(Vice-président CA) – Y a-t-il des interventions ? Des observations ? Des questions ? S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote sur cette proposition

VOTE



Nouvelle composition du conseil d'administration de la fondation GBH	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	22

La nouvelle composition du conseil d'administration de la fondation UA-GBH est approuvée à l'unanimité.

Nous passons au point suivant. Vous proposez de permuter donc nous passons aux finances.

VIII- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2015.

M. René DORVILLE (Vice-président CA) – La parole est à Monsieur le VP Finances.

M. Bernard DIDIER (VP délégué à la politique financière et patrimoniale) – Merci Monsieur le Vice-président. Nous allons commencer la longue après-midi consacrée aux finances et au budget. Quelques mots avant de passer la parole à Madame l'agent comptable puis au cabinet KPMG représenté cet après-midi par Madame ZAMI et nous passerons au budget.

En 2013, le diagnostic de la dégradation des finances établi aussi en interne par différents organismes nationaux fait désormais l'objet d'un consensus et les termes en sont connus. Notre *situation financière est entièrement* préemptée par les reports de crédits avec une analyse pour le moins approximative :

- confusion entre crédits reportables et crédits non utilisés,
 - non prise en comptes des créances douteuses,
 - dégradation du suivi des recettes,
 - méconnaissance de notre patrimoine d'où l'inventaire public,
 - niveau d'amortissement largement insuffisant,
 - des taux d'exécution budgétaire médiocres et récurrents pour les UV Patrimoine et Recherche, menant à un établissement qui n'était pas en capacité de connaître ses potentielles marges de manœuvre. Par rapport à la discussion de tout à l'heure : pourquoi une Directrice ou un Directeur des affaires financières adjoint sur les Pôles ? Parce que trois risques ont été clairement identifiés :
- **un risque fonctionnel** : un dysfonctionnement lié à l'organisation des surplus administratifs avec un risque de paralysie et surtout des prises en charge de certaines rémunérations pour notifier ce qu'on appelle des opérations d'urgences,
 - **un risque budgétaire** : le non rattachement des charges et des produits à l'exercice a sûrement impacté le résultat d'exercice et le montant du fonds de roulement,
 - **un risque financier** : un désordre grandissant et récurrent qui caractérise la chaîne de recettes en 2013, à terme menace l'équilibre financier de l'Université.

En la circonstance, nous sommes arrivés à la tête de cet établissement avec au premier trimestre 2013 :

- un compte financier de 2012 déficitaire,
- un budget non explicatif en lien avec des demandes de prélèvements sur le fonds de roulement de 12 millions,
- des décisions et des actions que nous avons à prendre.

De plus, les membres de notre communauté attachés à une certaine liberté appelaient à une réaction politique forte pour réorienter nos actions. Trois ans et demi après ce passage douloureux en responsabilités et compétences élargies, qu'avons-nous fait ?

Le travail en interne effectué depuis trois ans par le service comptable et financier, nous a permis de réduire et de diminuer les risques énoncés auparavant. Le compte financier de 2015 affiche un résultat positif et nous entendrons dans quelques instants la présentation de l'agent comptable, le rapport du commissaire aux comptes et les détails nous seront fournis.

Il nous faut agir et nous appuyer sur les meilleurs moyens pour relancer cet établissement dans un contexte difficile sur le plan des finances publiques mais sur notre dotation à l'établissement que l'Etat n'a pas diminué. Le budget rectificatif présenté aujourd'hui sera de 92 millions. Ainsi les 16 millions d'euros alloués à l'établissement ont été maintenus. Cette allocation caractérise et indexe notre activité et notre performance. Il se retrouve dans 79,2 millions donnés en subvention, les 5 millions d'euros en fonctionnement et 73,1 millions d'euros en masse salariale. L'augmentation de 700 000 € obtenue l'an dernier est pérenne mais elle est amputée par la mise en réserve qui

est passée de 250 000 € à 450 000 €. C'est l'effort de solidarité nationale. C'est cette dotation qui est répartie lors des concertations menées avec les Vice-présidents de Pôles. Pour mémoire, au budget primitif, nous avons mobilisé l'essentiel des ressources en fonctionnement en se servant par concertation des clés de répartition. Les problèmes de finances que nous connaissons découlent principalement des dépenses structurellement plus grandes que nos revenus.

Nous avons aussi quantifié ce que j'appelle les leviers, presque comme une future feuille de route parce que nous savons qu'il y a de prochaines élections, Madame la Présidente.

Sur le volet recette, il nous faut :

- dynamiser les ressources propres en s'assurant le paiement effectif des droits de scolarité en formation initiale et en formation continue,
- développer nos prestations et nos activités de recherches, en intégrant dans la facturation la totalité des charges directes et indirectes. Comme exemple, le coût de l'unité de surface environnée est de 50 €. Nous avons 100 000 m², cela veut dire qu'il nous faut 5 millions d'euros pour assurer ces surfaces environnées, cela veut dire plus de 80 % de l'allocation de fonctionnement donnée par l'Etat

Sur le volet des dépenses, il nous faut :

- maîtriser ces dernières sans pour autant redimensionner nos activités, cœur de métier de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est un nouveau défi qui passera par une mutualisation des fonctions supports qui consomment déjà dans notre établissement une grande partie de nos ressources humaines

Le troisième levier, c'est rationaliser le parc immobilier. En une décennie, nous avons presque doublé les surfaces au titre du rattrapage et je souhaite que les contrats de plan Etat-Région favorisent plutôt les opérations de rationalisation et de rénovation du patrimoine immobilisé. Pour la dévolution du patrimoine, en l'état nous ne pouvons pas être demandeurs, faute d'une capacité d'investissement suffisante. Nous avons aussi à élaborer le nouveau contrat quinquennal, je pense que cela nécessite que sur votre feuille de route soit mentionnée, l'obligation de dégager de véritables marges de manœuvre, c'est-à-dire la nécessité de se réinterroger sur l'offre de formation et de la politique de recherche de l'établissement. Il nous faut désormais dimensionner le projet stratégique de l'établissement aux moyens disponibles, il nous faut fiabiliser les programmes pluriannuels d'investissement afin d'appréhender ces mêmes besoins en investissement, respecter nos engagements pluriannuels et leurs modalités de financements, en particulier dans le volet des dépenses.

La conjoncture actuelle des finances publiques réduit nos possibilités d'actions, Messieurs les V/P Pôle, Directeurs de composantes et de services communs, je vous demande donc de cibler tout ce qui prioritaire, ce qui peut donner des résultats à court terme. Depuis quelques années, le mouvement de rationalisation a été initié par la plupart des universités françaises car elles se sont dotées de systèmes internes de stabilité de leurs finances. L'établissement doit se doter ou avoir une ambition équivalente : efficacité, cohérence de nos actions, rendre indispensable que dans nos contrats respectifs avec l'Etat, les Collectivités Territoriales, que nous ayons à travailler solidairement pour pérenniser l'Enseignement Supérieur et la Recherche dans ces îles. Il nous faudra encore proposer de nouvelles modalités de prises de décisions, parfaire l'organisation de nos structures. La confiance doit se substituer à l'incompréhension et à la méfiance qui ont prévalu.

L'action publique impose une collaboration vertueuse, solidaire et responsable s'alignant sur de la transparence et de la visibilité.

Nous avons initié une nouvelle manière de travailler ensemble fondée sur de la lisibilité, de la concertation, la responsabilité et une prévisibilité des orientations.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci Monsieur le Vice-président.

La parole est à l'agent comptable.

Mme Lysiane RINALDO (*Agent comptable*) – Bonjour Mesdames et Messieurs les administrateurs, Monsieur le Vice-président. Aujourd'hui, nous arrivons au terme de trois années d'exercice à relever la comptabilité c'est-à-dire que grâce à l'effort de beaucoup, grâce aussi à l'intervention du cabinet DELOITTE l'année dernière et surtout grâce à l'aide de KPMG qui est devenu maintenant notre commissaire aux comptes officiel, nous avons pu mener à bien la mise à niveau de notre comptabilité.

Vous avez reçu vos documents par mail la semaine dernière, malheureusement ils ne sont pas tout à fait justes. Nous en sommes désolés. C'est pour cela que vous avez des chemises sur votre plan de travail avec des documents qui sont exacts.

Pourquoi ont-ils été légèrement modifiés ? Parce que KPMG, lorsqu'on nous leur avons envoyé la finalité de nos travaux, nous a demandé de faire une rectification d'écriture sur les passifs sociaux. Cette ultime correction a donc modifié le bilan de l'établissement. C'est pour cela que j'ai demandé à ce que tout soit réimprimé et mis sur votre bureau. Nous n'allons pas commenter le compte financier sauf si vous avez des interrogations. C'est le pavé qui s'appelle « Compte financier de l'exercice 2015 » ce sont uniquement les chiffres comptables qui vous ont été présentés. Par contre, je vais vous présenter le rapport sur le compte financier, avant de passer la parole au commissaire aux comptes.

Le rapport qui va vous être présenté, l'est sur 26 pages parce que la numérotation en bas a été légèrement modifiée. Vous avez 26 pages de présentation dans ce rapport de compte financier avec l'analyse en première partie, les raisons d'un compte financier réparti parce que vous savez que nous sommes en juin et qu'il aurait dû normalement être voté en février, les graphiques et évidemment les annexes.

En ce qui concerne l'analyse du compte financier.

Qu'est-ce qu'un compte financier ? C'est un document qui retrace toutes les opérations en dépenses et en recettes de l'exercice comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les recettes de l'Université, vous les connaissez :

- les ressources publiques,
- les ressources propres,
- les taxes d'apprentissages

Les dépenses, vous les connaissez également :

- les dépenses de fonctionnement,
- la dotation aux amortissements,
- les dépenses en investissement,
- les dépenses de personnels.

Si vous voulez, j'y reviendrai après tranquillement. Je pense que vous avez tous appréhendé les budgets à un moment. Pour analyser ce compte financier, pour voir s'il est sincère, quels sont les indicateurs qui nous permettent de le comprendre ?

Le premier indicateur, c'est l'analyse du taux d'exécution : Elle permet d'apprécier la qualité de la prévision et la maîtrise de notre gestion ainsi que sa sincérité. Vous avez deux colonnes : la colonne de prévisions et la colonne réalisations et à la fin l'évaluation d'exécution que je vous ai étalée sur trois ans pour voir si nous restons au même stade ou si nous évoluons.

Dépenses de fonctionnement qu'on appelle préjudices : prévisions 19 millions, réalisations ce qui vous fait un taux d'exécution de 90 donc légèrement inférieur à 2013 et 2014.

Dépenses de personnels : 72 millions en prévision, 70 millions en réalisation. Le taux est légèrement inférieur à celui de l'année dernière qui était à 99 % et globalement vous avez une exécution sur les crédits de fonctionnement à 95,81 soit 96 % du taux d'exécution, ce qui est quand même un bon ratio.

Dépenses d'investissement, 4 234 000 € qui sont prévus au budget, vous avez exécuté 2 688 000 € soit 63,48 %. Vous voyez qu'il y a une nette amélioration par rapport à 2013 puisque de 48, nous sommes passés à 58 l'année dernière et nous sommes maintenant à 63. Cet effort de rapprochement entre la prévision et la réalisation est à poursuivre pour que vous puissiez avoir un meilleur taux d'exécution sur l'investissement.

Au total, vous avez 91 millions de prévisions et en réalisations vous avez 91 384, ce qui vous fait une réalisation à 99,90 %. C'est un très bon taux de réalisation de votre budget.

Ici, vous n'avez pas cette diapositive dans votre chemise mais vous avez un tableau des comptes, des dépenses et des recettes par composantes, c'est une formulation différente mais ce sont les mêmes chiffres. Vous voyez donc le montant général des dépenses en prévision qui était de 96 millions, en exécution 91 millions. En recettes 91 473 000 en prévision et en recettes 91 384 000 en exécution. Vous avez allez me poser des questions en disant, il y a des composantes qui ne rentre aucune recette. En réalité, elles ont des recettes parce que si vous regardez l'UB 950 qui est l'Administration Générale, vous voyez qu'en prévision il y avait 2 354 000 et qu'en réalisation il y a 10 millions. Cet écart se justifie par le fait que la subvention de dotation du Ministère est filtrée en une seule fois sur l'UB 950 alors que la prévision de recettes est répartie sur toutes les composantes. Dans chacune des composantes, il y a la répartition de la subvention ministérielle. Les composantes n'ont rien en recettes mais en réalité, elles ont quand même eu la recette du Ministère et la recette de leurs droits d'inscription.

La commission des résultats des exercices depuis 2009 est légèrement décalée.

- la 1^{ère} colonne c'est 2009,
- la 2^{ème} c'est 2010,
- la 3^{ème} 2011,
- 2012 vous aviez un déficit
- 2013 également,
- 2014 nous avons eu 88 850 € de résultat positif
- Cette année, nous sommes à 143 177 € de positif.

Nous améliorons notre résultat d'année en année.

Le calcul de la CAF, c'est-à-dire la Capacité d'Auto-Financement ne prend en compte que les opérations ayant fait l'objet d'une sortie ou d'une rentrée directe de trésorerie. Elle mesure ainsi la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources propres les investissements de l'exercice. Vous avez ici des courbes qui se sont inscrites depuis également 2010 et vous voyez depuis 2013, il y a beaucoup moins de fluctuations, qu'il y a une certaine stabilité qui est générée.

Le fonds de roulement net global se calcule par les classes 4 et 5 en débit et en crédit et vous voyez que pour 2015, le fonds de roulement est de 17 885 157 €. Pour vous prouver que le compte financier est correctement établi, je vous ai fait un calcul par le bas du bilan et par le haut du bilan. Il y a une erreur dans le calcul par le haut du bilan. Le calcul par le bas du bilan c'est 4 moins 5 et par le haut du bilan c'est 2 moins 1. Vous voyez que cela reste toujours à 17 885 157 € avec la Guyane.

Après, il y a le besoin d'un fonds de roulement. Ce besoin se calcule entre la différence de vos comptes de classe 4 en crédits, c'est-à-dire tout ce que vous attendez comme ressources et par rapport au débit, tout ce que vous devez payer. C'est l'inverse, excusez-moi. Dans les crédits c'est tout ce que vous avez à payer et les débits c'est tout ce que vous avez encaissé. Ici, il y a un fonds de roulement qui est négatif, c'est-à-dire que vous avez plus de trésorerie attendue que de dépenses à faire.

Pour des raisons d'un compte financier retardé, c'est ce que je vous expliquais tout à l'heure, vous avez un compte financier qui est produit au mois de juin au lieu d'être produit en février parce qu'il a fallu – la dernière fois quand je vous ai présenté le compte financier, je vous avais dit qu'il y avait des écritures en cours de réalisation, nous

n'avions pas fini parce que cela a pris beaucoup de temps– il a fallu identifier tous les biens qui devaient être transmis à la Guyane, toutes les créances et toutes les dettes de la Guyane. Ce bilan a finalement pu être fait et un certain nombre d'opérations ont également été faites. D'abord, il y a eu les opérations des comptes 119 et 110. Je vous avais expliqué l'année dernière que dans le 119, on met tous les ordres de recettes que vous n'avez pas encaissés pendant des tas d'années donc en 2013 on a régularisé 3 156 000 € d'ordre de recettes non recouvrées, en 2014 220 000 € et avec KPMG, ils nous ont demandé de nouveau 119, 7 millions d'euros de recettes non encaissées. Dans le compte 110, vous recevez tout l'argent qui a été versé à l'UAG et à l'UA, mais c'est surtout l'UAG et qui n'a pas pu être identifié pour savoir à quels titres de recettes il fallait émarger cet encaissement. Il y a eu pour 2 374 000 € en 2013, on en mit en 2014 pour 104 000 € et 1 200 000 € en 2015. Ce qui fait qu'il y a 11 000 000 € de recettes non recouvrées et 3 000 000 € de recettes recouvrées mais non affectées.

La scission de de l'Université de la Guyane a été définitive au niveau des tableaux mais encore effective au niveau de la remise de la comptabilité puisque nous attendons un arbitrage ministériel. Fin 2014, la balance pour l'Université de la Guyane était de 26 695 000 € mais nous avons continué à faire un certain nombre d'opérations comptables, il y avait des choses à encaisser pour la Guyane et nous avons dû payer les bordereaux qui étaient en attente pour la Guyane en 2015 et donc à l'heure actuelle au 31 décembre 2015, la balance est plus que de 25 852 000 € et elle va être modifiée en 2016 puisque nous avons encore reçu des virements pour la Guyane en 2016 donc il faudra reverser. La classe 5, vous voyez le reversement qu'il y aura lieu de faire à la Guyane, sur la trésorerie de l'Université des Antilles, c'est aliment 138-027.

Les graphiques. Vous avez ici la consommation du budget 2015 sans la masse salariale. (Vous avez les mêmes tableaux sur votre bureau). Vous avez donc des tableaux qui vous donnent cette consommation et on voit les consommations essentielles. Vous avez le pavé qui est légèrement rose clair, ce sont les contrats d'entretien de l'Université. Le pavé vert, c'est de l'amortissement, le pavé orange ce sont les frais de voyages, les frais de déplacements de l'Université. Le pourcentage des voyages c'est 6 %, les contrats d'entretien c'est 26 %, les amortissements qui sont vert clair c'est 22 %.

Vous avez le premier en bleu tout en haut, ce sont les fluides : l'eau et l'électricité. Ce sont les postes sur lesquels il faudra faire des efforts pour pouvoir gagner un peu de marge de manœuvre. Si vous avez des interrogations sur le camembert...

Les achats de biens pédagogiques, c'est le troisième, en partant en haut à droite, on voit bien le marron-vert.

Mme Lysiane RINALDO(Agent comptable) – C'est cela. Vous avez les contrats d'entretien qui font 2,7 millions, les fluides c'est 1 million et l'entretien c'est 1,550 millions.

Mme Lysiane RINALDO(Agent comptable) – Ce n'est pas loin des 5 millions. On ne gère pas bien la dépense.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est récurrent.

Mme Lysiane RINALDO(Agent comptable) – C'est-à-dire qu'il faut éteindre les lumières, il faut éteindre les climatiseurs, il y a des modes de vie qu'il faut modifier dans l'Université. Apprendre à éteindre les bâtiments et vous verrez que les consommations vont diminuer. Il faut aussi renégocier les contrats d'entretien, peut-être que mutualiser les contrats d'entretien pour les différentes composantes permettrait aussi de réaliser des économies. Il y a des pistes pour faire des économies, il faut y travailler.

Le camembert suivant, vous avez la répartition des dépenses de fonctionnement avec la masse salariale cette fois-ci. Vous voyez ce que représente la masse salariale au niveau de l'Université, c'est 79 % de son budget. Les heures complémentaires, c'est 3 615 000 €. Là aussi c'est une grosse marge de manœuvre.

Pour les dépenses 2014, 2013 et 2012, nous avons fait des reprises sur provisions donc cela a été neutre au niveau du résultat de l'exercice.

M. Marc BLANC – Il y a une grosse question à se poser sur ces 3,6 millions parce que cela me paraît vraiment énorme par rapport à l'offre de formation de l'établissement. Nous étions il y a quelques années plus tôt entre 2,4 millions et 2,5 millions et là d'un coup c'est quand même un bond de plus d'1 million.

M. Marc BLANC – Les heures complémentaires ?

Mme Lysiane RINALDO (Agent comptable) – Vous verrez tout à l'heure, le commissaire aux comptes fera une intervention sur ce problème.

Vous avez la répartition des dépenses en investissement. Qu'est-ce que vous avez acheté en 2015 pour 2 688 000 € ? Essentiellement dans la ligne « matériel technique et d'enseignement », 59 %. Vous avez pour le poste d'achats en informatique 4 900 000 €, mobilier et bureautique pour 10 %.

La répartition des recettes de fonctionnement. Vous voyez qu'effectivement c'est bien la subvention du Ministère qui représente la majorité de nos comptes, ce qui montre bien que nous avons de gros efforts à faire pour les ressources fortes qui ne représentent encore que 5,82 %. La Région c'est 2 % et donc le Ministère : 0,1%.

La répartition des recettes en investissement. C'est essentiellement la Région qui nous donne les recettes en investissement. Les autres Collectivités pour 41 % et les recettes non décaissables pour 9,43. Ici, vous avez la part des autres produits d'exploitation avec son évolution de 2012 à 2015. La différence entre 2014 et 2015, pourquoi c'est plus bas en 2014 ? C'est parce qu'il n'y a pas la Guyane. Nous n'avons payé ni les salaires de la Guyane, ni les dépenses.

Les charges d'exploitation, pareil, des modifications, vous avez également une visibilité en 2013 du fait que maintenant on paye les salaires des fonctionnaires. Entre 2014 et 2015, il y a une baisse puisqu'il n'y a plus les dépenses de la Guyane.

Ici, vous avez le bon document. Vous pourrez trouver les mêmes chiffres dans la dernière colonne à droite de 17 896 157 € qui correspond au fonds de roulement y compris la Guyane pour 75 jours de dépenses..

La trésorerie de l'Université – exercice 2015. Ici vous voyez le niveau mensuel et maintenant vous savez qu'avec GBCP, il faudra suivre mensuellement la trésorerie pour voir si nous sommes en capacité de payer les salaires chaque mois. Ici, vous voyez qu'elle évolue. En février c'est normal puisque nous recevons une grosse partie de la subvention de l'Etat, après cela redevient linéaire puis à nouveau en avril nous recevons une subvention de l'Etat. Mai et juin, ça reste stable, juillet nous avons encore la dotation et après ça reste linéaire.

Les provisions. Au compte 151, à la demande des commissaires aux comptes, nous avons provisionné cette année 3 932 000 € pour l'affaire CEREGMIA en plus des 551 000 € qui étaient déjà provisionnés. Nous avons donc fait une rechute de provisions puisqu'on a dû payer deux ordres de reversements de la Préfecture, un pour le prêt de 300 000 € et un pour 473 000 € mais comme nous avons « déprovisionné », nous avons pu récupérer cet argent pour pouvoir solder ces deux reversements sans que cela n'impacte la comptabilité, le résultat de l'Université. A l'heure d'aujourd'hui en provision du compte 151 pour les affaires CEREGMIA, les 23 690 000 € à provisionner.

Vous avez ensuite les différentes provisions des passifs sociaux puisque nous suivons maintenant les passifs sociaux pour les heures complémentaires, pour les changements d'échelon, les charges patronales, pour les congés payés, pour les salaires qui restent à payer sur l'exercice suivant etc. A l'heure actuelle – vous voyez la correction d'erreur, c'est la correction qui a été faite après l'envoi des documents par mail, c'est pour cela que je l'ai mise à part pour que vous compreniez bien que vos tableaux ont bougé légèrement – la provision à la fin de l'année pour la Guadeloupe est de 1 781 402 €. Pour la Martinique, pour les mêmes postes de dépenses, les provisions sont de 490 429 €.

La Guyane. Pourquoi un tableau pour la Guyane ? Parce qu'en 2015, nous avons payé un certain nombre de choses pour la Guyane, nous avons donc récupéré ce que nous leur avions avancé. Nous avons payé pour les

actifs sociaux, les heures complémentaires, les salaires sur le plafond 1, sur le plafond 2, nous avons payé et les emplois étudiants. Il leur reste encore 223 715 qui leur seront donnés.

Ici, vous avez les provisions qui sont des créances qui ont de fortes chances d'être réclamées par les bailleurs de fonds. Nous avons encore provisionné pour antériorité de créances la somme de 61 752 € et nous avons également provisionné dans la case suivante 1 751 084 € en tout et 110 000 seulement sur l'année 2015 pour des antériorités de créances.

M. Didier BERNARD – La notion de provision est-elle claire pour tout le monde ?

Mme Lysiane RINALDO(Agent comptable) – Voilà, vous avez vu dans l'ensemble de la présentation que ce compte financier dégage donc 143 000 € de résultat positif, que l'ensemble des provisions aura été remis à niveau, qu'ils ont été examinés par le commissaire aux comptes qui a estimé les provisions que nous devons faire par rapport aux documents que nous leur avons fournis, par rapport aux ordres de reversement de la Préfecture, par rapport à l'aide du Conseil Régional, par rapport à un certain nombre de documents que nous avons. Ils nous ont demandé de passer un certain nombre d'écritures pour remettre toutes nos provisions à jour.

Lors de la présentation du compte financier de l'an dernier, je vous avais dit que l'on ferait des provisions chaque année, que l'on diviserait par cinq et qu'au bout de cinq ans on arrivera à mettre toutes nos affaires en provision. Cela n'a pas été retenu par KPMG qui a dit non, qu'il fallait tout régulariser cette année sans qu'il y ait d'impact sur notre résultat. Toutes les provisions ont donc été régularisées cette année, il n'y a donc pas de provisions à faire sur les années enfin... pas pour celle-là. A ma connaissance, tout a été régularisé, c'est la raison pour laquelle on vous dit que nous sommes arrivés à la fin des régularisations de l'Université des Antilles. Si vous avez des questions.

Mme Carole ZAMI(Manager KPMG Guadeloupe) – Je suis Carole ZAMI, Manager au bureau de KPMG Guadeloupe, je représente le Commissaire aux Comptes. L'équipe chargée de réaliser les travaux était composée de collaborateurs de Guadeloupe et également de collaborateurs de Lyon, ce qui a permis d'avoir une équipe qui allie à la fois la proximité – ce qui me permet d'être parmi vous aujourd'hui – mais surtout les connaissances techniques spécifiques nécessaires pour éditer les comptes d'une structure telle que la vôtre.

Je vais vous présenter notre rapport sur les comptes de l'Université des Antilles au 31 décembre 2015.

L'objectif d'un audit consiste à exprimer une opinion sur la régularité, la sincérité des comptes et sur l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'Université. Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondage ou autre moyen ou autre méthode de sélection les éléments justifiant les montants et les informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Je vais rappeler le contexte de notre intervention.

C'est la première année de certification des comptes de l'Université, 2015 est une année marquée par de nombreuses interventions. Vous nous avez nommés en tant que commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2015, pour autant nous avons eu besoin de valider le bilan d'ouverture. C'est à ce titre que nous avons effectué 2 audits contractuels sur les comptes de 2013 et de 2014. Pour certifier les comptes de 2015, nous avons également procédé à la revue des procédures et du dispositif de contrôle interne. Je tiens à remercier vivement les équipes. Nous avons travaillé en bonne coopération que ce soit avec la gouvernance, avec l'agent comptable que nous avons beaucoup sollicité, la Direction des Affaires Financières, les services et même certaines composantes que nous avons sollicitées. Tout ceci a permis un travail de très bonne coopération et de présenter une certification aujourd'hui.

Permettez que je fasse un état des lieux de nos audits contractuels donc sur les exercices 2013 et 2014 pour bien comprendre d'où on part. Nous avons relevé dans un 1^{er} temps des points forts qui résultent de travaux de fiabilisation des comptes de l'Université, à savoir l'application de la procédure des dépenses de fonctionnement d'exercice et 2^{ème} point le recensement des passifs sociaux. Cependant, nous n'avons pas été en mesure de valider trois points essentiels :

- Dans un premier temps, nous n'avons pas été en mesure de nous assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des subventions d'exploitation– bien sûr, hors subventions du Ministère– également des recettes issues de la formation continue en raison de l'insuffisance de formalisation et de mise en œuvre des procédures de contrôle interne.
- Deuxième point où nous n'avons pas été en mesure de nous assurer de l'existence des heures complémentaires des enseignants titulaires comptabilisés en raison de l'insuffisance de formalisation et de mise en œuvre de procédures de contrôle interne concernant la justification de la réalisation effective de ces heures d'enseignement.
- Dernier point : d'estimer le montant de la quote-part des subventions d'investissement qui auraient dû être virées au résultat dans les produits d'exploitation.

Dans le cadre d'un audit contractuel, soit nous émettons une opinion positive, soit nous n'émettons pas d'opinion. En l'espèce nous avons fait des constats qui s'opposent à l'émission d'une opinion, je parle bien des comptes de 2013 et 2014 :

- Le premier constat concerne les immobilisations corporelles. L'Université n'a pas amorti à tort certains postes d'immobilisation dans l'attente de l'intégration à l'actif du bilan du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat. Les amortissements sont ainsi sous-évalués de 4,7 millions. Ce constat est maintenu pour la clôture 2015.
- Le deuxième constat concerne les immobilisations en cours. Là aussi, l'Université n'a pas activé à tort les immobilisations en cours à leur date de mise en service. Les amortissements cumulés à la clôture 2014 sont donc sous-évalués de 2,6 millions. Dans les comptes de 2015, les corrections ont été apportées.
- Le troisième constat concerne l'antériorité des créances. Un montant de 2,8 millions de créances à forte antériorité enregistré en 2014 présente un risque de non recouvrement à hauteur de 2,4 millions en 2014. Les dépréciations ont donc été sous-évaluées de 2,4 millions. Là aussi, les corrections ont été apportées pour le bilan 2015.

L'Université fait l'objet, dans le cadre du litige CEREGMIA, de demande de reversement de subventions en complément de la provision pour risques de 500 000 € déjà enregistrée, un risque de reversement complémentaire n'a pas été pas été couvert à hauteur de 4 millions. Là aussi la correction a été portée sur le compte 2015.

Voilà les constats sur 2013 et 2014 qui ne nous ont pas permis d'émettre une opinion positive. Pour autant ces corrections ont pu être portées sur les comptes de 2015 conformément à l'instruction qui préconise que ces corrections soient faites par les fonds propres et du coup n'ont pas d'impact budgétaire. Les principales corrections et ajustements qui sont mentionnés dans l'annexe des comptes concernent la correction des amortissements pour 1,5 million et le complément de provisions sur le litige pour 4 millions. Un total de corrections portées en fonds propres de 5,3 millions.

Les services de l'Université ont mené des travaux qui permettent, pour l'arrêté de 2015, de lever des réserves qui avaient été émises sur 2013-2014 et qui concernent la reconnaissance des recettes issues de la formation continue de l'exercice et non plus au rythme des encaissements. On a également levé une réserve concernant la comptabilisation des subventions conformément à l'instruction comptable qui prévoit que la subvention soit reconnue à la date de l'acte attributif ou au moment de la réalisation des conditions prévues dans l'acte. La dépréciation et le passage en perte de créances irrécouvrables à forte antériorité présentant un risque de non-recouvrement ont pu permettre de lever des réserves également et la régularisation des comptes d'attente et enfin le complément de provisions sur le litige CEREGMIA.

Tous ces travaux ont permis de formuler une opinion sur les comptes de 2015, opinion que nous formulons avec quand même quatre réserves que nous maintenons sur les comptes de 2015 :

- La première réserve concerne les subventions d'investissement. L'Université n'a pas été en mesure de rattacher les subventions d'investissement enregistrées au bilan aux immobilisations qu'elles ont financées. En conséquence

nous ne sommes pas en mesure d'estimer le montant des subventions qui auraient dues être comptabilisées au bilan, ni le montant de la quote-part de subvention qui aurait dû être repris en produits par le compte de résultat de l'exercice 2015.

- La deuxième réserve concerne les immobilisations corporelles. L'Université n'a pas amorti à tort certains postes d'immobilisation dans l'attente de l'intégration à l'actif du bilan du patrimoine mis à disposition par l'Etat. Si ces immobilisations avaient été amorties depuis leur mise en service, les amortissements cumulés à fin 2014 seraient augmentés d'environ 5,9 millions dont 4 millions au titre des exercices antérieurs en fonds propres et 1 ou 2 millions pour l'exercice 2015.
- La troisième réserve concerne les heures complémentaires. En présence de l'insuffisance de formalisation et de mise en œuvre de procédures de contrôle interne concernant la justification de la réalisation effective des heures d'enseignement et de l'impossibilité de recourir à d'autres procédures d'audit, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de l'existence de ces heures complémentaires comptabilisées en 2015.
- La dernière réserve concerne la création de l'Université de Guyane. On précise que le bilan de l'Université des Antilles comprend à l'actif et au passif les comptes du Pôle universitaire de Guyane, quand bien même l'Université de Guyane aurait été créée au 1^{er} janvier 2015.

En plus de ces réserves, nous sommes amenés à formuler des observations qui permettent selon nous d'attirer votre attention sur des points spécifiques de l'annexe :

- Première observation, c'est le changement de méthode comptable concernant les conventions antérieurement enregistrées selon le principe des ressources affectées qui est prévu à l'annexe.
- deuxième observation, c'est l'impossibilité d'intégrer le patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat.
- Dernière observation relative aux corrections d'erreurs comptabilisées conformément à l'instruction comptable.

Nous attirons votre attention sur les points spécifiques de l'annexe aux comptes 2015.

Notre opinion sur les comptes 2015 est une opinion avec réserves. Il faut savoir que sur la quarantaine d'universités qui ont fait l'objet d'une première certification, il y en a eu très peu qui ont eu une certification sans réserves. Pourquoi ? Parce que les Universités avaient anticipé au maximum les problématiques d'arrêté des comptes et elles n'avaient pas non plus de points particuliers, de spécificités comme on a connu aux Antilles-Guyane.

Nous n'allons pas rester sur cette touche un peu négative dans un souci de cercle vertueux de recherche de l'amélioration de l'information financière, nous allons nous projeter rapidement sur 2016 en ayant en tête des chantiers qui vont permettre, à plus ou moins moyen terme, de lever les réserves qui ont été mises sur les comptes de 2015 :

- Le premier chantier concerne le patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat. Une fois que le patrimoine sera fiabilisé tant en termes d'exhaustivité que d'évaluation, on pourra inscrire ces biens à l'actif en contrepartie des fonds propres, sortir les anciens biens et affecter les subventions d'investissement, sachant que pour ce chantier nous sommes tributaires de l'évaluation de France Domaine.
- Le deuxième chantier concerne l'Université de Guyane. Une fois que l'arbitrage du Ministère sera fait, nous pourrons procéder aux écritures de sortie des actifs et des passifs du Pôle universitaire Guyane.

Ce sont deux chantiers pour lesquels nous attendons des tiers des signes forts pour vous permettre de prendre le relais. Pour autant, en interne, vous avez le chantier des heures complémentaires. Nous avons compris qu'il y a des enjeux très forts au niveau des composantes. Pour autant, nous vous recommandons fortement de mettre en place des contrôles formalisés permettant de vérifier la réalité effective des heures complémentaires. Il faudrait que l'on puisse tendre vers une homogénéisation de l'utilisation d'hyperplannings et des procédures de contrôle des différentes composantes.

Nous pouvons estimer une levée des réserves sur ce point en 2016 voire 2017, en fonction de la réactivité des services.

- Le dernier chantier important, selon nous, concerne les subventions d'investissement. Un travail d'analyse et de régularisation a été entrepris sur 2015. Il doit être poursuivi sur 2016 de façon à pouvoir identifier les subventions par financeurs, à répartir et à répondre à l'instruction qui prévoit que ces subventions soient bien indiquées dans les comptes par financeur, soit l'Etat ou les autres collectivités, de façon également à pouvoir flécher les subventions

d'investissement avec les biens financés, ceci permettra d'évaluer correctement la quote-part de financement d'investissement qui doit être virée dans les produits d'exploitation.

Nous portons à votre connaissance d'autres recommandations sur les subventions d'exploitation. Là aussi, un recensement a été fait sur les subventions mais à compter de 2014. Vous devez organiser les services de façon à pouvoir permettre le suivi de ces conventions, à identifier clairement les ressources qui sont affectées et de remonter en temps et en heure les bilans financiers pour permettre le versement des soldes de ces conventions.

Sur la formation continue également, nous avons pu travailler avec les composantes pour bien appréhender les recettes sur la formation continue. Là aussi, on vous demande de continuer à mettre en place des procédures efficaces, efficientes pour qu'on puisse s'assurer de l'exhaustivité de la facturation donc du chiffre d'affaires associé, d'autant plus que c'est pour vous un axe de recherche de ressources réglementaires.

Concernant les immobilisations, un inventaire a eu lieu en 2010. Nous vous recommandons de mettre en place un système de suivi d'inventaire périodique tournant auprès des différentes composantes afin de faire vivre cet inventaire qui a eu lieu en 2010. C'est vrai qu'un gros travail avait été fait en 2010, ce serait dommage de laisser mourir un peu tout cela et de devoir refaire un inventaire aussi lourd. Il faut donc petit à petit pouvoir faire vivre cet inventaire. On vous recommande l'utilisation de l'outil Corossol pour la gestion des immobilisations, le fléchage avec les subventions d'investissement. Aujourd'hui tout cela est fait sur Excel et on comprend bien qu'au vu des volumes, des flux, Excel a tendance à limiter. Il faut absolument avoir un outil de gestion plus efficace.

Voilà ce qu'il y avait à dire sur la certification des comptes de 2015. Pour récapituler, on parle d'une situation assez difficile, pour 2013-2014. Les services ont pu faire vraiment un travail très important pour permettre de lever de grosses réserves en 2015, d'autres ont été maintenues quand même mais des travaux complémentaires doivent être menés tant au niveau de l'agence comptable que des composantes à un niveau plus opérationnel de façon à fiabiliser l'information financière qui sera produite.

En tout cas merci. Je renouvelle mes remerciements. Nous avons audité trois années de report en six mois, tout cela a permis quand même... On a demandé un report du Conseil pour pouvoir justement ne pas rester sur toutes ces réserves sur 2013 et 2014 de façon à ce que l'opinion sur 2015 soit moins sévère que 2013 et 2014. Merci. Si vous avez des questions sur la formulation de notre opinion, je suis à votre disposition.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci beaucoup. Nous tenons aussi à vous remercier de cet accompagnement de qualité, d'avoir su prendre la mesure des difficultés qui étaient les nôtres et de nous avoir accompagnés également lorsque nous avons demandé au Ministère de nous permettre de ne pas présenter le compte financier dans les délais afin de pouvoir continuer le travail et lever ainsi les réserves qui nous auraient finalement conduits à une non certification que nous ne souhaitons pas.

Je tiens solennellement à remercier ici, Madame l'agent Comptable, Madame CREANTOR et leurs services qui ont travaillé plus de 14 heures par jour pendant de nombreux mois, parce qu'il a fallu mener de front la partition des comptes avec la Guyane, en plus de tous ces travaux. On nous avait donné un impératif qui était le 29 novembre 2015 et que nous avons pu respecter, malheureusement l'arbitrage du Ministère n'est toujours pas rendu mais ce fut un travail titanesque – travail mené entre le moment où nous avons fait le point avec le Commissaire aux Comptes et la levée de nombreuses réserves – un travail titanesque qui doit se poursuivre d'où la nécessité justement du système d'information, de cette Direction du Système d'Informations pour avoir les logiciels requis et ne pas travailler sur Excel, avoir ce déploiement d'hyper planning, on ne peut plus continuer... donc l'audit du système d'information s'inscrit aussi dans une démarche globale mais aussi dans cette démarche de pouvoir lever plus rapidement des réserves et surtout d'avoir un meilleur contrôle des heures complémentaires qui est quand même un point rouge qui nous avait déjà été signalé.

Le service de suivi des conventions est en train d'être mis en place au niveau de l'Université avec le recrutement de quelqu'un qui prochainement sera chargé de ce suivi. C'est pourquoi nous insistions sur la nécessité d'avoir une

Direction des Affaires Financières renforcée pour véritablement essayer d'avoir une remontée des bilans financiers dans les temps et les délais et surtout qui correspondent aux fléchages qui sont indiqués dans les annexes. Nous avons de grosses difficultés sur le respect du fléchage. Tous ces éléments pour dire que nous ne sommes pas encore arrivés à un résultat satisfaisant mais c'est vrai que grâce à l'hyperactivité, dirons-nous, et à l'investissement sans faille des services financiers et comptables de l'établissement, nous avons pu, en un temps record, lever des réserves extrêmement importantes vu l'antériorité de certaines créances, vu le dossier du CEREGMIA et vu cette partition des comptes avec la Guyane. Ce sont des éléments qui ont nettement compliqué la tâche et qui ont rendu le travail beaucoup plus ardu et complexe.

C'était simplement les éléments que je souhaitais apporter en complément. Vous avez la parole, chers administrateurs.

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Merci Madame la Présidente. J'aurais une question à poser à Madame ZAMI par rapport à son exposé. Je vous remercie pour la qualité de votre exposé qui était très clair mais en tant que profane je voudrais juste une précision. Vous avez parlé, je crois, de... je ne sais plus si c'était des réserves ou des recommandations mais de retraitement de conventions. Il était question de principe de ressources recadrées ou quelque chose de ce genre. Il y avait trois items dans l'une des diapositives. Je ne sais pas si c'était des réserves... Vous n'avez pas les annexes ? Vous aviez dit que c'était dans l'annexe. Je crois qu'il y avait trois petits carrés bleus. Voilà, c'est cela, ce sont des recommandations. Si vous pouviez me donner quelques explications. Est-ce que c'est parce que les procédures que nous avons n'étaient pas les bonnes ou... ? Vous parliez de changement de méthodes comptables concernant les conventions enregistrées selon les principes de ressources affectées donc...

Mme Carole ZAMI (Manager KPMG Guadeloupe) – Il s'agit ici d'observations pour attirer l'attention du lecteur sur des mentions qui sont précisées dans l'annexe. En l'espèce, il s'agit de la note 1.3 3-1 de l'annexe – si vous avez l'annexe sous les yeux – où on précise effectivement qu'il y a eu une inscription comptable de 2015 qui était en cours et que dorénavant les conventions doivent faire l'objet d'une comptabilisation précise.

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que l'on s'en remet à Madame L'agent Comptable ?

Mme Lysiane RINALDO (Agent comptable) – Il y a effectivement une obligation de changer d'unité comptable, on n'a plus le droit d'avoir de ressources affectées. Le Gouvernement a fait une instruction disant que dorénavant, vous devez moins traiter une convention qui était suivie en ressources affectées, vous devrez les réaffecter sur d'autres comptes c'est ce que nous avons fait.

Nous avons appliqué ce changement, il ne faut plus le faire, si jamais il y en a d'autres il ne faut plus aller vers les ressources affectées. C'est assez compliqué d'en remettre en comptabilité mais en plus nous avons des instructions comptables qui deux à trois fois par an changent les méthodes donc...

Mme Carole ZAMI (Manager KPMG Guadeloupe) – Je veux dire aussi que la nouvelle instruction émettait un doute concernant la comptabilisation à l'avancement des conventions. Avant quand on avait une convention, on comptabilisait la totalité de la convention malgré le fait qu'elle était pluriannuelle.

Aujourd'hui les conventions sont suivies à l'avancement c'est-à-dire que nous comptabilisons un titre, on comptabilise en fin d'année en termes de recettes, la dépense qui a été réalisée. Cela permet en fait d'éviter de prendre des risques de non recouvrement.

Mme Lysiane RINALDO (Agent comptable) – Il y a un certain nombre de composantes qui ont vu que j'ai beaucoup, beaucoup insisté pour avoir les remontées des dépenses pour justement titrer par rapport à la dépense. Ce tableau a été transmis à KPMG qui a loupé que nous avons fait un effort à ce niveau-là, j'ai identifié les recettes d'investissement par rapport aux mandats de ces conventions.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – D'autres questions. Madame PAGNEY ?

Mme Françoise PAGNEY BENITO-ESPINAL (DPLSH) – J'ai beaucoup apprécié la présentation très claire que vous avez faite mais certains détails m'ont quelque peu échappé. Je voudrais faire une remarque. L'établissement depuis des années n'appliquait pas du tout une politique d'optimisation des moyens. C'est clair, nous n'avons jamais dans notre fonctionnement pensé à optimiser et à éviter de s'embarquer dans des dépenses trop élevées. C'est donc une culture nouvelle qu'il faudra progressivement ancrer dans les esprits et ce sera extrêmement difficile.

Dès qu'il s'agissait de monter des formations parce qu'il fallait le faire, ce qui est très bien en soi, de s'installer dans des locaux, de s'installer même sur des campus pour des raisons politiques aussi, il n'était absolument pas question de penser à réduire les dépenses, à optimiser les dépenses pour avoir des budgets équilibrés. Ce n'était pas du tout, du tout, dans l'esprit de l'établissement alors maintenant cela prendra du temps mais peut-être qu'il faudra aussi faire de la pédagogie dans ce domaine.

Je pense que c'est un point fondamental, ce sera très difficile à accepter mais si nous voulons nous pérenniser, si nous voulons monter des formations qui soient pertinentes, il faudra faire des choix, des choix qui impliquent peut-être des abandons, choisir c'est abandonner. Ce sera très difficile.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci de cette intervention. Effectivement la pédagogie a commencé avec un certain nombre de réunions très fréquentes des services comptables et financiers avec les responsables administratifs des composantes. C'est vrai que la culture doit changer. Changer de culture n'est jamais simple et prend beaucoup de temps mais on a quand même vu qu'il y a une dynamique puisque nous avons pu avoir des éléments importants pour pouvoir avancer. Cela prendra peut-être un peu de temps mais nous n'avons pas énormément de temps vu que nous devons certifier nos comptes régulièrement maintenant, il faudra donc entrer dans cette logique.

Y a d'autres interventions ?

M. René GRATIEN (BIATSS 972) – C'était pour revenir sur l'aspect Hyperplanning, pour aller dans le sens de la recommandation de KPMG. Au niveau des services, on peut s'organiser pour améliorer l'utilisation d'hyper planning au niveau de toute l'Université, avec toutes les composantes. Avec mes collègues, Monsieur LARGEN et Monsieur LETIN, nous sommes en train de faire un travail de cohérence au niveau de toutes les composantes, toutes les pratiques de tout le monde parce qu'effectivement cet outil devra être utilisé, nous avons les moyens de l'utiliser pour qu'il nous serve à fiabiliser nos remontées d'informations concernant les services faits. Cela demande qu'il y ait, en termes de procédure, un travail cohérent mais aussi en terme de cohérence entre tous nos systèmes d'information, que ce soit Arpège, Apogée ou Hyper planning en tant que tel. Il y a donc un travail qui est effectué, nous avons fait une formation la semaine dernière sur ce Pôle – elle sera faite la semaine prochaine pour le pôle Martinique – afin de former un peu les collègues aux nouvelles procédures. Nous avons aussi besoin d'un appui politique pour faire passer les messages. Il faudra une certaine mise en place de certaines procédures, ce qu'on préconisait dans l'outil de formation où on tient compte du pilotage et envoyer des utilisateurs aussi... des politiques pour que nous puissions avoir effectivement cet appui politique pour pouvoir imposer, en tout cas faire passer les recommandations fortes sur l'utilisation de l'hyper planning au niveau des composantes.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci. J'ai oublié de rappeler – même si les résultats ne sont pas encore à la hauteur parce que nous n'avons pas de moyens de vérifier pour le moment la réalisation effective (comme vous dites) des heures complémentaires – il y a quand même un énorme travail qui a été mené cette année avec la mise en place d'une commission de pilotage. Nous vous avons rendu compte lors du Conseil d'Administration du 15 mars permettant justement d'entrer dans un renforcement du suivi des procédures. Je tenais véritablement à remercier Monsieur HANOT (*Contrôleur de gestion*) ainsi que Monsieur DELCROIX qui ont piloté cette commission avec l'ensemble et aussi les Pôles. Un travail très important effectué au niveau du Pôle Martinique et au niveau du Pôle Guadeloupe et la concertation qui a eu lieu et qui était peut-être l'illustration de ce travail commun entre les Pôles et l'établissement qui doit être à la base de notre fonctionnement.

Monsieur HANOT, je vous invite à faire un point sur les heures complémentaires qui constituent véritablement un risque pour l'établissement, 3,6 millions, c'est vraiment trop élevé. Nous ne pouvons pas justifier de tels volumes.

M. Boris HANOT (*Contrôleur de gestion Administration générale*) – Effectivement, c'est un chiffre un peu étonnant au regard du travail d'analyse que nous avons aujourd'hui sur la définition du prévisionnel. Je vous rappelle que les services d'enseignement sont d'abord définis dans une gestion prévisionnelle et la certification des services faits détermine in fine la charge réelle de l'établissement. Le processus de gestion des services des enseignants est sans doute le processus qui a le plus rapidement évolué, pour passer de la forme UAG à la forme UA. Effectivement, c'est dans un travail collectif avec le service RH, avec les collègues du système d'informations notamment Monsieur GRATIEN ainsi que les collègues du Pôle et des composantes – nous avons mis en place des commissions opérationnelles, des commissions stratégiques – il y a eu beaucoup de débats, beaucoup d'échanges parce que c'est un peu le cœur du métier pour le nouvel établissement. Organiser l'administration en appui et pas forcément en contrôle ou en obstacle des services d'enseignement a été une dynamique constante depuis deux ans.

Aujourd'hui, nous arrivons sur un processus qui se stabilise avec E-VAC qui permet de tracer l'ensemble des services d'enseignement définis de manière prévisionnelle. Le deuxième gros bloc qu'il nous reste à travailler – vous l'aurez tous compris aujourd'hui – c'est la partie certification donc donner aux ordonnateurs, donc aux Directeurs de composantes, les moyens de consolider les certificats de services faits qu'ils réalisent aujourd'hui pour les vacataires comme pour les titulaires. C'est encore un parcours du combattant parce qu'il y a beaucoup de pédagogie à faire autour d'Hyper planning, il y a beaucoup d'accompagnement à faire au niveau des Directeurs de départements pour leur donner les outils et les moyens et les voies d'adaptation aux difficultés du terrain. Quand un enseignant est absent, comment je fais pour le remplacer ? Tous ces paramètres que vous connaissez au quotidien, vous, enseignants chercheurs.

Nous prenons le temps nécessaire parce qu'il faut bien comprendre le besoin des enseignants mais nous faisons quand même des pas de géants, c'est un peu indolore pour l'instant. Nous sommes quand même sur une charge qu'on évalue aujourd'hui autour de 2,4 millions, 2,5 millions – cela restera à confirmer – mais nous sommes quand même dans une dynamique où le contrôle interne, où les audits – quand je parle de contrôle interne, une composante est capable d'organiser son propre contrôle interne, un Pôle est capable d'organiser son propre contrôle interne et les services centraux, l'administration générale, à la fois services de l'ordonnateur et services de l'agence comptable, organise leur propre contrôle interne – donc nous sommes quand même dans un processus où aujourd'hui nous commençons à avoir quatre niveaux de contrôle, cela devient intéressant en termes de dynamique administrative et de pilotage et je suis persuadé que l'année 2016-2017 permettra d'attaquer en concertation avec les doyens et les Vice-présidents de Pôles, le chapitre le plus difficile qui est les certifiés et donc d'être en capacité *de savoir si cela s'est bien réalisé*. Il y a plusieurs techniques, il y a la technique physique, il faut passer dans les salles et aller voir si l'enseignant est bien présent à l'heure prévue pour le cours prévu. Il y a d'autres techniques un peu plus modernes tel qu'hyper planning, cela nécessite que tous les acteurs jouent le jeu. Les formations qui ont commencé, le rappelait René GRATIEN, montrent la dynamique, en tout cas théorique qu'il y a autour d'Hyper planning. Il nous reste encore à convaincre quelques chefs de départements, quelques enseignants, ce n'est pas un outil policier mais c'est un outil... nous sommes aux responsabilités et compétences élargies, nous gérons une masse salariale et tout chapitre qui dérape grignote sur l'autre. Il faudra un jour se poser collectivement les bonnes questions. Quand les heures complémentaires sont mal gérées, ce sont des régimes indemnitaires, ce sont des emplois, ce sont des ouvertures de postes qui ne pourront plus se faire et qui parfois dans le passé n'ont pas pu se faire. Donc tout le monde a un intérêt à gagner en efficacité et en performance sur ce processus de gestion.

Nous préparons beaucoup de choses pour la rentrée 2016-2017 et je pense qu'au prochain Conseil d'Administration après un passage au CAC on vous donnera quelques orientations nouvelles pour la prochaine année universitaire.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci. Avez-vous des questions sur les heures complémentaires ou sur tout autre aspect ? Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC(BIATSS 971) – Le système Hyper planning nous donne effectivement l'utilisation des salles mais ne nous donne pas la réalité effective donc si un maillon de la chaîne lâche, toute la chaîne lâche. Hyper planning c'est un moyen, ce n'est pas une fin. Effectivement, le contrôle sur place est bien, les demandes pourraient venir au niveau du chef du département d'aller contrôler. Si c'est un administratif, encore pire.

Je précise que nous avons *augmenté* les heures complémentaires depuis 2010, je constate les chiffres, 3,6 millions malheureusement on n'y arrive pas encore. Pour moi cela se génère – ce que disait le Commissaire aux Comptes– plutôt au niveau du service fait. Je pense que c'est surtout là qu'il faut améliorer.

M. Boris HANOT(*Contrôleur de gestion Administration générale*) – Nous travaillerons là-dessus, naturellement en bonne intelligence avec tous les acteurs. Vous les avez cités, il y a des Directeurs, les chefs de départements, les enseignants qu'ils soient titulaires ou vacataires. Il faut que tous ces acteurs comprennent que les efforts collectifs qui seront consentis pour payer une heure réellement effectuée, c'est de l'investissement que l'on a pour autre chose : pour un envoi, pour des concerts contractuels, pour investir dans la pédagogie. L'idée n'est pas de retirer une enveloppe à une composante, elle est de rendre cette enveloppe beaucoup plus performante, et de donner une marge de manœuvre à chacune des composantes. Aujourd'hui on connaît à peu près le degré de consommation de chaque entité, de chaque structure interne. Nous ne sommes pas dans une logique de restriction budgétaire au point de retirer de l'argent aux composantes. Nous demandons et nous proposons aux composantes de réorienter des investissements et de se donner des marges de manœuvre sur des heures non faites payées aujourd'hui, et d'investir demain sur des emplois, des recrutements, des ouvertures de formations, et pourquoi pas des investissements pédagogiques sur le long terme ? Il y a un vrai défi derrière cela, il y a une prise de conscience qui se fait au fur et à mesure. Aujourd'hui, nous avons une organisation administrative qui est collective, de la composante en passant par le Pôle, à l'administration générale. Elle est même collective avec l'agence comptable – ce n'est pas gagné tous les jours– on commence à se comprendre et à entendre les attentes de chacun. C'est plutôt positif sur la dynamique, effectivement dans le résultat, dès qu'un acteur ne jouera pas le jeu, il faudra que le Conseil d'Administration définisse les règles du jeu et les moyens de rétorsion. Vous l'avez fait à l'occasion des anomalies. Je vous rappelle quand même que dans des situations d'anomalies, pour la 1^{ère} fois, l'établissement a pris la décision de ne pas payer et de demander une série de documents permettant de sécuriser le paiement notamment des sur-services, de contrôler les sur-services, d'analyser les recrutements irréguliers. Vous avez eu à délibérer là-dessus au mois de mars 2016, si ma mémoire est bonne, ce n'est pas facile à tenir au quotidien avec les personnels vacataires et titulaires concernés mais on tient la barre, comme on dit, et on progresse pas à pas sur ce dossier. Nous ne ferons pas une révolution en deux ans mais l'idée est de garder une dynamique et d'offrir encore une fois de nouvelles marges de manœuvre aux composantes et de bien utiliser la masse salariale dévolue à l'enseignement au sein de nos établissements.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci Monsieur HANOT. Monsieur RUFFIE.

M. Sébastien RUFFIE(MCF 971) – C'est une précision. Je suis d'accord avec toi sur Hyper planning mais il y a des pratiques physiques aussi qui ne sont pas prises dans Hyper planning en général. C'est un moyen pour ajouter...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC(BIATSS 971) – Je crois me connaître moi-même, je me suis demandé s'il n'est pas plus intéressant de réintégrer les heures complémentaires dans les composantes.

M. Boris HANOT(*Contrôleur de gestion Administration générale*) – C'est une question d'affichage, Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC(BIATSS 971) – Je suis entièrement d'accord mais ça responsabilise les composantes.

M. Boris HANOT(Contrôleur de gestion Administration générale) – Non

M. Marc BLANC(BIATSS 971) – Je sais que l'ancien président avait dit qu'on ne généralise pas mais je m'aperçois qu'en fin de compte, chaque composante se dit c'est l'établissement qui paye, moi je suis Ponce Pilate, je m'en lave les mains. En gros, je simplifie les choses.

M. Boris HANOT(Contrôleur de gestion Administration générale) – Cela a été effectivement un effet sur la première et la deuxième année de passage où on a senti un appel d'air, que nous sommes toujours en train d'analyser, mais encore une fois les composantes seront de plus en plus sensibilisées, notamment en collaboration avec les Pôles sur l'enveloppe financière que représente la charge pédagogique de l'entité. A l'occasion de la redéfinition de notre offre de formation, vous avez remarqué quand même qu'il y a toute une dialectique, il y a tout une série d'outils voulus par note Ministère qui nous oblige à être beaucoup plus vigilants sur notre capacité à assumer une charge pédagogique.

Aujourd'hui, nous sommes en capacité de dire à une composante pour les trois dernières années : voici l'enveloppe d'heures complémentaires que vous avez eue et de comprendre, de chercher à comprendre avec eux les éléments de variation de cette charge pédagogique. Tôt ou tard, chaque Doyen, chaque Directeur, chaque chef de département pédagogique va bien comprendre l'intérêt du pilotage de la charge pédagogique et l'intérêt qu'il a surtout à réorienter certaines recettes sur des secteurs en souffrance. C'est vraiment dans cette dynamique que nous nous inscrivons, nous ne nous inscrivons pas dans un retrait de masse salariale au niveau des composantes mais sachez que dans nos livres, nous sommes en capacité de dire quelle est la consommation de telle composante, quelle est la consommation de telle autre composante. Ce n'est qu'une solution de sanctuarisation, de protection de la masse salariale qui fait qu'aujourd'hui, cela n'apparaît pas mais en centrale on identifie très bien, ce qui dépend de quoi. Nous sommes quand même dans une logique composante par composante avec les Pôles pour essayer d'améliorer la charge pédagogique et encore une fois la réorienter vers des secteurs en souffrance.

M. Sébastien RUFFIE(MCF 971) – Je note pour ma part ces argumentaires. Or, ce n'est pas exactement les mêmes heures complémentaires car il me semble qu'il devrait y avoir deux niveaux en fait parce que...

M. Boris HANOT(Contrôleur de gestion Administration générale) – Alors, ça libère de la masse salariale qui peut être utilisée pour payer de la charge d'heures complémentaires. Les Directeurs de structures, lorsqu'ils ont des postes vacants peuvent demander – c'est un échange avec la classe et l'agent PMS – peuvent solliciter telle et telle orientation de ses crédits, ce n'est pas de facto parce qu'il y a d'autres éléments qui permettent quand on ne consomme pas un poste... ça peut alimenter la PCA, la presse, en fait tout une série de régimes indemnitaire et donc le calcul n'est pas automatique. Par contre, bien sûr que si vous avez des difficultés sur la charge pédagogique, la priorité devrait être sur des emplois vacants de permettre de pallier à une déficience de titulaire en recrutant soit un contractuel, soit un vacataire.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Juste pour terminer sur ce point, je voudrais savoir parce que nous en avons parlé, si nous avons réussi à déterminer les heures complémentaires qui sont déjà payées, que ce soit formation continue ou les heures des IUT. Est-ce qu'il n'y a pas un élément explicatif ? Est-ce que ces heures ont été enlevées des heures que finance l'établissement... des heures sur ressources propres ? J'ai l'impression qu'il y a là aussi un élément qui pourrait nous permettre de comprendre pourquoi 3,6 millions.

M. Boris HANOT(Contrôleur de gestion Administration générale) – Effectivement dans la traçabilité, on veille à bien identifier ce qui relève des ressources propres et ce qui relève des ressources de l'Etat. La formation continue, les formations professionnalisantes de l'IUT ou de d'autres structures doivent s'autofinancer. Nous devons veiller-

les textes le disent – à ne pas fondre les crédits de ce qui relève d'une formation sur les ressources propres ou d'une formation initiale. C'est sans doute dans le passé, que l'on a péché et sans doute que les formations continues ont pu profiter de cette absence de sécurisation. Par contre, selon les préconisations du Comité Stratégique piloté par Monsieur DELCROIX, nous travaillons aujourd'hui dessus et nous segmentons les choses dans le logiciel E - VAC qui est la gestion administrative des services d'enseignement, qui se projette dans le miroir au niveau de la comptabilité et du budget d'établissement, donc nous sécurisons de plus en plus et nous sommes en capacité depuis 2014-2015 de bien segmenter les choses.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Avez-vous d'autres questions sur la présentation du compte financier ? Si vous n'avez pas d'autres questions, nous passons au vote. Est-ce que toutes les personnes qui votent sont bien dans la salle ? Sur le compte financier qui vous a été présenté...

M. Boris HANOT(*Contrôleur de gestion Administration générale*) – Il faut énoncer le...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER –Je laisse Madame RINALDO formuler les choses et je passe au vote ...

Mme Lysiane RINALDO(*Agent comptable*) –Il faut donc voter le compte financier d'une manière globale puis après voter le résultat, 143 177 €.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Le premier vote concerne le plan financier dans son ensemble après le résultat. D'accord.

VOTE



<u>Approbation du compte financier dans sa globalité.</u>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	22

Le compte financier dans sa globalité de l'Université des Antilles est approuvé à l'unanimité.

Merci. Concernant le résultat, Madame RINALDO, je vous laisse formuler.

Mme Lysiane RINALDO(*Agent comptable*) – Le résultat est de 143 177 €.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Résultat positif ?



Approbation du résultat du compte financier à + 143 777 €.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	22

Le résultat du compte financier dans sa globalité de l'Université des Antilles est approuvé à l'unanimité.

Merci. Il y avait un troisième élément.

Mme Lysiane RINALDO(Agent comptable) – Normalement, on devrait décider d'adopter ce résultat.

Normalement, on n'avait pas de compte report à nouveau, le résultat a été appliqué aux réserves, 1068 contre 1068 réserves. Maintenant, comme nous avons à la fois du 119 et report à nouveau débiteur des 110, tous les résultats qui arriveront dans les années futures iront augmenter le crédit du 110 et un jour on fera la contraction de 110 et de 119 pour éponger ce gros compte débiteur, c'est-à-dire que pour l'instant, plus rien ne peut être mis en réserve. Tous les résultats qui vont arriver dépendront au fur et à mesure de 119 qui est de 25 millions aujourd'hui. Donc, vous n'avez pas le choix pour l'affecter mais il faut arriver à sécher les 25 millions sachant que l'on est quand même un peu en positif. Ces 25 millions correspondent au net, il y a donc 25 millions reconduits en résultat. Vous savez il y a eu quand même beaucoup de reports à nouveau parce que c'est vrai que ce service conventions qui n'existait pas à l'Université a généré beaucoup de non versement de subventions que ce soit du FEDER, du Conseil Régional, des deux Conseils Régionaux d'ailleurs, de l'ANR. En fait tout le monde a pris le prétexte que vous ne faisiez pas remonter vos dépenses, qu'elles n'étaient pas suivies, que nos remontées de dépenses n'étaient pas faites, pour ne pas verser les subventions. Comme il n'y avait pas de relance faites par l'ancienne équipe, tout est tombé en échéance quadriennale et il n'y avait plus la possibilité de demander de verser l'argent donc c'est pour cela que vous avez 23 millions qui ont été mis dans ce compte pour apurer la comptabilité de l'Université.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Ces 23 millions, c'est sur combien d'années ?

Mme Lysiane RINALDO(Agent comptable) – Le compte 119 n'existait pas avant. Il a été créé pour la certification des comptes dans une instruction ministérielle qui a permis par ce biais d'apurer la comptabilité des Universités puisque nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Peut-être que les autres n'en avaient pas autant, nous en avons beaucoup mais c'est un compte qui a été créé spécialement pour la certification, pour nettoyer la comptabilité. La 1^{ère} année, c'est DELOITTE qui nous a demandé et cette année c'est KPMG.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – D'accord. La question à poser c'est l'affectation du résultat au 110 ?

VOTE



<u>Approbation de l'affectation du résultat du compte financier au 110</u>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	22

Le compte financier dans sa globalité de l'Université des Antilles est approuvé à l'unanimité.

Merci beaucoup. Nous poursuivons avec le budget rectificatif. Je cède la parole à Madame CREANTOR

IX- BUDGET RECTIFICATIF

Mme Dominique CREANTOR (DAF Administration générale)– Je vais vous présenter les recettes nouvelles et les dépenses nouvelles qui seront attribuées à notre budget d'établissement. Comme vous l'a présenté tout à l'heure Madame RINALDO, l'une de nos premières recettes, la plus importante qui représente près de 82 %...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Nous souhaitons un bon retour aux personnes qui s'en vont.

Mme Dominique CREANTOR (DAF Administration générale)– Je disais que je vais vous présenter la structuration de notre budget. Nous allons commencer par les recettes, c'est le nerf de la guerre.

Les recettes :

La première recette, celle qui représente 90 % de budget en moyenne, c'est la *subvention pour charge* de service public, Madame RINALDO vous l'a présentée. Nous aurons des crédits supplémentaires à intégrer à notre budget pour un montant de 946 799 €. Pour bien situer les choses, quand nous avons construit le budget initial en décembre, nous nous sommes basés sur la dernière notification que nous avons eue du Ministère qui datait du 26 Juin 2015. Entre temps, nous avons reçu une notification pour notre dotation prévisionnelle 2016 en date du 17 décembre 2015, le budget était donc déjà bouclé.

Nous allons juste réajuster les crédits. Vous voyez qu'en masse salariale, nous avons un complément de 938 524 € et en budget de fonctionnement nous avons un complément de 8 275 €, ce qui fait un total de 948 799 €. Cette présentation est quand même importante parce qu'elle montre bien qu'au niveau des charges de fonctionnement,

le Ministère n'abonde plus ou abonde très peu c'est-à-dire que par rapport aux crédits qui nous ont été alloués l'année dernière, vous voyez bien que nous sommes au même niveau, ça reste constant.

Au niveau de la masse salariale, il y a de la progression puisque vous avez bien entendu tout ce qui concerne les nouvelles primes, la revalorisation, l'avancement, ce qui fait que nous avons toujours décrété en plus en masse salariale d'où l'importance aujourd'hui de prendre conscience que sur nos charges de fonctionnement, il faudra vraiment faire un travail important pour pouvoir les maîtriser puisque nous voyons qu'au niveau de la dotation ministérielle qui représente – je le rappelle – plus de 82 % de notre budget global, c'est là qu'il faudra vraiment faire des efforts en terme de charges de fonctionnement. Ceci pour la dotation ministérielle.

Concernant les autres crédits ministériels, nous avons reçu des fonds complémentaires en actions spécifiques d'un montant de 60 320 € dont 45 000 € d'aides spécifiques pour les étudiants handicapés au titre de l'année 2015-2016 et 15 303 € pour un projet de recherches du CRPLC. Quand on additionne ces actions spécifiques à notre dotation, on arrive à un montant global de subventions accordées par le Ministère de 79 687 382,00 €.

Aujourd'hui, il y a certaines composantes qui sont déjà à 99 % d'exécution de leur budget, nous n'avons plus trop de marge de manœuvre. Nous avons fait le choix de faire cette fongibilité, nous avons verrouillé au niveau de la RH, il n'y aura pas de risques pour le paiement des salaires. Madame RINALDO vous a présenté comme exécution en masse salariale sur le compte financier 2015, nous étions à 78 millions réalisés, là nous sommes à 71 000 donc je pense que nous avons encore de la marge, il n'y a pas trop de risques. Nous pouvons donc faire cette fongibilité sans trop de risque. Cela change juste la structure du budget, cela ne change pas le global. Ces 1,5 millions ont fait l'objet d'un arbitrage sur les quatre blocs. Vous avez la répartition dans le document « budget rectificatif à la page... » C'était notre 1^{ère} recette.

Au niveau des fonds propres, nous avons 1 319 911,00 € de recettes complémentaires. Sur le document qui vous a été remis, sur le power point ou même sur le document « budget rectificatif », ces fonds propres concernent en 1^{er} lieu les reliquats des droits universitaires de l'année 2015-2016 qui ont été réajustés. Vous avez la taxe d'apprentissage et d'autres ressources complémentaires qui viennent s'ajouter donc 1 319 911,00 € en recettes nouvelles.

Sur les subventions, hors dotation ministérielle, nous avons des recettes complémentaires de 1 029 281, 00 €, dont 902 932 € de fonctionnement et 126 349 € en investissement. Vous voyez apparaître un certain nombre de chiffres négatifs, en fait ce sont des régularisations de conventions qui avaient été prévues lors du budget et qui n'ont pas été concrétisées. Nous sommes obligés de faire une – en bilan négatif.

Les recettes nouvelles de l'établissement s'élève à un montant total de 3 342 523,00 €.

Les reports pluriannuels, nous avons déjà fait une partie lors du budget initial, nous allons rajouter 219 742,00 €. Vous l'avez pour le détail à l'annexe 6 qui reprend en fait les conventions en cours qui font l'objet d'un report pluriannuel. C'est juste le complément de celles qui n'avaient pas été faites lors du BI parce que les chercheurs n'étaient pas prêts et les dépenses n'avaient pas été réalisées. Il faudra rajouter 219 742,00 € pour les reports pluriannuels.

Les dépenses :

Au niveau des dépenses, elles sont à l'équilibre avec les recettes 3 342 523,00 €. On aura 2 829 150 € en crédits de fonctionnement et 17 370 612 € en crédits d'investissement et 142 561 € en masse salariale. Voilà pour la répartition des recettes nouvelles.

Quand on intègre l'ensemble de ces éléments à notre budget global, cela permettrait de sortir en résultat prévisionnel de 775 014 €. On voit une progression d'à peu près de 200 000 € entre le BP et le BR. Notre CAF s'élève à un montant de 887 810 €. Madame RINALDO va encore finaliser un certain nombre d'éléments. Lors du BR2, il va falloir mettre à niveau nos amortissements, je rappelle qu'ils étaient estimés à un peu plus de 4,5 millions, ça se rapproche de 5 millions. Madame ZAMI nous a parlé un peu de nos difficultés à faire le point sur les

subventions d'investissement. Nous sommes à 1,9 millions, ce n'est pas très cohérent par rapport au montant nécessaire des amortissements. Une partie de notre convention devrait être neutralisée pour toutes les subventions qui ont été financées pour ceux qui suivent des cours à l'extérieur. Ça risque d'évoluer, aujourd'hui le prévisionnel est de 887 000 € mais je pense que ça évoluera dans le budget rectificatif.

Concernant le tableau de financement prévisionnel avec les capacités d'autofinancement de 187 000 €, nous avons un apport de fonds de roulement de 112 787 €. Cela ne change pas par rapport au BP puisque nous n'avons pas trop d'évolution concernant nos subventions. Voilà pour les indicateurs.

Concernant les emplois, nous en avons beaucoup parlé tout à l'heure. Je rappelle que le plafond emploi qui nous a été fixé par Ministère est de 952 heures ETP avec une autorisation d'emplois hors plafond de 36 heures ETP. La masse salariale que l'on va déclarer, enregistrée à notre budget représente 71 665 089 € ce qui représente 933 heures ETP. Faites la différence quand même entre 952 et 933. Au niveau de la masse salariale financée sur fonds propres le montant est de 1 784 043 €, ce qui représente 23 heures ETP pour 36 heures ETP validées par l'Etat.

Voilà à peu près les données, je pense qu'elles sont importantes à prendre en compte par rapport à ce que l'on peut dire sur les heures complémentaires comme disait le BP Finances. Il nous faut regarder la nature des emplois non vacants pour faire un peu l'analyse et faire le rapprochement avec les heures complémentaires.

Cela est soumis aujourd'hui au vote du Conseil d'Administration, donc l'excédent prévisionnel de 775 014 €, une capacité d'autofinancement de 887 810 €, une augmentation du fonds de roulement de 112 796 € et un budget global à l'équilibre de 92 606 791 €

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci Madame la Directrice. Avez-vous des questions ou des observations concernant la présentation du budget rectificatif qui vient de vous être fait ?

M. Marc BLANC (BIATSS 971) – A propos de la fongibilité de 1 500 000 €, je voudrais savoir si vous avez tenu compte dans ces chiffres de la fameuse prime, le protocole d'accord professionnel PPCR des carrières et rémunérations et le nouveau RIFSEEP à mettre en place.

Mme Dominique CREANTOR (DAF Administration générale) – C'est Madame JEAN-LOUIS qui suit l'évolution de la masse salariale.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Merci. Toujours au sujet de cette fongibilité asymétrique, est-ce que le fait de passer d'une masse salariale de 69 millions à une masse salariale de 71 millions aura un effet sur l'année prochaine et sur les années futures ? Est-ce que nous allons rester à 71 ou revenir à 73 ? Est-ce que cela a un impact ou pas ?

M. Boris HANOT (Contrôleur de gestion Administration générale) – Il n'y a pas d'impact sur l'exercice suivant. Dans le calcul de la dotation ministérielle, il y aura un nouveau calcul mais surtout ce qui sera le plus important, c'est que nous allons rentrer dans une négociation avec le comptable régional, charge à nous dans la négociation à voir exactement quel sera le montant et bien placer le curseur sur cette masse salariale. Pour l'instant, nous restons exactement dans les mêmes volumes qui sont là depuis quelques années.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur DELACOURT puisque nous avons travaillé avec les services du Rectorat sur ces questions et nous ne pouvons pas...

M. Philippe DELACOURT(Rectorat 971)– Comme vous le savez, les deux Rectorats Martinique et Guadeloupe sont vigilants bien sûr sur la soutenabilité. Ils étaient notamment à la masse salariale puisque c'est l'un des éléments crucial et important donc les échanges que nous avons pu mener avec les services, avec le BP finances, plus les services DRH et ceux de Madame CREANTOR ont permis d'attester que la fongibilité qui est mineure par rapport à celle que vous avez effectuée les années précédentes permet effectivement de prendre en compte toutes les mesures GVT, etc. les mesures que Monsieur BLANC a évoquées – ce sont des mesures nouvelles sur l'année, le RIFSEEP, bien évidemment et le PPCR puisqu'il est tout nouveau. Il n'est pas interdit de penser que cette fongibilité qui est encore une fois mineure aurait pu être un peu augmentée mais on ne le verra qu'à la fin de l'année.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci. Avez-vous d'autres questions ?
– Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC(BIATSS 971) – Si je regarde, je suis toujours sur les emplois, nous avons 933 en équivalent temps plein. Si j'ajoute les deux, cela fait 956. Si je me réfère à l'autorisation qui est plafonnée à 952 et à l'autorisation où on donnait 90, je suppose que le reste est vacant ? Merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Si vous n'avez pas d'autre intervention, Madame CREANTOR pouvez-vous indiquer l'ordre sur tous ces éléments ? Nous votons en une fois ou... ?
Concernant le budget rectificatif, sont soumis au vote du Conseil d'Administration, l'excédent prévisionnel, la capacité d'autofinancement, l'augmentation du fonds de roulement, le budget global à l'équilibre pour les montants indiqués sur le tableau.

VOTE



Approbation du budget rectificatif n°1 intégrant l'excédent prévisionnel, la capacité d'autofinancement, l'augmentation du fonds de roulement, le budget global à l'équilibre	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	22

Le budget rectificatif n°1 de l'Université des Antilles est approuvé à l'unanimité.

Merci. Nous allons passer au point relatif...

M. Bernard DIDIER(V/P délégué à la politique financière et patrimoniale)– Simplement pour remercier Madame CREANTOR qui a passé trois ans dans l'établissement, c'était notre contrat de départ qui est respecté, je la félicite. Je la remercie encore de nous avoir aidés pendant ces trois ans de façon à présenter des budgets rectificatifs ou

primitifs, en tout cas corrects, je dirai soutenables. Merci encore Dominique et au nom de toute l'équipe, nous te dirons bon retour.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Vous nous manquez. Merci beaucoup et merci d'être venue aujourd'hui pour le Conseil d'Administration.

Mme Dominique CREANTOR (*DAF Administration générale*)– Merci à vous et à bientôt.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Nous poursuivons avec la présentation de l'identité de l'Université des Antilles. Je vais donc céder la parole à Madame CAZIMIR pour cette présentation.

AFFAIRES JURIDIQUES ET STATUTAIRES

VI-IDENTITE DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES.

Mme Gilyse CAZIMIR (*Responsable du Sce communication*) – Merci Madame la Présidente. Je vous propose de commencer par l'identité Internet puisque nous verrons les deux identités de l'Université : une identité visuelle et une identité internet.

Au Conseil d'Administration du 19 février dernier, le CA a délibéré sur univ-antilles.fr. Nous nous étions engagés ce jour à lancer une procédure encouru par le risque du nom du domaine univ-antilles.fr qui avait été réservé par un cyber-squatteur. Nous avons donc contacté le 22 février l'AFNIC qui est l'Association Française pour le nommage Internet en Coopération. Nous avons été invités à suivre une procédure alternative de résolution des litiges après avoir constitué le dossier et l'avoir saisi en ligne le 25 Février, le collège de l'AFNIC réuni le 12 avril dernier a considéré que le nom de domaine univ-antilles.fr avait été enregistré en vue d'empêcher l'Université de reprendre ce nom et en créant la confusion dans l'esprit du public et a donc conclu à la mauvaise foi du titulaire. Ainsi le nom de domaine univ-antilles.fr nous a été transmis le 27 avril 2016. L'utilisation du nom de domaine univ-antilles.fr est désormais possible, elle constituerait donc notre identité Internet certaine et augmenterait la visibilité de l'Université des Antilles sur internet. Aussi nous demandons au Conseil d'Administration une délibération du CA pour utiliser ce nom de domaine, notamment pour la messagerie unique prenom.nom@univ-antilles.fr.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Madame CAZIMIR vous a fait l'historique, nous avons récupéré ce nom de domaine que nous souhaitons tous, je vous propose donc de délibérer aujourd'hui sur un nom de domaine de messagerie unique pour l'ensemble du personnel de l'Université des Antilles donc prenom.nom@univ-antilles.fr

VOTE



Approbation du nom de domaine de messagerie unique pour l'ensemble du personnel de l'Université des Antilles donc prenom.nom@univ-antilles.fr	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	22

Le nom du domaine de l'Université des Antilles est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie ainsi que Madame CAZIMIR pour le travail effectué à ce niveau pour la récupération de ce nom de domaine. Nous poursuivons donc avec l'identité visuelle.

Mme Gilyse CAZIMIR (*Responsable du Sce communication*) – L'identité d'un établissement repose sur un ensemble de représentations associées à des valeurs, des images, des positionnements et des spécificités propres à celui-ci. L'identité visuelle et sa partie la plus visible – donc le logo– doivent symboliser et véhiculer toutes ses représentations. Compte tenu de la transformation de l'UAG en Université des Antilles, le service communication a engagé le projet de refonte de l'identité visuelle de l'Université Antilles en fin d'année 2015, afin d'affirmer cette nouvelle identité.

L'objectif est véritablement de marquer la transformation de l'UAG en Université des Antilles, de moderniser l'image de l'Université en intégrant une identité visuelle puissante et visible, ceci passant par la prise en compte des nouvelles tendances visuelles tout en gardant les dimensions intemporelles, d'être identifié facilement, être reconnaissable en reposant sur les fondamentaux de l'Université des Antilles donc ses missions, ses valeurs, son héritage et son positionnement et surtout doter l'identité d'un marqueur territorial et fédérateur en y intégrant la notion de pôle autonome et à mettre en affichage plus précis de l'établissement ce qui offrira une visibilité forte de la partie commune c'est-à-dire « Université des Antilles » qui est une appropriation par tous les acteurs.

Très rapidement, la démarche globale du projet d'identité visuelle pour que vous compreniez bien ce qui s'est passé. C'est une démarche qui a été présentée au Conseil de Pôle Martinique mais qui n'a pu être présenté au Conseil de Pôle Guadeloupe pour cause d'annulation de celui-ci.

La première phase de cette démarche a été d'organiser des réunions avec les équipes de pôles pour contribuer à la définition des attentes, des valeurs, des images avant de rédiger le cahier des charges. Ainsi, nous avons pu mettre en avant les valeurs de proximité, d'éthique, d'humanisme, de respect, de responsabilité, d'unité et d'ouverture à l'international. Une fois le cahier des charges établi, seize prestataires ont été consultés, aux Antilles et en Métropole. Nous avons reçu neuf offres et la commission d'appel d'offres réunie le 18 mars a délibéré sur la proposition de l'agence SEVANOVA, qui a une riche expérience en termes d'université, de pôles de compétitivité, de chambres consulaires et de collectivités. Elle été la seule agence à bien comprendre notre nouvelle configuration d'Université des Antilles portée par deux pôles autonomes et à cibler les nouveaux défis que nous devons relever. Il s'en est suivi de nombreuses réunions de travail et d'échange avec toute l'équipe. Il a été clairement spécifié à l'agence que la police, la couleur, les styles de pistes graphiques qu'elle proposerait devaient renvoyer aux valeurs définies précédemment, aux missions de l'université qui a des images bien spécifiques. Au total, neuf logos ont été

proposés. Après divers échanges et consultations, cinq logos ont été retenus pour la consultation de la communauté universitaire et du grand public, qui a été lancée le 02 mai dernier pour une durée de 16 jours. Le CA va aujourd'hui délibérer sur la nouvelle identité de cette Université des Antilles. Cela permettra le déploiement de la charge graphique et la création d'un kit de communication, afin de présenter de façon systématique et cohérente, toutes les activités et missions de l'Université des Antilles.

Le sondage qui a été lancé le 02 mai, en quelques chiffres : la plate-forme de sondage a reçu 3 687 visites uniques et nous avons pu noter la participation de 1 851 personnes, qui se décompose comme suit : 1 012 participants de la communauté universitaire dont 129 personnels de l'université, 758 étudiants, 54 doctorants et 839 personnes du grand public.

– La première piste proposée symbolisait l'empreinte de l'Université des Antilles, faisant écho à l'empreinte digitale. L'élément graphique est travaillé à partir du « U » et d'un « A » plus petit. Les deux éléments dessinés symbolisent les deux pôles qui composent l'Université des Antilles. Un décalage entre les deux vient apporter du dynamisme de la propagation d'idées qui devient un symbole, forme géométrique qui le contient et permet de mettre en valeur le tout en devenant un marqueur. Cette piste graphique a récolté 20.07 % des voix, le plaçant en troisième position du sondage.

– La deuxième piste graphique donc le diapason faisait référence au profil de l'ancien logo. En fait c'est une transposition du logo actuel, si on peut dire. Cette piste est résolument moderne et dynamique par son design et son dégradé de couleurs qui apporte du dynamisme, de la fluidité et symbolise la complémentarité et l'union des deux pôles sous une même identité. L'idée du sifflet est également présente et enfin, le relief dans le site donne une dimension forte à l'institution. L'ouverture du « U » (*en haut à gauche, comme vous pouvez le voir*) symbolise l'ouverture de l'institution à son environnement social et économique. Cette piste a recueilli 19,99% et se place en 4^{ème} position du classement.

(Rires)

– La troisième piste symbolise l'arc caribéen et le territoire de Guadeloupe et Martinique avec une forme simple et explicite. Donc les deux pôles sont représentés par des perles colorées qui sont parfaitement intégrés dans la forme. Est mise en avant dans cette piste, la dimension du territoire, afin d'affirmer la spécificité de l'Université des Antilles. Cette forme apporte également une dimension d'univers ouvert. Cette piste récolte 37.92 % des voix ce qui la place en 1^{ère} position du sondage.

Les pixels.

– Cette quatrième piste représente la pixellisation des territoires rassemblant les sept formes graphiques. Alors la pixellisation pour représenter la Guadeloupe et en bas, la Martinique. Le sens pratique du pixel repositionne l'université dans une nouvelle sphère notamment à l'enseignement du futur et de nouvelles dispositions. Cette piste a récolté 6.37 % des voix et se retrouve en dernière position.

– Enfin, la logosphère en quelques pistes graphiques. Donc nous avons l'universalité. Il y a la sphère qui vient envelopper le jeu typographique que constitue le nom de l'institution. Donc la mixité des territoires et la diversité pédagogique et scientifique sont traduites par l'état des formes et de couleurs, une institution en perpétuel développement. Du coup, les éléments qui la constituent, construisent ensemble une dynamique. La logosphère a récolté 23.59 % des voix, la plaçant en deuxième position.

Un petit panorama des résultats en fonction des profils des participants, vous verrez que c'est quasiment l'arc caribéen qui sort en tête. Là, c'est le vote des personnels de l'université, l'arc est arrivé en 1^{ère} position, la logosphère en deuxième...

M. Michel GEOFFROY– Orange et jaune, c'est quoi ?

Mme Gilyse CAZIMIR (*Responsable Sce Communication*) – La couleur orange constitue les voix de Guadeloupe et en jaune de Martinique. Les étudiants eux, placent toujours l'arc caribéen en premier, la logosphère en deuxième, l'empreinte en troisième etc. Petit bémol pour les doctorants qui placeraient quand même l'empreinte en deuxième position avant la logosphère, mais on remarque quand même que l'arc caribéen reste toujours en première position. Enfin, le vote du grand public qui place la logosphère et l'empreinte au même niveau, à égalité et toujours en tête, l'arc caribéen.

Afin de vous permettre d'avoir une vision sur la future identité de l'Université des Antilles par rapport au panorama d'autres universités. J'ai fait la proposition d'intégrer les mêmes propositions aux côtés d'autres logos d'université. Je me tiens à votre disposition pour toutes questions. Madame la Présidente, je vous repasse la parole.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci beaucoup Madame CAZIMIR. Monsieur BLANC voulait intervenir.

M. Marc BLANC(BIATSS) – Simplement pour savoir si le logo a été sorti en noir et blanc ?

Mme Gilyse CAZIMIR (*Responsable Sce communication*) – En fait les logos noirs et blancs ont été transmis sur la liste « tse », « tsa ».

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Avez-vous des questions sur cette présentation? Non ? Je vous fais une proposition, est-ce que vous êtes d'accord pour que nous nous prononcions pour le logo qui a reçu le maximum de suffrages, à savoir l'arc caribéen ? Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY(PR 971) – Juste une question, excusez-moi Madame la Présidente si je suis un peu en retard, mais si nous prenons cette option, cela voudra dire pour le Pôle Guadeloupe que nous aurons principalement du jaune sur le graphique.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Jaune orange. C'est plus de l'orange que du jaune.

M. Michel GEOFFROY(PR 971) – Et il est écrit en dessous, ce qui porte la ...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est du rouge.

M. Michel GEOFFROY(PR 971) – C'est du rouge, d'accord. Donc ça va définir aussi chaque pôle ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Tout à fait c'est cela. Nous n'avons pas l'image de l'arc antillais pour la visualiser ? S'il est possible de revoir...

Mme Gilyse CAZIMIR – Ce n'est pas jaune, c'est plus orange

(Discussions simultanées)

M. Michel GEOFFROY(PR 971) – Cela ne ressemble pas à notre orange. C'est un orange qui est différent.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Pas tous en même temps, s'il vous plaît. Je vous fais la proposition de nous prononcer sur le logo arc caribéen qui a recueilli environ 38 % des suffrages.

VOTE



Approbation du logo arc caribéen	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	22

Le logo de l'Université des Antilles est approuvé à l'unanimité.

Merci. Merci beaucoup à Madame CAZIMIR qui a su en un temps record, organiser le sondage et collecter les données pour pouvoir nous le présenter aujourd'hui et nous permettre d'avoir enfin, une identité visuelle et internet, numérique pour l'Université des Antilles. Elle veut apporter des précisions ? Juste une question du Vice-président du Pôle et je vous redonne la parole.

M. Jean-Emile SYMPHOR(*Vice-président du Pôle Martinique*) – Ce n'est pas vraiment une question Madame La Présidente, juste une petite boutade. Il ne faudrait pas que nous nous fâchions avec les Dominicains. On a éliminé la Dominique de la géographie, il ne faut pas que nous nous fâchions avec eux.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Sur la démarche qui se poursuit, Madame CAZIMIR.

Mme Gilyse CAZIMIR(*Responsable Sce Communication*) – La démarche qui se poursuit. Donc je vous remercie d'avoir voté pour cette nouvelle identité. L'objectif c'est vraiment de former un document *clair*, tout ce qui est papeterie, tout ce qui est plaquette de présentation, tout ce qui est cartes de visite etc. Ensuite digital, tout ce qui site internet, tout est signature mail, tout qui est support power point pour avoir une identité à l'externe cohérente surtout et tout ce qui est objet publicitaire. Enfin, je tiens à préciser aux membres du Conseil d'Administration que ce sera un logo unique pour l'Université des Antilles.

Mme Gilyse CAZIMIR(*Responsable Sce Communication*) – A partir de septembre, pour la rentrée puisque les travaux de création vont se faire, il y aura la fermeture après, donc à partir de la réouverture, on dira septembre. Par contre, c'est vrai que comme il faudra commander les cartes d'étudiants dès maintenant, il faudra faire des dérogations pour pouvoir fournir le logo à ces services.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Madame JASOR voulait intervenir.

Mme Régine JASOR(*Personnalité extérieure 971*) – Pour l'adresse e-mail...

Mme Gilyse CAZIMIR(*Responsable Sce Communication*)- Madame la Présidente, nous avons vu au début, avec les services informatiques, six semaines de travaux- non pas six semaines- trois mois pour les travaux, hors vacances universitaires et voulait que ce soit des serveurs séparés a un peu compliqué la tâche, il faudra vraiment faire des réunions de préparation de cette bascule.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – D'accord. Vous pensez à un délai de combien ?

Monsieur GRATIEN.

M. René GRATIEN (BIATSS 972) – Combien avait été annoncé, six semaines ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Non, trois mois.

M. René GRATIEN (BIATSS 972) – Trois mois, c'est le délai maximum.

M. René GRATIEN(BIATSS 972) – C'est juste une... comment dire ? Une sécurité en ce qui me concerne, sachant que le gros travail sera dans la fiabilisation des données et après se mettre dans la phase d'identification, les mots de passe, avoir des stratégies qu'il faudra mettre pour permettre aux gens de modifier le mot de passe, mettre en place des chartes. Même en termes juridique, il y a toute une activité à faire derrière, donc des procédures à mettre en place. Il faudra que ces procédures soient actées. Donc, c'est mettre tout cela en place... il y a un aspect technique et un aspect juridique, et il y a quand même d'autres aspects à voir en même temps.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – D'autant qu'actuellement, il y a environ deux cents à trois cents personnes qui disposent d'une adresse alors qu'elles n'ont absolument rien à voir avec notre établissement. Cela fait partie des éléments de l'audit. Il y a des gens qui reçoivent toutes les informations mais qui n'ont absolument ... on ne sait pas comment ils sont là mais... Sans compter tous les personnels de l'université qui sont partis à la retraite depuis dix ans et qui continuent à... bref. Donc, il y a ce gros travail, un travail parallèle de fiabilisation des données RH pour arriver à une messagerie parce que cela aussi participe des risques du système.

Monsieur GRATIEN ;

M. René GRATIEN(BIATSS 972) – Nous n'avons pas parlé de la messagerie étudiante. Nous allons toujours rester sur etu.univ.fr. Par contre, je m'engage un peu mais cela ça ira beaucoup plus vite que pour le personnel.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Pour les étudiants ?

M. René GRATIEN(BIATSS 972) – Pour la rentrée déjà.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci.

Mme Gilyse CAZIMIR(*Responsable Sce Communication*). – Une petite précision.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Rapidement

Mme Gilyse CAZIMIR(*Responsable Sce Communication*) – Juste à préciser que dès lors que c'est retenu et que la charte graphique sera faite, nous lancerons une communication à destination de l'ensemble de la communauté pour donner la nouvelle charte graphique et les éléments qui permettront, à la fois la papeterie etc. C'est-à-dire, comment et où sera l'en-tête, comment il faudra préparer les power-point etc. Donc, il y aura une communication à ce sujet.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Très bien. Merci.

M. René GRATIEN(BIATSS 972) – Juste fournir les modèles, les feuilles types...

M. Michel CORIDON(*Personnalité extérieure 972*) – C'était juste pour dire qu'il est quand même prévu une conférence de presse.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci donc, je vous propose de passer au point relatif aux affaires pédagogiques et de vie étudiante avec l'approbation du relevé, la présentation pour approbation du relevé du conseil académique du 20 juin 2016. Je vais céder la parole à Madame ARSENE.

AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET VIE ETUDIANTE

VII- APPROBATION DU RELEVÉ DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 20 JUIN 2016.

Mme Marie-Ange ARSENE (*Chargée de Mission Recherche Administration générale*) – Merci Madame la Présidente. Donc le conseil académique plénier s'est réuni le 20 juin dernier. Nous avons une dizaine de points à l'ordre du jour. Après les propos liminaires de la Présidente et la validation du procès-verbal, le point suivant a concerné les propositions d'évolution du périmètre et des projets. Nous avons reçu à peu près six demandes d'évolution de forme différentes. Il peut s'agir d'évolution de périmètre, de changement de rattachement.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – S'il vous plait !

Mme Marie-Ange ARSENE (*Chargée de Mission Recherche Administration générale*) – Ces différentes demandes ont bien sûr été déclinées par des acteurs différents, seront examinées. Le CAC a proposé qu'elles soient examinées par la section permanente qui désignera aussi le rapporteur sur ces dossiers. Ces éléments seront fournis pour le Conseil Académique Plénier du 8 juillet prochain, qui est dédié intégralement à tout ce qui est accréditation et surtout les ajouts d'informations, recherche principalement, puisque cela concerne le volet de la nouvelle accréditation, le volet démarche accréditation, le volet enseignement et le volet essentiel de l'accréditation. Ces dossiers seront examinés le 8 juillet prochain.

Point suivant : nous avons eu la présentation d'un pré-projet pour un dossier internet présenté par la bibliothèque Manioc. Il a été décidé que sur tout le projet, la présentation du projet sera faite. Ensuite, le point suivant concerne l'appel à projet 2016, vous avez un tableau de répartition des crédits ainsi que le plan d'annexes, le relevé de décisions de la section permanente. Nous avons au total 230 000 € à répartir pour cet appel à projet, sur lequel des rubriques prioritaires avaient été pêchées lors des réunions avec le Directeur, vous avez le tableau qui est joint. Cette proposition de la section permanente a été adoptée par le Conseil Académique. Voilà donc pour le point cinq. Maintenant que l'on a voté le budget, cette attribution de fonds pour l'appel à projet pourrait être disponible sous huitaine, maximum, pour les unités de recherche. Le point suivant concerne le circuit des conventions de recherche. L'ébauche des conventions de recherche sera soumise – avant présentation aussi sur les sites de dix UV – aux directeurs d'unités lorsqu'ils les réclameront. Le point n°7 concernait le compte rendu du Conseil des élus étudiants qui s'est tenu le 17 juin. Nous avons eu une motion des étudiants qui est aussi jointe en annexe. Enfin, le point 9 : nous avons à examiner une demande de modification du règlement. Deux articles étaient à modifier. Le 1^{er} concerne l'article 3 du RGCCA alinéa 2 et 3. Nous avons la version proposée de cet article 3 dont l'objectif est de limiter en fait la période entre les deux sessions, de la réduire à un intervalle de 30 jours pour les DGSU, lorsque les listes de rattrapages sont regroupées en une gestion unique en pleine année universitaire, dans un système à trois sessions, les deux nécessitent d'avoir un intervalle minimum de 30 jours entre la fin des épreuves et la session initiale du 2nd semestre et le début des épreuves et des listes des sessions de rattrapage. Puis un intervalle minimum de 15 jours entre la publication du résultat et la session initiale du 2nd semestre et le début des épreuves de l'unique session de rattrapage. Cette modification a été adoptée à l'unanimité, et la 2^{ème} concernait la règle de progression dont l'objectif est d'éviter que les étudiants se retrouvent à la fin en L1, L2, L3, ce qui pose un problème en plus sur la délibération et la délivrance de leurs diplômes.

Concernant le jury de L2 : il peut proposer l'inscription à L3 pour les étudiants inscrits mais autorisés à continuer, ayant validé l'année maquette L1 et l'un des deux semestres de l'année maquette L2 et aucunement les UEO du semestre non validés. Proposition validée à l'unanimité.

Ensuite la présidence des commissions pédagogiques. Pour faciliter le fonctionnement dans certaines composantes, dans certains champs disciplinaires, le Conseil Académique émet un avis favorable à la présidence par les Maîtres de conférences, des commissions pédagogiques prévues par l'article D 613 du code de l'éducation.

Nous avons eu aussi un point sur la préparation du dossier d'accréditation, nous avons surtout bien décidé que ce point fera l'objet du prochain Conseil Académique. Enfin, un point sur les ressources humaines. Concernant les ressources humaines, il y avait trois ou quatre points à l'ordre du jour. Le premier concernait l'héritage des Maîtres de conférences HDR, puisque la législation a évolué avec le décret d'application d'avril 2015. Nous avons dû nous prononcer sur les postes qui seront pourvoir à l'agrégation pour un recrutement au 1^{er} septembre 2017, puisque c'est une procédure qui doit être anticipée, nous avons eu des demandes qui concernaient la faculté de sciences physiques et économiques de Fouillole, et la faculté de droit et d'économie sur le campus de Schoelcher. Les deux demandes ont été validées.

Nous également eu une information sur les propositions des montants maximums de la charge reprise administrative pour l'année 2015-2016. Enfin, nous avons eu à examiner la validation d'une demande d'échange de poste entre le STD et l'ESPE de Guadeloupe-Martinique. Je pense que j'ai oublié quelque chose, parce qu'en lisant le CV, j'ai dû le passer... Le point 8 concernait les horaires d'ouverture qui ont été étendues de trois heures. Ces trois heures d'horaire d'ouverture se distribuent en deux temps : d'abord le jeudi matin, la bibliothèque qui ouvrait sur le campus à 9h30, ouvrira à 7h30 donc déjà deux heures de plus pour le jeudi, et elle fermera à 13h00 le samedi au lieu de 12h00. Trois heures supplémentaires d'ouverture, ce qui place la bibliothèque dans la moyenne nationale de plages d'ouverture. Vous trouverez tout cela sur le relevé de décision. Y a-t-il des remarques ?

Mme Françoise PAGNEY BENOT-ESPINAL (DPLSH) – Juste que le nom complet de l'AIHP GEODE figure bien sur votre relevé. J'ai oublié de le dire tout à l'heure dans les statuts.

M. René DORVILLE (V/P CA Administration générale) – Merci Madame PAGNEY. Y a-t'il d'autres observations ? Monsieur DESCAS ?

M. Yann DESCAS (Etudiant 972) – En fait j'aimerais donner un peu plus de détails concernant la motion des élus étudiants, comme c'est un travail sur deux jours, donc je préfère dire quand même ce qui a été constaté par les élus étudiants.. En fait il y a eu différentes discussions au niveau des élus étudiants par rapport à certains points. Tout d'abord, l'offre immobilière en Martinique, ensuite ça a été le FSDIE, l'espace de vie étudiante en Guadeloupe et l'organisation globale au niveau de la vie étudiante sous les Pôles. Nous avons fait certaines dénonciations et nous avons eu certaines exigences.

Parmi les dénonciations :

- Il s'agit de la construction d'un nouveau complexe sportif et culturel destiné à remplacer les anciennes installations appartenant à la ville de Schoelcher et la construction d'un complexe annexe associatif, tous les deux en projet de construction sans concertation des élus étudiants.
- Ensuite, l'absence d'entretien de l'espace de vie étudiante sur le pôle Guadeloupe.
- L'insuffisante organisation du FSDIE globalement, dans sa globalité.
- L'absence de locaux dédiés à la vie étudiante sur le Pôle Martinique.
- L'absence de programme de formation pour les membres de bureau de l'association étudiante. Quand je dis programme de formation, c'est par exemple le montage de dossiers pour le FSDIE.

Et nous avons eu certaines exigences.

- En premier lieu, un rendez-vous avec le Vice-président du Pôle Martinique qui nous a confirmé qu'il le fera dans les plus brefs délais, je l'en remercie d'ailleurs.
- Ensuite, la création de deniers budgétaires pour nous permettre de financer, d'être autonome, de chercher des partenaires et de financer en toute notre autonomie l'entretien de nos locaux ou nos

besoins matériels au lieu d'attendre sur le Pôle à chaque fois ce qui permettrait d'éviter les délais interminables.

- La réalisation d'un calendrier annuel précis pour les campagnes, les commissions et les paiements du FSDIE.
- L'harmonisation de la composition de la commission FSDIE. Il faut savoir que chaque Pôle a décidé de sa propre commission et que c'est ingérable.
- La création de stages d'information destinés aux associations étudiantes.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci. Il y avait ...
Madame PAGNEY.

Mme Françoise PAGNEY BENITO-ESPINAL (DPLSH) – Je voudrais intervenir plus précisément sur la question des laboratoires. Lorsque nous avons rédigé notre dossier en 2013, nous avons un projet très précis. C'est-à-dire que le contexte d'évolution de l'Université nous a incités à changer notre projet, donc à le réajuster. Dans ce nouveau dossier justement, il y a un resserrement du périmètre de recherche. C'est ce que nous voulons, être reconduits officiellement par le Ministère.

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – J'ai une question qui concerne le tableau qui est à la page 4. C'était l'appel à projet 2016. Je ne comprends pas l'intérêt d'avoir séparé en deux vos pôles en bas de tableau parce que, me semble-t-il, cette UMR qui était à l'époque basée à Cayenne, c'est la même, à part que les collègues l'ont rejointe mais je ne vois pas pourquoi. Parce que si chaque labo prend deux personnes et fait une demande, on n'est pas ... On ne va pas faire cela. Je ne sais pas pourquoi, qu'est-ce qui justifie qu'un même laboratoire présente deux demandes distinctes ? Même s'ils sont sur deux Pôles différents, c'est le même labo. Nous sommes d'accord ?

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – C'est la même *unité de recherche* qui est sur le papier, mais scientifiquement et financièrement, ils sont indépendants les uns des autres. Il y a des sphères différentes...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Avez d'autres interventions sur le relevé de conclusions du Conseil Académique. Si vous n'en n'avez pas, je vous propose de mettre aux voix le relevé du Conseil Académique du 20 juin 2016.

VOTE



Approbation du relevé du CAC du 20 juin 2016	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	22

Le relevé du CAC du 20 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

X- APPROBATION DU RELEVÉ DU COMITÉ TECHNIQUE DU 14 JUIN 2016 HORS STATUTS.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Nous avons un dernier point relatif à la présentation du relevé du comité technique. Il n'y a pas eu de vote particulier, sur ce comité hormis le vote sur les statuts. Nous n'avons pas véritablement à approuver, c'est plus une information qui est portée sur ce relevé puisque que le seul vote concernait les statuts. Je ne sais pas si vous voulez qu'on vous en fasse une information succincte, vous avez le relevé, je propose de passer – si vous en êtes d'accord – aux questions diverses et aux deux questions de Monsieur BLANC, sachant que Monsieur DESTOUCHES est parti donc...

Il n'y a pas de vote. C'est juste... Monsieur BLANC si vous voulez parce que ... nous ne tarderons pas à voir partir tous ceux qui doivent prendre leur avion.

M. Marc BLANC(BIATSS 971) – Si vous voulez, mais la responsable elle-même n'est pas là.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Nous avons des éléments de réponse que nous pouvons vous apporter. Nous avons quand même essayé pendant le Conseil de préparer la réponse. Elle ne sera peut-être pas complète mais en tout cas, il y a des éléments.

M. Marc BLANC(BIATSS 971) – Ma première question, quels sont les critères de sélection des dossiers d'avancement du tableau et plus exactement des personnels administratifs qui président à l'examen des dossiers en CPE ? En fin de compte, je voulais savoir s'il y avait des critères de sélection parce que vous avez tous reçu le document, je n'ai pas besoin de détailler. C'est simplement qu'à ma connaissance, il n'y a pas de critère de sélection et que les dossiers ne sont pas examinés de manière équitable, à tort ou à raison, je ne sais pas.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – D'accord. Monsieur le DGS va vous répondre.

M. Gaston BELFORT (DGS Administration générale) – Il n'y a pas une grille unique qui sert pour les organisations professionnelles et pour l'administration, mais chaque organisation professionnelle a sa propre grille qu'elle utilise au moment des préparatoires, et l'administration a sa grille avec un barème sur cent points, grille qui est améliorée, que nous avons déjà modifiée l'année dernière pour tenir compte notamment de la question de l'ancienneté à un niveau supérieur. Au niveau du Rectorat, ils ont une grille qui est beaucoup, beaucoup plus complète que la nôtre. Il n'est pas impossible que nous fassions la nôtre évoluer en allant davantage vers celle du Rectorat.

M. Marc BLANC(BIATSS 971) – Je souhaite que cette grille soit diffusée au personnel. Ce n'est pas une grille dans laquelle on rentre. Cela a une vocation pédagogique ça permet d'avoir un classement et ça permet une certaine amélioration.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je pense que la diffusion de la grille, une fois qu'elle sera adaptée, ne pose pas de difficultés. Est-ce qu'il y a une autre question ?

M. Marc BLANC(BIATSS 971) – J'ai vu que vous allez traiter prochainement alors est-ce que j'en fais office ?

M. Gaston BELFORT (DGS Administration générale) – Vous pouvez, nous avons la réponse.

M. Marc BLANC(BIATSS 971) – La mise en œuvre du protocole PPCR, un terme barbare qui veut dire les parcours professionnels des carrières et des rémunérations dans la fonction publique.

M. Gaston BELFORT (DGS Administration générale) – Effectivement, c'est un décret de mai qui a précisé les modalités, et nous mettrons en œuvre cette nouvelle modalité à partir du mois de juin. Donc, il y aura des transferts y compris rétroactifs de janvier jusqu'à juin pour cette prime.

M. Marc BLANC(BIATSS 971) – Nous avons traité ce dossier en Conseil d'Administration et nous avons eu un souci, parce qu'en 2007 c'est le régime d'origine indemnitaire qui *était attribué* au personnel. Au départ, il y a une conduite prévue pour le personnel BIATSS à compter du 1^{er} janvier 2016, qui est devant être étendu au personnel littéraire et de BU. Le problème qu'il y a c'est que le syndicat des personnels universitaires au niveau national refuse cette mise en place. Je demande simplement de sa mise en place au niveau du personnel à partir de la cartographie qui va être faite, si elle est finalisée. Par exemple, sur le projet que la DRH avait entamé, et pour éviter que nos collègues soient pénalisés, je propose un réajustement de leur prime, dans la mesure des plafonds, à l'indice, au groupe de rémunération le plus faible. C'est-à-dire qu'il y a quatre groupes de rémunération pour la catégorie A, il y en a trois pour la catégorie B et deux pour la catégorie C. Par exemple pour la catégorie C, on mettrait une deuxième grille. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il y a des titulaires de doctorat ayant de l'expérience, je pense que ce serait peut-être intéressant de les mettre dans le 2^{ème} groupe.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Cette question sera abordée normalement lors du prochain comité technique. Je vous propose de nous faire remonter les propositions que vous faites pour que nous puissions déjà les transmettre à la RH pour que les propositions qui seront faites lors du prochain CT, qui sera suivi d'un Conseil d'Administration pour les validées, puissent être prises en compte.

Merci à vous tous de votre participation à ce Conseil d'Administration. Nous nous retrouverons au plus tard le 12 juillet pour un Conseil d'Administration, puisque nous avons à passer au Conseil Académique, les orientations en matière d'offres de formation et de recherche et à envisager également la question des prélèvements sur fonds de roulement, qui n'est pas évidente, puisque nous avons dû mettre en charge plus de sept millions de provisions pour le CEREGMIA, et il nous faut laisser sept millions s'il y a un incident sur les salaires. Donc nous sommes en difficultés, mais nous vous en dirons plus après avoir travaillé avec les commissaires aux comptes, pour voir si nous pourrions quand même procéder à un prélèvement sur fonds de roulement. Nous avons, pour l'instant, un veto là-dessus. J'espère que vous serez encore présents dans l'établissement pour ce Conseil d'Administration qui est important parce qu'il y a l'offre de formation, la recherche. Il sera donc précédé d'un Conseil Académique et d'un Comité Technique. Nous aurons à nouveau à valider les propositions de ces instances. Ce sera sans doute le 12 juillet. Nous faisons tout avant le 14, parce qu'après c'est très difficile d'avoir un quorum en général. Je souhaite un bon retour à tous ceux qui partent, comme moi, et aux autres une bonne soirée. Merci.

Présidente de l'Université des Antilles



Corinne MENCE CASTER

Secrétaire de séance



Christophe AUDEBERT